

PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2022-2029

MRC Avignon et MRC de Bonaventure



Cathy Cauvier | 2 mars 2023 (version révisée du 12 janvier 2022)

MRC Avignon | 473 boulevard Perron, C.P. 2022, Maria, Québec, G0C 1Y0

ÉQUIPE DE TRAVAIL

RECHERCHE, COMPILATION ET RÉDACTION

Cathy Cauvier, Coordonnatrice en environnement, MRC Avignon et MRC de Bonaventure

VALIDATION ET CORRECTION

David Bourdages, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC Avignon

François Bujold, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de Bonaventure

CONSEIL DE LA MRC AVIGNON

Mathieu Lapointe, préfet de la MRC Avignon et maire de Carleton-sur-Mer

Bruce Wafer, maire d'Escuminac

Guy Richard, maire de l'Ascension-de-Patapédia

Jean-Claude Landry, maire de Maria

Nicole Lagacé, mairesse de Matapédia

Rachel Dugas, mairesse de Nouvelle

Pascal Bujold, maire de Pointe-à-la-Croix

David Ferguson, maire de Ristigouche-Partie-Sud-Est

Doris Deschênes, mairesse de Saint-André-de-Restigouche

Ghislain Michaud, maire de Saint-François-d'Assise

Cynthia Dufour, mairesse de Saint-Alexis-de-Matapédia

CONSEIL DE LA MRC DE BONAVENTURE

Éric Dubé préfet de la MRC de Bonaventure et maire de New Richmond

Ashley Milligan, mairesse de Cascapédia-St-Jules

Lise Castilloux, mairesse de Caplan

Josiane Appelby, mairesse de Saint-Alphonse

Paquerette Poirier, mairesse de Saint-Elzéar

Roch Audet, maire de Bonaventure

David Thibault, maire de New Carlisle

Denis Gauthier, maire de Saint-Siméon

Hazen Whittom, maire de Hope

Linda MacWhirter, mairesse de Hope Town

Marc Loisel, maire de Paspébiac

Genade Grenier, maire de Saint-Godefroi

Rolande Couture Beebe, mairesse de Shigawake

Les membres des Conseils des MRC Avignon et de Bonaventure et le personnel tiennent à remercier toutes les personnes ayant participé, de près ou de loin, à l'élaboration du Plan de Gestion des Matières Résiduelles.

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	3
LISTE DES TABLEAUX	6
LISTE DES FIGURES	8
LISTE DES ABRÉVIATIONS	9
Introduction	10
Chapitre 1 Description du territoire d'application du PGMR	12
1.1 Géographie	12
1.2 Caractéristiques géographiques ayant un impact sur la gestion des matières résiduelles	16
1.3 Description démographique.....	17
1.3.1 Répartition de la population.....	17
1.3.2 Projection démographique	19
1.3.3 Ménage.....	21
1.3 Description socio-économique.....	23
1.3.1 Catégorie d'habitation	23
1.3.2 Âge de la population	25
1.3.3 Scolarité de la population	27
1.3.4 Revenu des ménages	28
1.3.5 Secteurs d'activité	31
1.3.6 Taille des entreprises	34
Chapitre 2 Répartition des responsabilités dans la gestion des matières résiduelles	36
2.1 Liste des municipalités locales visées par le plan	36
2.2 Distribution des compétences entre les municipalités locales et les municipalités régionales.....	36
2.3 Ententes intermunicipales.....	39
2.4 Règlements municipaux encadrant la gestion des matières résiduelles	40
Chapitre 3 Gestion des matières résiduelles	44
3.1 Les générateurs de matières résiduelles	44
3.1.1 Secteur résidentiel	44
3.1.2 Secteur des ICI	44

3.1.3 Secteur des CRD	45
3.2 Services municipaux en gestion des matières résiduelles pour le secteur résidentiel.....	45
3.2.1 Modalités de gestion des matières recyclables.....	45
3.2.2 Modalités de gestion des matières organiques.....	48
3.2.3 Modalités de gestion des RDD et produits sous REP	48
3.2.4 Modalités de gestion des encombrants et des CRD	51
3.2.5. Modalités de gestion des plastiques agricoles.....	52
3.2.6 Modalités de gestion des déchets	53
3.3 Secteur des ICI	56
3.4 Installations de traitement des matières résiduelles.....	58
3.4.1 Entreprises privées	58
3.4.2 Écocentres et écocentres mobiles.....	59
3.4.3 Lieu d'enfouissement technique	59
3.4.4 Points de dépôts	60
3.5 Modes de gestion des boues.....	65
3.5.1 Fosses septiques	65
3.5.2 Boues municipales	65
3.5.3 Boues industrielles	66
3.6 ISÉ	68
3.6.1 Activités ISÉ des MRC	68
3.6.2 Activités ISÉ des municipalités	68
3.6.3 Réduction à la source.....	68

Chapitre 4 Inventaire des matières résiduelles générées sur le territoire 70

4.1 Méthodologie générale	70
4.2 Secteur résidentiel.....	71
4.2.1 Matières recyclables	71
4.2.2 Matières organiques.....	72
4.2.3 Boues municipales	72
4.2.3.1 Boues de fosses septiques.....	73
4.2.3.2 Boues des stations d'épuration	74
4.2.4 Résidus domestiques dangereux : produits sous REP et autres RDD.....	74
4.2.5 Résidus encombrants.....	76
4.2.6 Matières résiduelles nécessitant une gestion particulière	76
4.2.7 Résidus ultimes.....	77
4.2.8 Bilan du secteur résidentiel	78
4.3 Secteur industries, commerces et institutions (ICI)	79
4.3.1 Résidus spécifiques de transformation industrielle	80

4.3.2 Matières recyclables	80
4.3.3 Matières organiques.....	83
4.3.4 Résidus d'activités municipales.....	84
4.4 Secteur de la construction, rénovation et démolition (CRD).....	84
4.5 Bilan global de l'inventaire des matières résiduelles.....	85
Chapitre 5 Diagnostic territorial.....	87
5.1 Bilan du PGMR 2015-2019.....	87
5.2 Identification des forces et des faiblesses de l'organisation de la gestion des matières résiduelles dans les MRC Avignon et de Bonaventure	88
5.3 Orientations et objectifs nationaux.....	89
5.4 Orientation et objectifs régionaux	90
5.5 Droit de regard	91
5.6 Évaluation à long terme des besoins en élimination	92
Chapitre 6 Plan d'action 2022-2029	93
6.1 La hiérarchie des 3RV-E	93
6.2 Surveillance et suivi de la mise en œuvre	100
Références bibliographiques.....	101
ANNEXE 1.....	102
Entente relative à la constitution de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles Avignon-Bonaventure	
ANNEXE 2.....	110
Ventilation des matières résiduelles par générateurs et par municipalités dans les MRC Avignon et de Bonaventure, 2019	
ANNEXE 3.....	115
Rapport annuel de suivi de la mise en œuvre du PGMR 2015-2019 – Année de référence 2019	
ANNEXE 4.....	123
Fiches descriptives des mesures prévues au PGMR 2022-2029 des MRC Avignon et de Bonaventure	

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1. Répartition de la population dans les MRC Avignon et de Bonaventure, 2019	18
Tableau 2. Prévisions démographiques dans les municipalités des MRC Avignon et de Bonaventure, 2016 à 2036	21
Tableau 3. Perspectives démographiques et tailles des ménages au Québec, en GÎM et dans les MRC Avignon et de Bonaventure (2021-2041)	22
Tableau 4. Nombres et types de logements par municipalités dans les MRC Avignon et de Bonaventure, 2019	24
Tableau 5. Répartition (%) de la population selon le groupe d'âge, régions administratives et ensemble du Québec, 2019	26
Tableau 6. Répartition (%) de la population de 25 à 64 ans selon le plus haut niveau de scolarité atteinte pour les MRC Avignon et de Bonaventure, 2016	28
Tableau 7. Emploi et situation financière dans les MRC Avignon et de Bonaventure et l'ensemble du Québec, 2019	31
Tableau 8. Répartition des entreprises et des emplois selon le secteur d'activité dans la MRC Avignon, 2021	32
Tableau 9. Répartition des entreprises et des emplois selon le secteur d'activité, MRC de Bonaventure, 2021	33
Tableau 10. Répartition des entreprises selon le nombre d'employés dans les MRC Avignon et de Bonaventure, 2021	34
Tableau 11. Répartition des unités d'évaluation des ICI et des exploitations agricoles par municipalités dans les MRC Avignon et de Bonaventure, 2019	35
Tableau 12. Distribution des compétences en GMR pour le secteur résidentiel dans la MRC Avignon	37
Tableau 13. Distribution des compétences en GMR pour le secteur résidentiel dans la MRC de Bonaventure	38
Tableau 14. Liste des ententes intermunicipales en vigueur sur les territoires des MRC Avignon et de Bonaventure	39
Tableau 15. Règlements municipaux encadrant la GMR dans les MRC Avignon et de Bonaventure	41
Tableau 16. Synthèse du contenu des règlements municipaux dédiés à la GMR dans la MRC Avignon	42
Tableau 17. Synthèse du contenu des règlements municipaux dédiés à la GMR dans la MRC de Bonaventure	43
Tableau 18. Modalités de gestion des matières recyclables dans les municipalités de la MRC Avignon, 2019	46
Tableau 19. Modalités de gestion des matières recyclables dans les municipalités de la MRC de Bonaventure, 2019	47
Tableau 20. Programmes municipaux de gestion des matières organiques dans les MRC Avignon et de Bonaventure, 2021	49
Tableau 21. Lieux de dépôts des RDD dans les MRC Avignon et de Bonaventure, 2021	50
Tableau 22. Modalités de cueillette des CRD et des encombrants dans les MRC Avignon et de Bonaventure, 2021	52
Tableau 23. Modalités de gestion des déchets dans les municipalités de la MRC Avignon, 2019	54
Tableau 24. Modalités de gestion des déchets dans les municipalités de la MRC de Bonaventure, 2019	55
Tableau 25. Gestion des matières recyclables (R) et des déchets (D) dans les ICI privés et assimilables des municipalités des MRC Avignon et de Bonaventure, 2019	57
Tableau 26. Entreprises et organismes œuvrant en GMR dans les MRC Avignon et de Bonaventure	61
Tableau 27. Gestion des boues municipales dans les MRC Avignon et de Bonaventure, 2019	67
Tableau 28. Activités ISÉ réalisées auprès des citoyens et des ICI dans les municipalités des MRC Avignon et de Bonaventure	69
Tableau 29. Inventaire des matières recyclables du secteur résidentiel des MRC Avignon et de Bonaventure	71
Tableau 30. Inventaire des matières organiques du secteur résidentiel des MRC Avignon et de Bonaventure	72
Tableau 31. Inventaire des fosses septiques et des boues générées par municipalités dans les MRC Avignon et de Bonaventure, 2019	73
Tableau 32. Quantités de RDD récupérées dans les MRC Avignon et de Bonaventure	75
Tableau 33. Taux de mise en valeur des RDD dans les MRC Avignon et de Bonaventure	75
Tableau 34. Taux de mise en valeur des résidus encombrants dans les MRC Avignon et de Bonaventure	76
Tableau 35. Taux de mise en valeur des matières nécessitant une gestion particulière dans les MRC Avignon et de Bonaventure	77
Tableau 36. Bilan des matières résiduelles pour le secteur résidentiel des MRC Avignon et de Bonaventure	78
Tableau 37. Bilan des matières résiduelles pour le secteur ICI des MRC Avignon et de Bonaventure	79
Tableau 38. Estimation détaillée des matières recyclables du secteur ICI de la MRC Avignon	81

<i>Tableau 39. Estimation détaillée des matières recyclables du secteur ICI de la MRC de Bonaventure</i>	<i>82</i>
<i>Tableau 40. Estimation des matières organiques générées par le secteur ICI dans les MRC Avignon et de Bonaventure</i>	<i>83</i>
<i>Tableau 41. Estimation des matières résiduelles générées par le secteur ICI dans les MRC Avignon et de Bonaventure</i>	<i>84</i>
<i>Tableau 42. Synthèse des quantités de matières résiduelles générées par secteur dans la MRC Avignon</i>	<i>85</i>
<i>Tableau 43. Synthèse des quantités de matières résiduelles générées par secteur dans la MRC de Bonaventure</i>	<i>86</i>
<i>Tableau 44. Bilans globaux des matières résiduelles générées dans les MRC Avignon et de Bonaventure</i>	<i>86</i>
<i>Tableau 45. Orientations et objectifs du PGMR 2022-2028 des MRC Avignon et de Bonaventure</i>	<i>91</i>
<i>Tableau 46. Évaluation des besoins en élimination pour les MRC Avignon et de Bonaventure, 2019 à 2036</i>	<i>92</i>
<i>Tableau 47. Tableau des mesures prévues au PGMR 2022-2028 des MRC Avignon et de Bonaventure</i>	<i>94</i>
<i>Tableau 48. Échéancier des mesures prévues au PGMR 2022-2028 des MRC Avignon et de Bonaventure</i>	<i>96</i>
<i>Tableau 49. Coûts des mesures prévues au PGMR 2022-2028 des MRC Avignon et de Bonaventure</i>	<i>97</i>
<i>Tableau 50. Revenus actuels et potentiels pour la réalisation des mesures prévues au PGMR 2022-2028 des MRC Avignon et de Bonaventure</i>	<i>99</i>
<i>Tableau 51. Bilan des matières résiduelles produites dans les municipalités de la MRC de Bonaventure, 2019</i>	<i>111</i>
<i>Tableau 52. Bilan des matières résiduelles produites dans les municipalités de la MRC Avignon, 2019</i>	<i>113</i>
<i>Tableau 53. Fiches descriptives des mesures prévues au PGMR 2022-2028 des MRC Avignon et de Bonaventure</i>	<i>124</i>

LISTE DES FIGURES

<i>Figure 1. Localisation des MRC Avignon et de Bonaventure dans la région administrative Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine (région 11)</i>	12
<i>Figure 2. Affectation des sols du territoire municipalisé de la MRC de Bonaventure, 2020</i>	13
<i>Figure 3. Carte des municipalités de la MRC de Bonaventure, 2020¹</i>	14
<i>Figure 4. Affectation des sols du territoire de la MRC Avignon, 2019</i>	15
<i>Figure 5. Carte des municipalités de la MRC Avignon, 2020¹</i>	16
<i>Figure 6. Variation projetée de la population, scénario référence A, MRC du Québec, 2016-2041</i>	20
<i>Figure 7. Répartition de la population selon le groupe d'âge, régions administratives et ensemble du Québec, 2019</i>	26
<i>Figure 8. Répartition (%) de la population de 25 à 64 ans selon le plus haut niveau de scolarité déclaré, régions administratives et ensemble du Québec, 2019</i>	27
<i>Figure 9. Revenu disponible par habitant, régions administratives et ensemble du Québec, 2018</i>	29
<i>Figure 10. Taux d'emploi, régions administratives et ensemble du Québec, 2019</i>	30
<i>Figure 11. Taux de chômage, régions administratives et ensemble du Québec, 2019</i>	30
<i>Figure 12. Catégories de matières prises en compte selon les générateurs</i>	70
<i>Figure 13. Bilan de l'état d'avancement des mesures du PGMR 2015-2019 des MRC Avignon et de Bonaventure</i>	88
<i>Figure 14. Hiérarchie des 3RV-E</i>	93

LISTE DES ABRÉVIATIONS

3RV-E	Réduction à la source, réemploi, recyclage, valorisation, élimination
CRD	Résidus de construction, rénovation et démolition
DEG	Dégrillage fin
EA	Étangs aérés
EA(PV)	Étangs aérés parois verticales
ENA(VP)	Étangs non aérés vidange périodique
ERR(PV)	Étangs à rétention réduite parois verticales
FS	Fosses septiques
GES	Gaz à effet de serre
GMR	Gestion des matières résiduelles
ICI	Industries, commerces et institutions
ISÉ	Information, sensibilisation et éducation
LD	Lignes directrices pour la planification régionale de la gestion des matières résiduelles
LET	Lieu d'enfouissement technique
LQE	Loi sur la qualité de l'environnement
MELCC	ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (auparavant MDDELCC)
MÉI	Matériel électronique et informatique
MO	Matière organique
PCVMP	Papier, carton, verre, métal, plastique
PGMR	Plan de gestion des matières résiduelles
PTMOBC	Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage
PQGMR	Politique québécoise de gestion des matières résiduelles
RDD	Résidus domestiques dangereux
REP	Responsabilité élargie des producteurs
RGMRAB	Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles Avignon-Bonaventure
SVMO	Stratégie de valorisation de la matière organique
TIC	Technologies de l'information et de la communication
TMH	Tonnes de matières humides

Introduction

Mise en contexte

En vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), les municipalités régionales (MR) doivent planifier la gestion des matières résiduelles sur l'ensemble de leur territoire via l'élaboration d'un plan de gestion des matières résiduelles (PGMR). Ce PGMR vise à assurer une gestion intégrée des matières résiduelles en conformité avec les orientations de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (PQGMR), de son plan d'action et des stratégies qui en découlent. Les MRC Avignon et de Bonaventure ont adopté les premier et second plans de gestion respectivement en 2006 et 2016.

Selon l'article 53.7 de la LQE, toute municipalité régionale a le devoir d'élaborer et de maintenir en vigueur un plan de gestion des matières résiduelles devant être révisé à tous les sept (7) ans. Par suite de l'adoption de la PQGMR en 2011, de nouvelles orientations gouvernementales en GMR ont été introduites en 2020 notamment par l'annonce du Plan d'action 2019-2024 et de la Stratégie de valorisation de la matière organique (SVMO).

Le présent PGMR 2022-2029 constitue la troisième planification de la gestion des matières résiduelles réalisée pour les MRC Avignon et de Bonaventure a été adopté respectivement les 19 et 26 janvier 2022 et fera l'objet de deux séances de consultations publiques. Cette planification a ceci de particulier qu'elle s'élabore dans un contexte de réorganisation profonde de la gestion des matières résiduelles tant au niveau provincial avec la modernisation des systèmes de consigne et de collecte sélective qu'au niveau territorial à la suite de la création de la régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles Avignon-Bonaventure (RGMRA) le 22 avril 2021 et la mise en place de la troisième voie de collecte. Par l'acquisition de la seule infrastructure d'enfouissement des matières résiduelles de la Baie-des-Chaleurs, soit le LET de Saint-Alphonse, les municipalités membres de la RGMRA se donneront dans les prochains mois d'une structure organisationnelle et humaine permettant la gestion et la planification des différentes filières de matières générées sur leur territoire.

Le contenu du présent PGMR s'articule selon les éléments suivants :

- Une description géographique et socio-économique du territoire d'application (première partie);
- Une liste des municipalités locales visées par le PGMR et la répartition des responsabilités (seconde partie);
- Un recensement des organismes et des entreprises œuvrant en gestion des matières résiduelles et des installations de traitement composant le système régional de traitement des matières résiduelles (troisième partie);
- Un inventaire détaillé des matières résiduelles produites en 2019 sur le territoire d'application par les générateurs (résidentiel, ICI et CRD) (quatrième partie);
- Un bref bilan de la mise en œuvre du PGMR de seconde génération ainsi qu'un énoncé des orientations et des objectifs régionaux visés par le PGMR afin de contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux (cinquième partie);
- Une proposition de plan d'action (composé de différentes mesures), un échéancier de mise en œuvre ainsi que des prévisions budgétaires accompagnés d'un système de surveillance et de suivi (sixième partie).

Les PGMR doivent inclure des mesures détaillées, en conformité avec la PQGMR, afin de contribuer à l'atteinte des orientations et objectifs nationaux, telles que la diminution des quantités de matières résiduelles éliminées, le respect de la hiérarchie des 3RV-E, l'inclusion de mesures d'information, sensibilisation et éducation (ISÉ) et le recyclage des matières organiques, et ce, pour tous les acteurs du territoire, incluant les générateurs ICI et le secteur CRD. Comportant 28 mesures reposant sur des actions d'acquisition de connaissances, d'information, de sensibilisation et d'éducation, de service, de soutien et de veille technique, d'encadrement et de suivi, le PGMR devient alors un véritable outil de la gestion quotidienne des matières résiduelles.

Les cibles à atteindre de plus en plus exigeantes et l'obligation de traitement de certaines matières résiduelles commandent au milieu municipal de planifier l'entièreté des filières de récupération et de valorisation sur leur territoire. Cependant, si les efforts de réduction exigés sont grandissants, les contraintes demeurent les mêmes sur le territoire de planification. La réalité démographique, les coûts grandissant de la gestion des matières résiduelles ainsi que l'étendue du territoire composent des constantes qui pèsent, effectivement, de plus en plus lourd dans la balance. Des solutions novatrices et surtout une concertation de tous les intervenants sont plus que jamais vitales à la gestion optimale de toutes les matières résiduelles produites sur le territoire des MRC Avignon et de Bonaventure.

Chapitre 1

Description du territoire d'application du PGMR

1.1 Géographie

La Gaspésie comporte cinq Municipalités Régionales de Comté (MRC) soit Haute-Gaspésie, Côte-de-Gaspé, Rocher-Percé, Bonaventure et Avignon. Situé au sud de la péninsule gaspésienne, le territoire couvert par le présent Plan de Gestion des Matières Résiduelles d'une superficie de 7 860 km² comprend les MRC Avignon et de Bonaventure et est limité au sud par le littoral de la Baie-des-Chaleurs et le Nouveau-Brunswick, à l'est par la MRC du Rocher-Percé, à l'ouest celle de la Mitis et au nord par les MRC de la Matapédia et de la Haute-Gaspésie (figure 1).

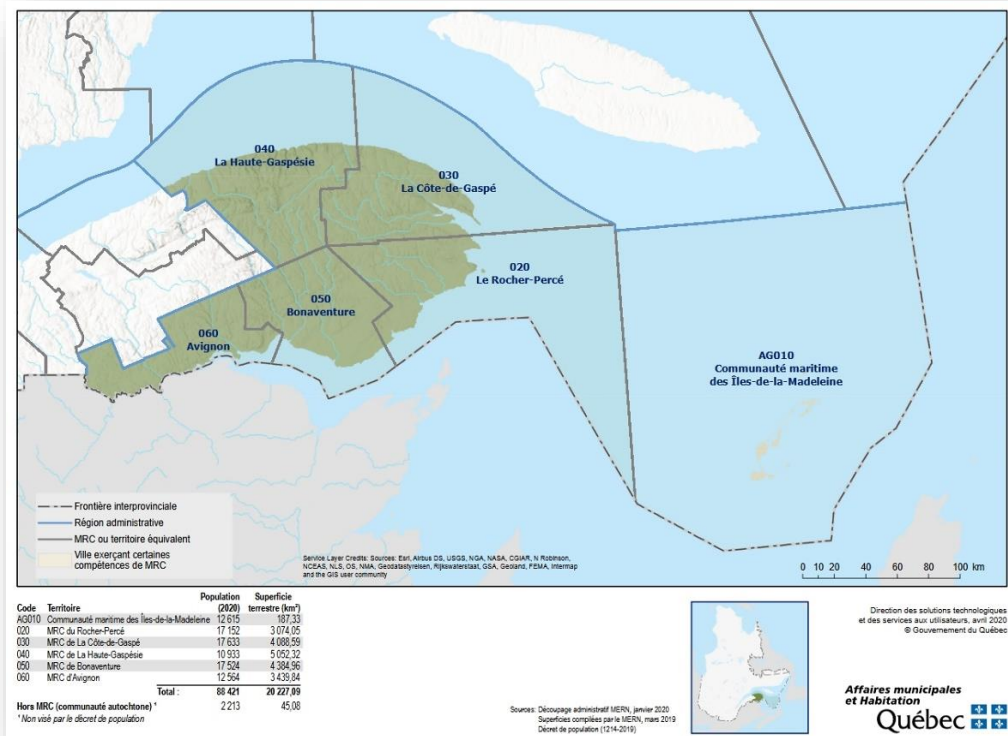


Figure 1. Localisation des MRC Avignon et de Bonaventure dans la région administrative Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (région 11)¹

L'eau est omniprésente sur ce territoire bordant la Baie-des-Chaleurs. Les MRC Avignon et de Bonaventure possèdent de plus de belles et grandes rivières à saumon de renommées internationales

¹ MAMH, [En ligne].

telles que la Grande-Cascapédia, la Petite-Cascapédia, la Bonaventure, la Port-Daniel, la Nouvelle, la Matapédia, la Restigouche et la Patapédia ainsi que plusieurs lacs (figures 2 et 4).

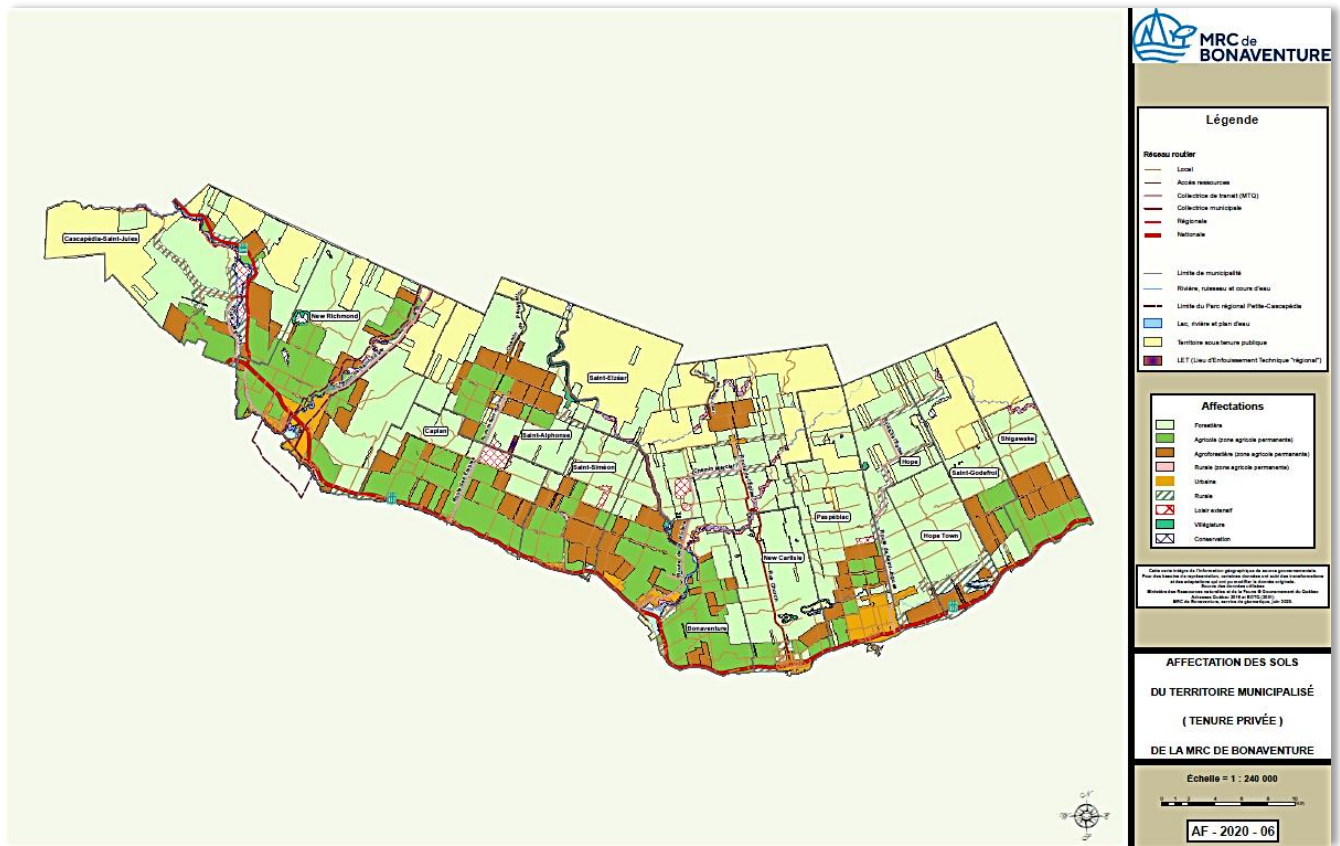


Figure 2. Affectation des sols du territoire municipalisé de la MRC de Bonaventure, 2020

Source : MRC de Bonaventure, 2020

Également sur le territoire des deux MRC, on retrouve le Parc national de Miguasha (inscrit depuis 1999 sur la Liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO), de même que la réserve écologique Ernest-Lepage, située à 50 kilomètres de Bonaventure. Plusieurs zones d'exploitation contrôlée (ZEC) sont aussi présentes sur le territoire d'application, entre autres les ZEC Rivière-Nouvelle, Petite-Rivière-Cascapédia ainsi que Rivière-Bonaventure (figures 2 et 4).

La MRC de Bonaventure regroupe treize municipalités (Cascapédia-St-Jules, New Richmond, Caplan, Saint-Alphonse, Saint-Siméon, Bonaventure, Saint-Elzéar, New Carlisle, Paspébiac, Hope, Hope Town, Saint-Godefroi et Shigawake) et le territoire non-organisé de la Rivière-Bonaventure (figure 3). Elle est limitée à l'est par la municipalité de Port-Daniel-Gascons (MRC Rocher-Percé), au nord par la MRC Haute-Gaspésie, au nord-ouest par le TNO du Lac Casault (MRC de la Matapédia, région administrative du Bas-Saint-Laurent) et à l'ouest par les municipalités de Maria et de Gesgapegiag comprises dans la MRC Avignon.

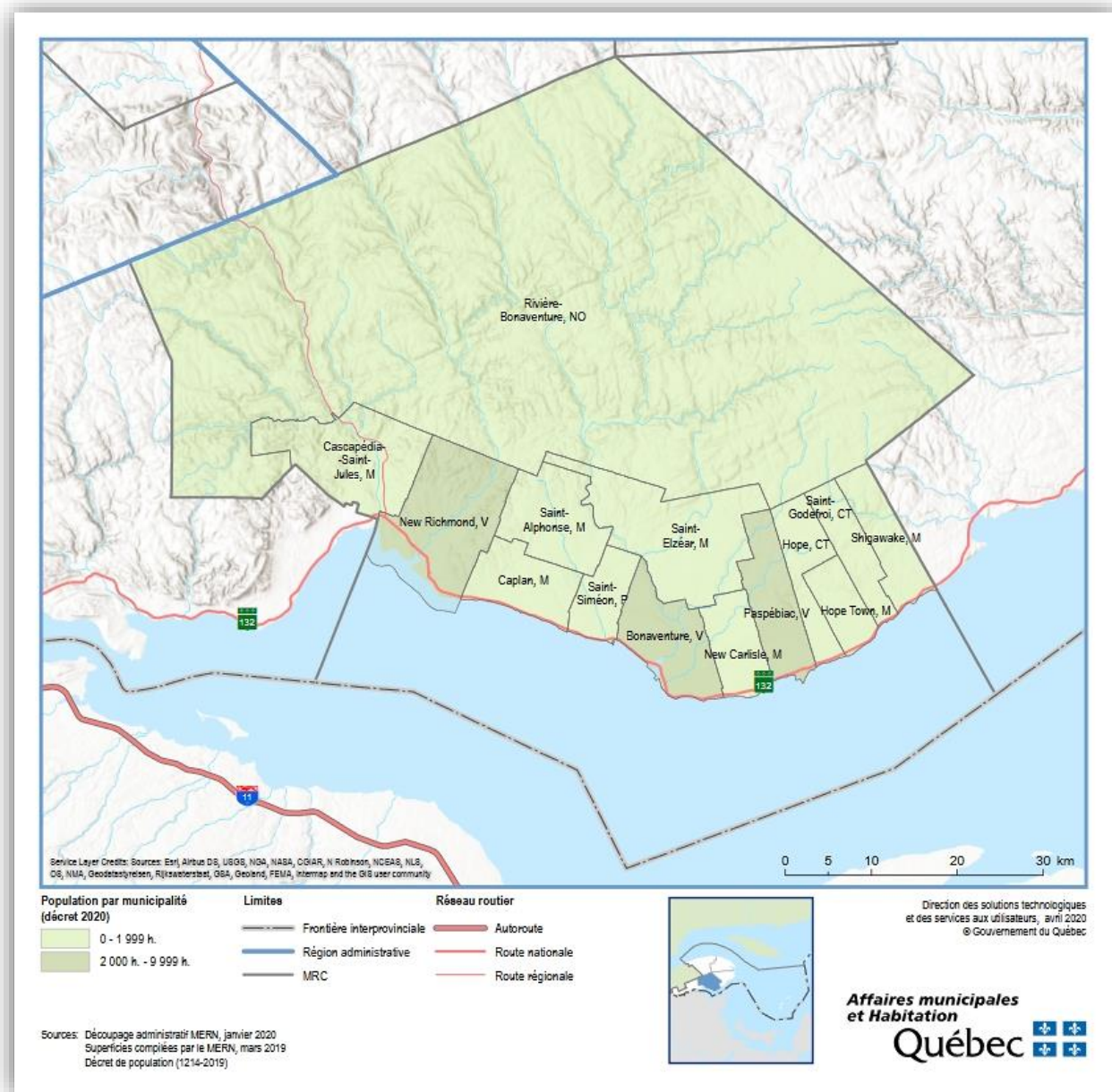


Figure 3. Carte des municipalités de la MRC de Bonaventure, 2020¹

Le littoral de la MRC de Bonaventure est dominé par une couverture forestière. La particularité de la Baie-des-Chaleurs et la proximité de ce territoire vis-à-vis le Golfe du Saint-Laurent font que le plan d'eau littoral possède des eaux plus ou moins saumâtres à cause des marées. Ces zones particulières, appelées barachois, ont une teneur élevée en éléments nutritifs, favorisant ainsi le développement d'une multitude d'espèces animales et végétales. Cette portion du territoire jouit également d'une influence maritime particulière la rendant plus chaude qu'à Québec en hiver. La durée d'ensoleillement annuel y est également la plus élevée après l'Île de Montréal située à plusieurs centaines de kilomètres plus au

sud-ouest. Les vocations agricole et agroforestière des terres de la MRC de Bonaventure illustrent bien la particularité de ce climat (figures 2 et 4).

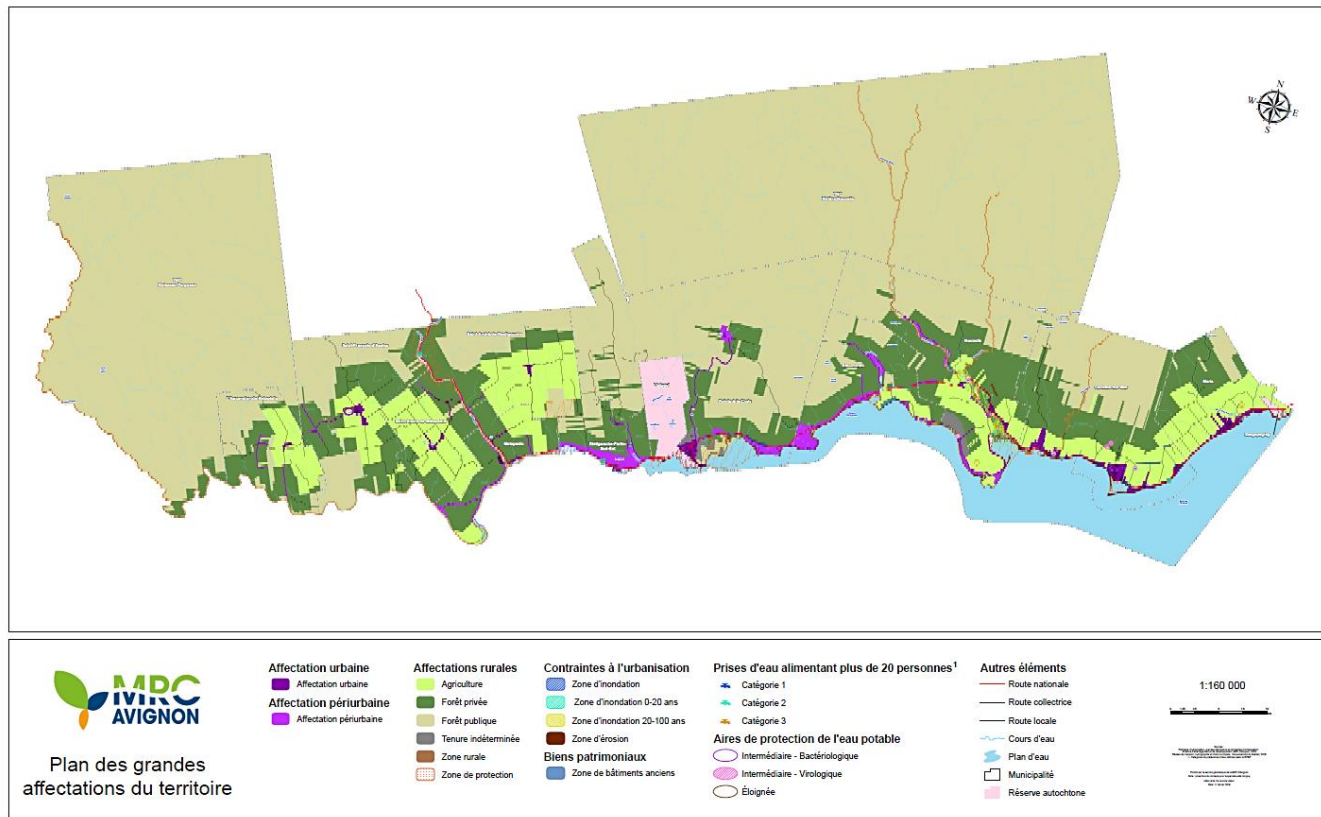


Figure 4. Affectation des sols du territoire de la MRC Avignon, 2019

Source : MRC Avignon, 2020

Plus loin à l'ouest, dans la MRC Avignon, le territoire appartient surtout au massif appalachien. Ce vieux chaînon montagneux de plusieurs centaines de millions d'années possède des sommets arrondis et de hauts et vastes plateaux entrecoupés de vallées étroites et encaissées. La déclinaison du relief, du centre vers le littoral, ainsi que la nature du sol facilitent en tout temps un bon écoulement des eaux vers la Baie. Cette région possède une diversité faunique et floristique importante. Entre autres, soulignons la forêt située en arrière-plan du littoral qui, par sa qualité, soutient des populations imposantes de cerfs de Virginie, d'originaux et de nombreuses espèces de petits et gros gibiers et d'animaux à fourrure. Tout comme pour la MRC de Bonaventure, la vocation agroforestière des terres de la MRC Avignon est bien présente (figure 4).

La MRC Avignon regroupe onze municipalités (Maria, Carleton-sur-Mer, Nouvelle, Escuminac, Matapédia, Pointe-à-la-Croix, Ristigouche-Partie-Sud-Est, Saint-André-de-Restigouche, Saint-Alexis-de-Matapédia, Saint-François-d'Assise et L'Ascension-de-Patapédia), deux territoires non-organisés (Rivière-Nouvelle et Ruisseau-Ferguson) et deux communautés Mi'gmaq (Gesgapegiag et Listiguj) (figure 5). La MRC Avignon est limitée à l'ouest par les territoires non-organisés de Rivière-Patapédia et de Rivière-Vaseuse et au nord par ceux de Lac Casault et de Routhierville qui sont tous compris dans la région administrative du Bas-Saint-Laurent (région 01).

La même problématique est observée pour la collecte et le traitement des matières recyclables. L'entreprise Bouffard Sanitaire, détenant actuellement le contrat de transbordement-transport et traitement-tri des matières pour les MRC, possède un centre de transbordement situé à New Richmond MRC de Bonaventure). Les matières collectées dans l'ouest de la MRC Avignon doivent donc parcourir 140 km pour être stockées à New Richmond et chargées sur un camion à destination du centre de tri de Bouffard Sanitaire à Mont-Joli (248 km), ajoutant aux frais de transport et émissions de GES.

1.3 Description démographique

1.3.1 Répartition de la population

Les MRC Avignon et de Bonaventure regroupent une population de 32 121 habitants selon le dernier recensement canadien de 2016 ce qui représente 41% de la population totale de la Gaspésie et 0,39% de celle du Québec. Deux communautés Mi'gmaq, Gesgapegiag (653 habitants) et Listuguj (1 241 habitants), sont également présentes sur le territoire de la MRC Avignon, mais ne sont pas comprises dans le présent plan de gestion. Les habitants des MRC sont concentrés essentiellement le long de la Baie-des-Chaleurs sur la route principale ceinturant la péninsule. À l'exception de quelques villages localisés à l'intérieur des terres, près de 95% de la population est ainsi distribuée le long de la 132 sur un axe d'environ 200 km.

Répartie sur un territoire de 7 862 km², la densité moyenne de la population est d'environ 4.1 habitants au km². Ce sont pour les municipalités de New Richmond, Caplan, Saint-Siméon, Bonaventure et New Carlisle que l'on retrouve la plus grande densité de population (supérieure à 20 hab./km²); la municipalité de Paspébiac atteignant même 32.6 hab./km² (tableau 1). Pour les autres municipalités, la densité de population est inférieure à 10 hab./km². Pour deux municipalités de la MRC Avignon, la densité de la population se rapproche de 20 hab./km² (Carleton-sur-Mer et Maria) (tableau 1). Pour toutes les autres, elle est inférieure à 10 hab./km² et pour plus de la moitié d'entre elles, elle est moindre à 5 hab./km².

Finalement, près de 45% de toute la population saisonnière de la MRC Avignon est présente dans les municipalités de Carleton-sur-Mer et Nouvelle, probablement attirée par les activités de la ZEC de la Rivière-Nouvelle et les activités culturelles et de plein air de Carleton. Dans la MRC de Bonaventure, le tiers de toute la population saisonnière fréquente les municipalités de Bonaventure et de New Richmond. Les activités culturelles de ces municipalités de même que la station de plein air Pin Rouge (New Richmond) et la ZEC de la rivière Bonaventure ainsi que Cime Aventures représentant des attraits touristiques importants pour les visiteurs. La présence de cette population saisonnière, particulièrement pour ces municipalités, devrait avoir un impact à la hausse sur la quantité de déchets produits durant la saison estivale comparativement à la quantité récupérée via la collecte sélective des matières recyclables. Cette problématique s'explique par le fait que les matières recyclables acceptées varient selon les marchés développés par les différents centres de tri, particularité généralement inconnue aux visiteurs. Toutefois cette variation saisonnière n'est pas prise en considération par le gouvernement lorsqu'il évalue la performance d'une municipalité en fonction des quantités de matières résiduelles éliminées par habitant.

Tableau 1. Répartition de la population dans les MRC Avignon et de Bonaventure, 2019

MRC	Municipalité	Population				Superficie terrestre (km ²)	Densité (hab./km)	Longueur des routes (km)	
		Permanente ²	Saisonniers ³	Saisonniers équivalente ⁴					Équivalente ⁵
				Nombre	%				
Avignon	Carleton-sur-Mer	4 015	355	178	4.2	4 193	216.9	18.5	45
	Escuminac	539	145	73	11.9	612	108.5	5.0	29
	L'Ascension-de-Patapédia	163	17	9	5.2	172	96.5	1.7	27
	Maria	2 683	191	96	3.5	2 779	95.7	28.0	72
	Matapédia	618	53	27	4.2	645	70.7	8.7	56
	Nouvelle	1 712	275	138	7.5	1 850	235.1	7.3	77
	Pointe-à-la-Croix	1 386	151	76	5.2	1 462	394.4	3.5	64
	Ristigouche-Partie-Sud-Est	164	46	23	12.3	187	51.7	3.2	13
	Saint-Alexis-de-Matapédia	498	57	29	5.5	527	85.0	5.9	46
	Saint-André-de-Restigouche	155	53	37	19.3	192	144.0	1.1	18
	Saint-François-d'Assise	631	59	30	4.5	661	178.6	3.5	28
	Total	12 564	1 402	716	5.4	13 280	1 677.1	7.5	475
Bonaventure	Cascapédia-St-Jules	741	141	71	8.7	812	160.4	4.6	19
	New Richmond	3 709	216	108	2.8	3 817	171.9	21.6	78
	Caplan	1 980	107	54	2.7	2 034	85.7	23.1	45
	Saint-Alphonse	707	113	57	7.5	764	111.7	6.3	45
	Saint-Siméon	1 163	122	61	5.0	1 224	56.7	20.5	76
	Saint-Elzéar	440	166	83	15.9	523	206.7	2.1	51
	Bonaventure	2 690	340	170	5.9	2 860	104.9	25.6	124
	New Carlisle	1 410	109	55	3.8	1 465	67.2	21.0	62
	Paspébiac	3 096	134	67	2.1	3 163	95.0	32.6	112
	Hope	580	19	10	1.7	590	70.8	8.2	37
	Hope Town	363	50	25	6.4	388	51.1	7.1	11

² La population permanente est établie à partir du décret gouvernemental de 2019.

³ La population saisonnière est estimée à partir des sommaires d'évaluation foncière des municipalités pour l'année 2019 et obtenue en multipliant le nombre de chalets et de maisons de villégiature par 2,1 personnes par habitation selon le recensement de 2016 de Statistique Canada.

⁴ La population saisonnière équivalente correspond à la population saisonnière divisée en deux pour tenir compte du taux d'occupation des chalets et maisons de villégiature, soit environ la moitié de l'année (6 mois). Le prorata de la population saisonnière équivalente est calculé par rapport à la population totale équivalente.

⁵ La population équivalente correspond à la somme de la population permanente et de la population saisonnière équivalente.

Saint-Godefroi	335	21	11	3.2	346	64.0	5.2	9
Shigawake	275	6	3	1.1	278	75.8	3.6	14
Total	17 489	1 544	775	4.2	18 264	1 321.9	13.2	683

1.3.2 Projection démographique

La population de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine est estimée à 90 300 habitants au 1er juillet 2019. Entre 2016 et 2019, elle a diminué à un taux annuel moyen de – 1.5 pour mille. Cette décroissance est nettement plus faible qu’au cours de la période 2011-2016 et est semblable à celle de la période 2006-2011.

La population de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine est nettement plus âgée que celle de l’ensemble du Québec. Elle se caractérise par la plus importante part de personnes âgées de 65 ans et plus (27.5 %) et la plus faible proportion de jeunes de moins de 20 ans (16.1 %) de toutes les régions. L’âge médian est de 53.4 ans en 2019, soit le plus élevé du Québec.

La Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine est l’une des rares régions où le nombre de décès surpasse celui des naissances, et ce, depuis plus de vingt ans. Quant à la fécondité, elle y est un peu plus élevée que la moyenne québécoise, avec un indice synthétique de fécondité de 1.77 enfant par femme en 2019. La Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine sort gagnante de ses échanges migratoires avec les autres régions du Québec. Le solde migratoire interrégional y est de 131 personnes en 2018-2019. La région a enregistré un solde positif au cours des trois dernières années, de même qu’en 2009-2010 et 2010-2011. Des gains sont faits dans la plupart des groupes d’âge, mais la région enregistre des déficits chez les 10-24 ans et les 70 ans et plus. Les mouvements migratoires internationaux ont contribué de manière légèrement positive au bilan démographique de la région au cours des dernières années⁶.

Selon les variations projetées de la population des MRC du Québec de 2016 à 2041 réalisées par l’Institut de la Statistique du Québec, les régions à l’est de Québec, sauf quelques-unes, verront leurs populations chuter durant les prochaines décennies (figure 6). Les MRC Avignon et de Bonaventure ne font pas exception et subiront, elles également, une diminution du nombre de leurs habitants de l’ordre de 0 à 5% pour Avignon et de 5 à 15% pour Bonaventure.

⁶ Institut de la Statistique du Québec, [En ligne]. <https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/bilan-demographique-du-quebec-edition-2020.pdf>. (Consulté le 24 juillet 2021)

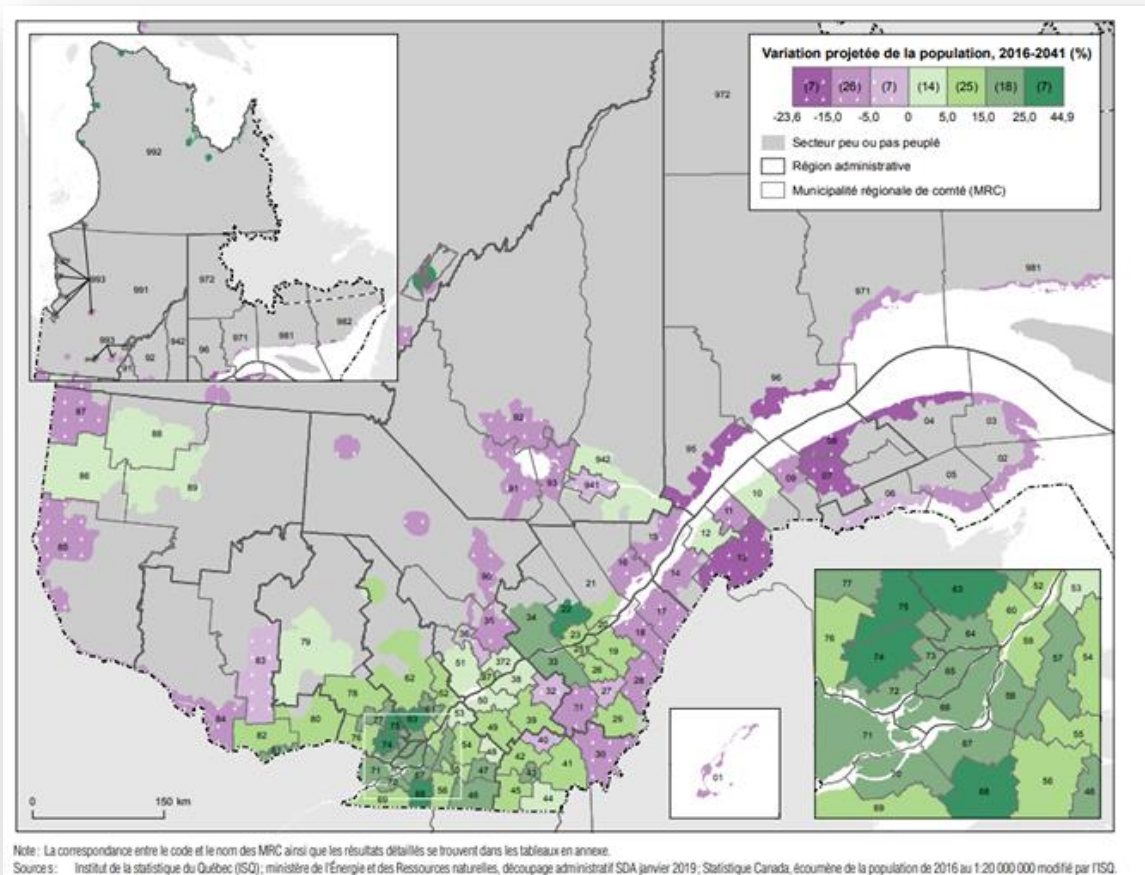


Figure 6. Variation projetée de la population, scénario référence A, MRC du Québec, 2016-2041⁷

La population dans toutes les municipalités des MRC Avignon diminuera, incluant les plus peuplées, bien que l'exode soit plus prononcé dans les municipalités de moins de 500 habitants (tableau 2).

⁷ Institut de la Statistique du Québec, [En ligne]. <http://www.stat.gouv.qc.ca/salle-presse/communique/communique-presse-2019/octobre/oct1917.html> (Consulté le 24 mai 2021).

Tableau 2. Prévisions démographiques dans les municipalités des MRC Avignon et de Bonaventure, 2016 à 2036⁸

MRC	Municipalité	2016	2021	2026	2031	2036
Avignon	Maria	2 616	2 649	2 657	2 636	2 581
	Carleton-sur-Mer	4 085	4 128	4 120	4 088	4 023
	Nouvelle	1 684	1 651	1 619	1 580	1 539
	Escuminac	544	513	486	457	432
	Pointe-à-la-Croix	1 403	1 315	1 243	1 183	1 133
	Matapédia	645	622	596	567	541
	Saint-Alexis-de-Matapédia	500	453	412	372	337
	Saint-François-d'Assise	641	597	555	514	475
	Autres municipalités de moins de 500 habitants en 2016 ⁹	496	476	454	428	403
	Total	12 614	12 404	12 142	11 825	11 464
Bonaventure	Cascapédia-St-Jules	729	719	710	704	705
	New Richmond	3 709	3 627	3 539	3 448	3 366
	Caplan	2 032	2 049	2 048	2 028	2 001
	Saint-Alphonse	707	710	711	719	723
	Saint-Siméon	1 170	1 152	1 130	1 109	1 086
	Bonaventure	2 705	2 695	2 676	2 652	2 652
	New Carlisle	1 387	1 400	1 404	1 398	1 378
	Paspébiac	3 156	3 092	3 008	2 915	2 810
	Hope	568	516	474	441	416
	Autres municipalités de moins de 500 habitants en 2016 ¹⁰	1 501	1 448	1 393	1 333	1 273
	Total	17 644	17 408	17 093	16 747	16 410

1.3.3 Ménage

Lors du recensement de 2016, les MRC Avignon et de Bonaventure comptaient respectivement 5 725 et 7 845 ménages, lesquels étaient constitués de 2.1 et 2.2 personnes. Le portrait général montre que le nombre des ménages demeurera relativement stable en Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine durant les prochaines années. De même, la taille des ménages dans Avignon et dans la région GÎM se stabilisera alors qu'elle diminuera dans Bonaventure (tableau 3).

⁸ Institut de la Statistique du Québec, [En ligne]. <https://statistique.quebec.ca/fr/document/projections-de-menages-municipalites-500-habitants-et-plus> (Consulté le 24 mai 2021).

⁹ L'Ascension-de-Patapédia, Ristigouche-Partie-Sud-Est et Saint-André-de-Restigouche.

¹⁰ Saint-Elzéar, Hope Town, Saint-Godefroi et Shigawake

Tableau 3. Perspectives démographiques et tailles des ménages au Québec, en GÎM et dans les MRC Avignon et de Bonaventure (2021-2041)

	Population ¹¹				Ménage				Nombre de personnes par ménage ¹²			
	Québec	GÎM	Avignon	Bonaventure	Québec ¹³	GÎM ¹⁴	Avignon	Bonaventure	Québec	GÎM	Avignon	Bonaventure
2021	8 568 200	89 800	14 700	17 400	3 729 956	41 678	6 762	8 062	2.30	2.15	2.17	2.16
2026	8 830 200	88 100	14 600	17 100	3 894 423	41 976	6 823	8 122	2.27	2.10	2.14	2.11
2031	9 039 500	86 200	14 500	16 700	3 995 740	41 715	6 787	8 073	2.26	2.07	2.14	2.07
2036	9 209 300	84 200	14 300	16 400	4 079 514	41 082	6 701	7 957	2.26	2.05	2.13	2.06
2041	9 350 200	82 200	14 100	16 000	4 137 594	40 180	6 591	7 790	2.26	2.05	2.14	1.81
Variation 2021-2031 (%)	5.5	-4.0	-1.4	-4.0	7.1	0.1	0.4	0.1				
Variation 2021-2041 (%)	9.1	-8.5	-4.1	-8.0	10.9	-3.6	-2.5	-3.4				

¹¹ Institut de la Statistique du Québec, [En ligne]. <https://statistique.quebec.ca/en/fichier/donnees-sociodemographiques-en-bref-volume-24-n1-octobre-2019.pdf>. (Consulté le 23 juillet 2021).

¹² Obtenu en reportant la population sur le nombre de ménage.

¹³ Institut de la Statistique du Québec, [En ligne]. <https://statistique.quebec.ca/fr/document/projections-de-menages-le-quebec>, (Consulté le 24 juillet 2021)

¹⁴ Institut de la Statistique du Québec, [En ligne]. <https://statistique.quebec.ca/fr/document/projections-de-menages-mrc-municipalites-regionales-de-comte>, (Consulté le 24 juillet 2021)

1.3 Description socio-économique

1.3.1 Catégorie d'habitation

La grande majorité des habitations dans les municipalités des MRC Avignon et de Bonaventure sont de type unifamilial avec respectivement 82.5% et 81.5%. Ceci se traduit par un impact à la hausse sur les frais de transports des matières résiduelles, puisque le nombre d'arrêts se trouve augmenté (tableau 4).

Les chalets constituent ensuite les habitations les plus fréquentes dans ces deux MRC (Bonaventure avec 10.2% et Avignon avec 11.2%) et peut atteindre plus de 20% pour certaines municipalités (Escuminac, Saint-André-de-Restigouche et Saint-Elzéar). Pour ces dernières, la présence d'une population saisonnière devrait se manifester par une quantité plus importante de déchets en période estivale.

Les multi-logements (2 à 9 logements et 10 logements et plus) sont plus présents dans les municipalités les plus peuplées, telles que New Richmond, Caplan, Bonaventure et Paspébiac (MRC de Bonaventure) et Carleton-sur-Mer, Maria, Nouvelle et Pointe-à-la-Croix (MRC Avignon). Ces multi-logements ont un impact à la baisse sur les coûts de collecte, puisque moins d'arrêts sont requis lors de la cueillette. Cependant, la qualité des matières recyclables collectées dans ces habitations est moindre que pour les habitations unifamiliales. La présence de bacs à chargement frontal accessibles en tout temps, de même que le fait que ces bacs soient partagés par plusieurs locataires facilitant la contamination des matières collectées.

Tableau 4. Nombres et types de logements par municipalités dans les MRC Avignon et de Bonaventure, 2019

MRC	Municipalités	Nombre de logements ¹⁵				Total	Chalets sur le nombre de logements (%)
		Unifamilial	Chalets	Petits multi-logements ¹⁶	Grands multi-logements ¹⁷		
Avignon	Carleton-sur-Mer	1 504	169	136	10	1 819	9.3
	Escuminac	253	69	14	0	336	20.5
	L'Ascension-de-Patapédia	96	8	1	0	105	7.6
	Maria	873	91	72	13	1 049	8.7
	Matapédia	325	25	18	3	371	6.7
	Nouvelle	703	131	54	2	890	14.7
	Pointe-à-la-Croix	445	72	68	3	588	12.2
	Ristigouche-Partie-Sud-Est	84	22	5	0	111	19.8
	Saint-Alexis-de-Matapédia	216	27	17	0	260	10.4
	Saint-André-de-Restigouche	74	25	0	0	99	25.3
	Saint-François-d'Assise	281	28	21	1	331	8.5
	Total	4 854	667	406	32	6 064	11.0
	% des logements présents	81.5	11.2	6.8	0.5	100	
Bonaventure	Cascapédia-St-Jules	332	67	15	0	414	16.2
	New Richmond	1 239	103	137	7	1 486	6.9
	Caplan	718	51	80	5	854	6.0
	Saint-Alphonse	282	54	11	1	348	15.5
	Saint-Siméon	432	58	52	3	545	10.6
	Saint-Elzéar	205	79	7	0	291	27.1
	Bonaventure	950	162	110	4	1 226	13.2
	New Carlisle	540	52	34	1	627	8.3
	Paspébiac	1 224	64	82	10	1 380	4.6
	Hope	273	9	14	0	296	3.0
	Hope Town	155	24	6	0	185	13.0
	Saint-Godefroi	162	10	3	0	175	5.7

¹⁵ Source : Altus, 2021

¹⁶ 2 à 9 logements

¹⁷ 10 logements et plus

Shigawake	150	3	5	0	158	1.9
Total	6 680	827	559	31	8 097	10
% des logements présents	82.5	10.2	6.9	0.4	100	

1.3.2 Âge de la population

C'est dans la région administrative de la Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine que l'on retrouve, à la fois, la plus faible proportion de 0-19 ans (16.1%) et la plus forte proportion de 65 ans et plus (27.5%) de toutes les régions administratives du Québec (figure 7). Cette tendance est également observée dans les MRC Avignon et de Bonaventure (tableau 5). Ce manque de relève exercera une pression financière à la hausse sur la population vieillissante qui devra assumer les coûts associés à la gestion des matières résiduelles.

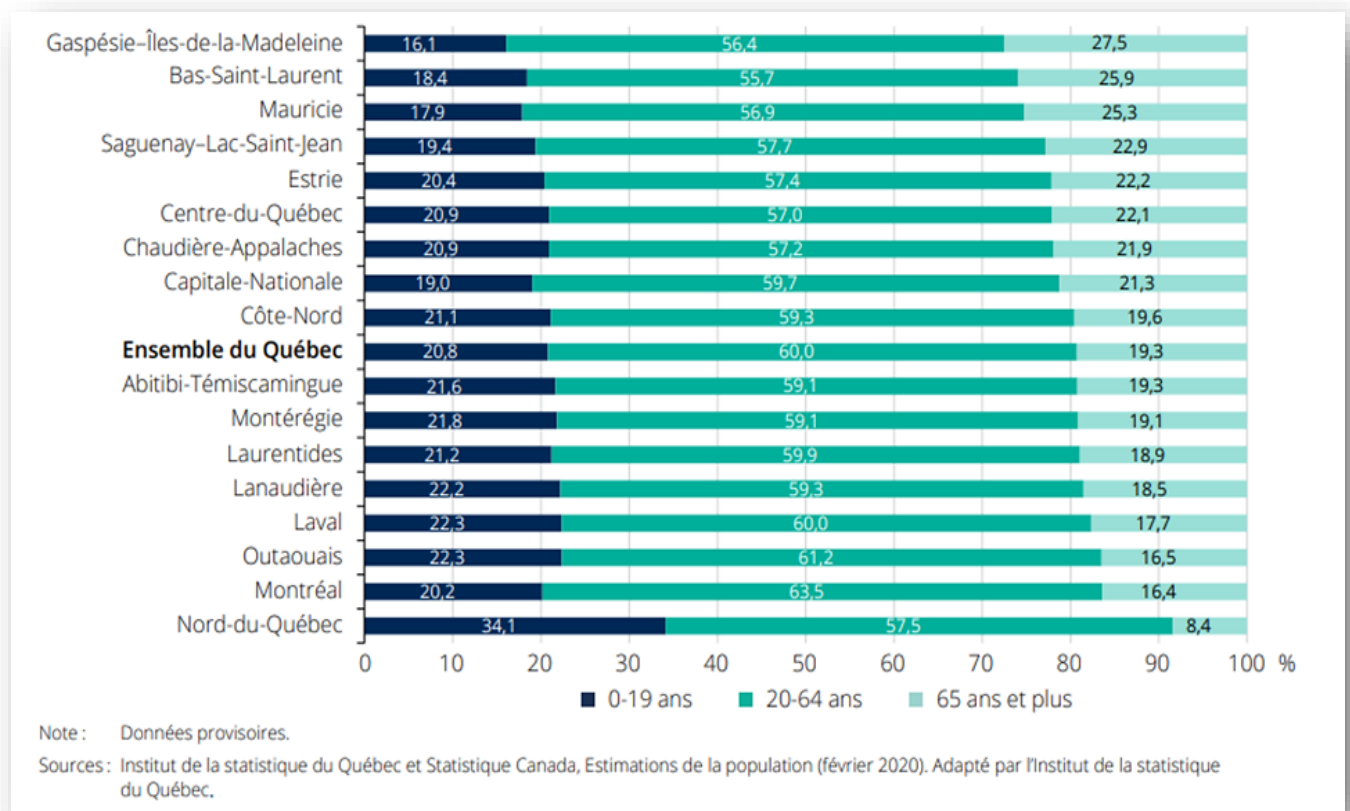


Figure 7. Répartition de la population selon le groupe d'âge, régions administratives et ensemble du Québec, 2019

Source : ISQ, 2020

Tableau 5. Répartition (%) de la population selon le groupe d'âge, régions administratives et ensemble du Québec, 2019¹⁸

	2020			2030			2040		
	0-19 ans	20-64 ans	65 ans et +	0-19 ans	20-64 ans	65 ans et +	0-19 ans	20-64 ans	65 ans et +
Avignon	19	53	28	18	45	37	17	44	39
Bonaventure	16	52	32	18	51	31	14	41	45
GÎM	16	54	31	15	45	40	14	43	43
Ensemble du Québec	20	58	22	20	53	27	19	52	30

¹⁸ Institut de la Statistique du Québec, [En ligne]. <https://statistique.quebec.ca/fr/document/population-et-structure-par-age-et-sexe-municipalites-regionales-de-comte-mrc>, (Consulté le 24 mai 2021)

1.3.3 Scolarité de la population

C'est en Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine que l'on retrouve la plus forte proportion de 25-64 ans n'ayant pas décroché leur diplôme d'études secondaires et qui s'établit à 20.1% comparativement à 11.0% pour l'ensemble du Québec (figure 8). La région se classe donc au 13^e rang sur 16 en ce qui concerne le nombre de détenteurs de diplôme d'études secondaire (14.3% sous la moyenne québécoise de 16.5%). Cependant, 27.5% de la population de la GÎM est détentrice d'un diplôme d'études professionnel (DEP) ce qui est supérieur à la moyenne québécoise de 17.8% (4^e rang sur 16). Cette tendance est aussi observée pour les titulaires d'un DEC (diplôme d'études collégiales), puisque 21.7% de la population en détient un contre 21.5% pour l'ensemble du Québec (9^e rang sur 16). Finalement, la région Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine figure dernier rang sur 16 en ce qui concerne le nombre de titulaires d'un diplôme universitaire, 16.4% ce qui est largement inférieur à 33.2% pour l'ensemble du Québec.

En comparant les MRC Avignon et de Bonaventure, il est possible de constater que les niveaux de scolarité atteints par ces populations sont similaires pour tous les types de diplômes (moins de 1% d'écart), exception faite de ceux d'études secondaires et certificats ou diplôme d'apprenti pour lesquels un écart de près de 2% est observé (tableau 6).

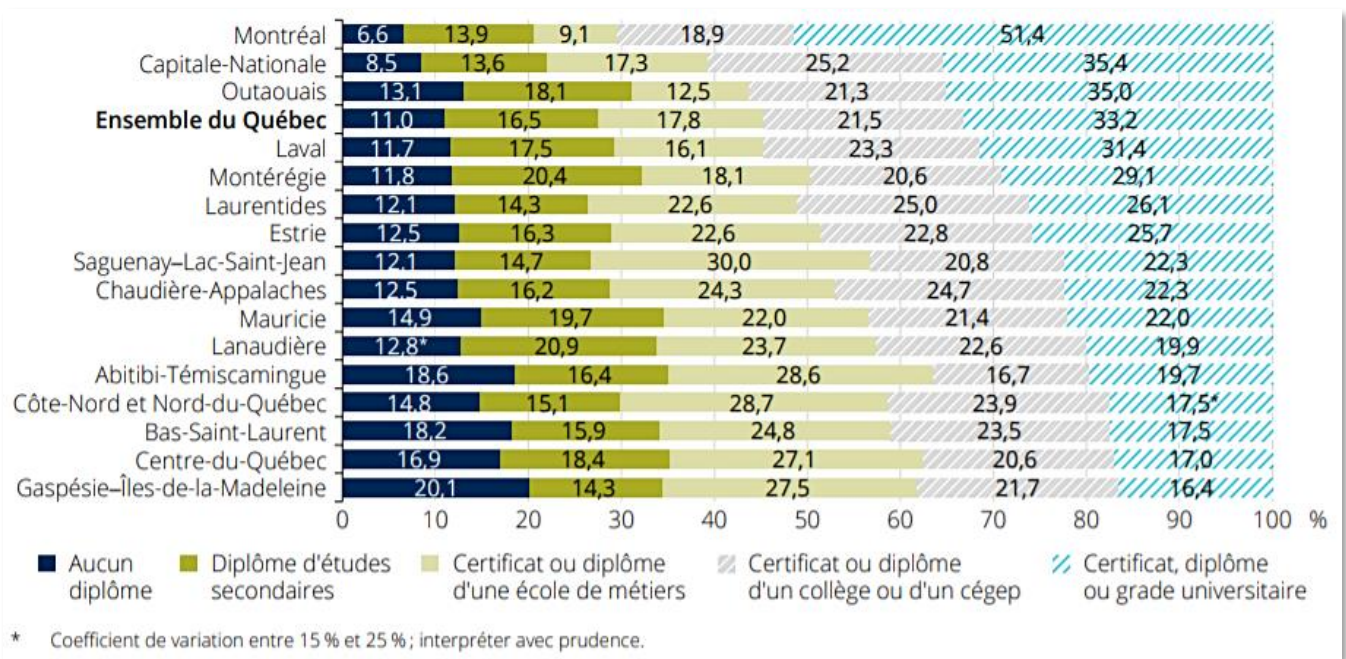


Figure 8. Répartition (%) de la population de 25 à 64 ans selon le plus haut niveau de scolarité déclaré, régions administratives et ensemble du Québec, 2019

Source : ISQ, 2020

Tableau 6. Répartition (%) de la population de 25 à 64 ans selon le plus haut niveau de scolarité atteinte pour les MRC Avignon et de Bonaventure, 2016¹⁹

Niveau de scolarité atteint	MRC ²⁰	
	Avignon	Bonaventure
Aucun certificat, diplôme ou grade	25.8	26.1
Diplôme d'études secondaire ou l'équivalent	19.5	21.1
Certificat ou diplôme d'apprenti ou d'une école de métiers	21.3	23.2
Certificat ou diplôme d'un collège, d'un cégep ou d'un autre établissement d'enseignement non universitaire	17.7	17.0
Certificat ou diplôme universitaire inférieur au baccalauréat	3.6	2.8
Baccalauréat	8.6	7.6
Certificat, diplôme ou grade universitaire supérieur au baccalauréat	3.5	2.3

1.3.4 Revenu des ménages

Le revenu disponible se définit comme le revenu à la disposition des particuliers pour la consommation finale de biens et de services ainsi que pour l'épargne volontaire. Cet indicateur permet de mieux saisir la situation économique de la population d'un territoire. Pour l'obtenir par habitant, on additionne tous les revenus des résidents d'un territoire donné et on y soustrait les transferts payés par ceux-ci aux secteurs institutionnels, dont l'impôt sur le revenu des particuliers, les cotisations aux régimes d'assurance sociale ainsi que les cotisations payées par les employés à un régime de retraite à prestations et à cotisations déterminées. Le résultat obtenu est divisé par la population totale du territoire (ISQ, 2019).

La Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine figure au 14^e rang des 17 régions administratives québécoises en ce qui a trait au revenu disponible par habitant (figure 9). Inférieur à 28 000 \$/habitant, la consommation de biens neufs est diminuée et la consommation de biens usagés et de seconde main pourrait même être augmentée, réduisant ainsi les matières résiduelles enfouies.

¹⁹ Institut de la Statistique du Québec, [En ligne]. <https://statistique.quebec.ca/fr/document/population-et-structure-par-age-et-sexe-municipalites-regionales-de-comte-mrc>, (Consulté le 24 mai 2021)

²⁰ Statistiques Canada, [En ligne]. <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/prof/details/page.cfm?Lang=F&Geo1=CD&Code1=2405&Geo2=CD&Code2=2406&SearchText=avignon&SearchType=Begins&SearchPR=01&B1=All&TABID=1&type=1>, (Consulté le 24 mai 2021)

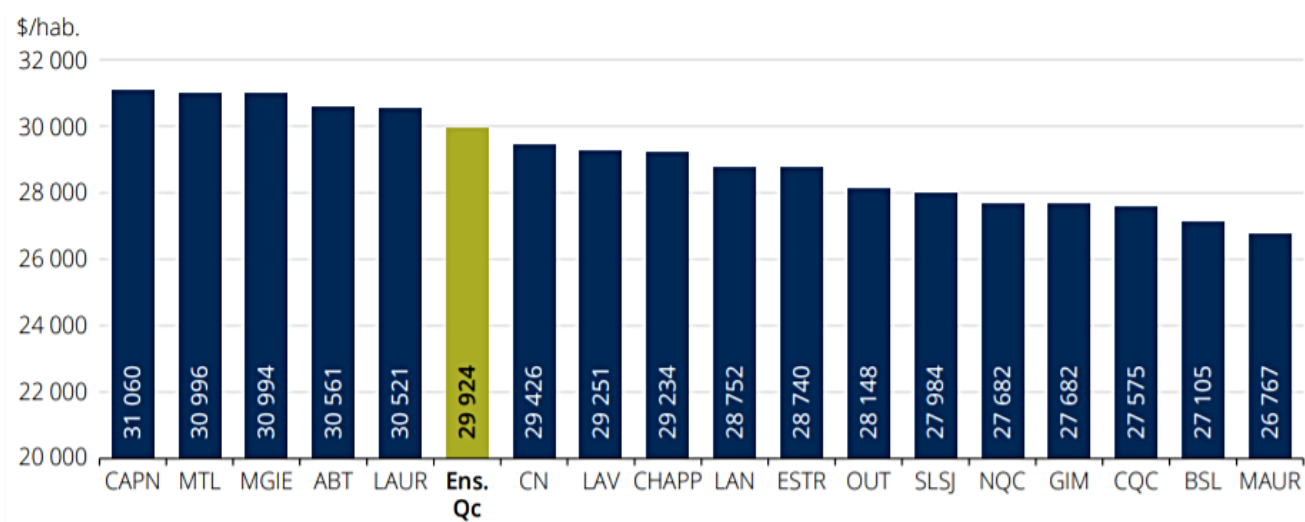


Figure 9. Revenu disponible par habitant, régions administratives et ensemble du Québec, 2018

Source : ISQ, 2020

C'est en GÎM que l'on retrouve le taux d'emploi (nombre de personnes occupées d'un groupe exprimé en pourcentage des personnes âgées de 15 ans et plus dans ce groupe – excluant les pensionnaires d'un établissement institutionnel) le plus faible au Québec, soit 44.3% (figure 10). Le taux d'activité (correspond au nombre d'actifs dans ce groupe, exprimé en pourcentage de la population totale de ce groupe) s'établissait à 50.9% en GÎM en 2019 et à 64.8% à l'échelle du Québec. Cette même année, la GÎM comptait 33 500 personnes en emploi représentant 0,8% des personnes en emploi de tout le Québec (4 339 300 emplois).

C'est en Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine que l'on retrouve également le plus haut taux de chômage au Québec: 13%, soit plus de deux fois celui de l'ensemble du Québec (figure 11). Entre 2006 et 2031, l'Institut de la Statistique du Québec (ISQ) projette une diminution de la part des personnes en âge de travailler (20-64 ans) de 15.4% passant de 62.4% à 47%. Ce déclin démographique à venir dans les MRC Avignon et de Bonaventure permet d'anticiper un manque de main d'œuvre dans les prochaines années. En effet, l'ISQ souligne que l'indice de remplacement de la main d'œuvre chutera de 64% à 43% entre 2006 et 2031.

En comparant le taux des travailleurs âgés de 25 à 64 ans, leur revenu d'emploi médian et le revenu disponible par habitant, on constate que la GÎM est défavorisée comparativement au Québec dans son ensemble (tableau 7).

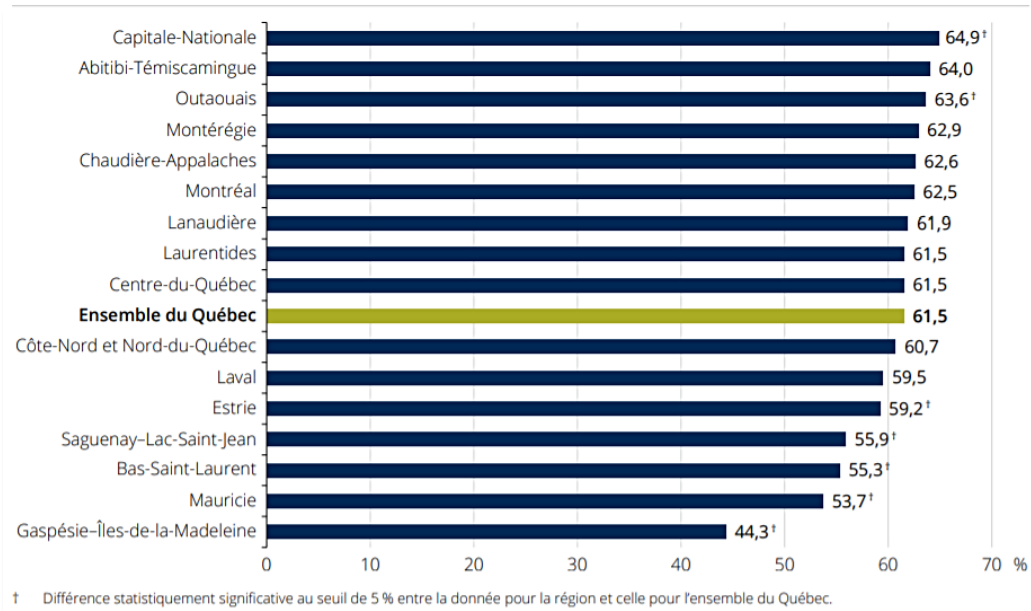


Figure 10. Taux d'emploi, régions administratives et ensemble du Québec, 2019

Source : ISQ, 2020

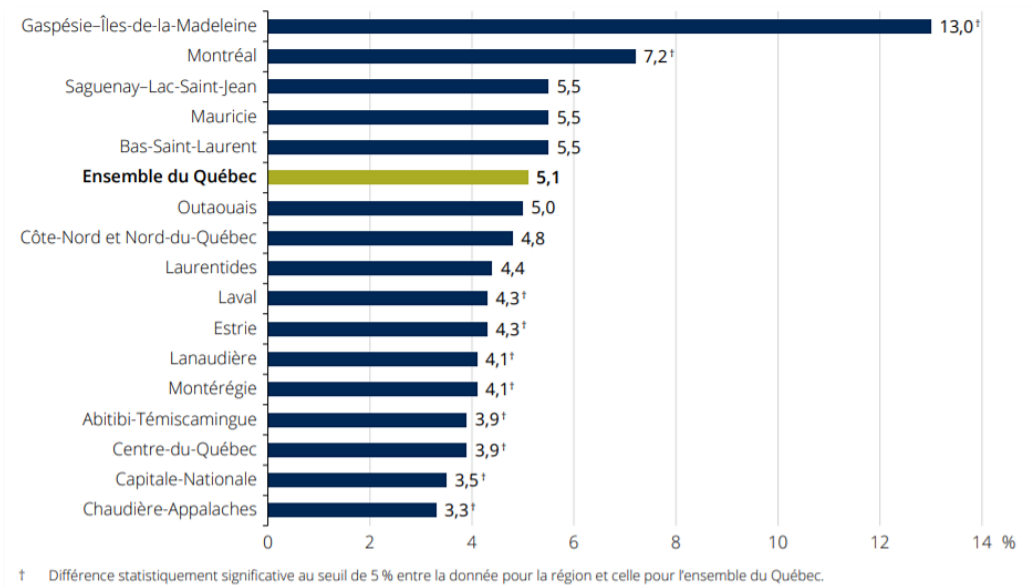


Figure 11. Taux de chômage, régions administratives et ensemble du Québec, 2019

Source : ISQ, 2020

Tableau 7. Emploi et situation financière dans les MRC Avignon et de Bonaventure et l'ensemble du Québec, 2019

	MRC		Gaspésie	Ensemble du Québec
	Avignon	Bonaventure		
Taux de travailleurs de 25 à 64 ans (%) ²¹	64.6	66.8	63.7	79.3
Revenu d'emploi médian des 25-64 ans (\$)	30 917	32 105	30 960	44 936
Revenu disponible par habitant (\$) ²²	28 778	28 038	27 996	30 721

1.3.5 Secteurs d'activité

La structure économique de la GÎM est orientée vers l'exploitation des ressources naturelles et le développement de son potentiel éolien. En 2020, la part des emplois dans le secteur primaire de la région correspondait à près de trois fois le taux observé pour le Québec dans son ensemble (6.1 % comparativement à 2.3%). La proportion des emplois dans le secteur de la fabrication était moins importante que dans l'ensemble du Québec (7.1% par rapport à 11.6%). En 2020, la part de l'emploi dans le secteur de la construction était supérieure à celle de l'ensemble du Québec (8.7% contre 6.2%). Comme partout au Québec (79.9%), le secteur tertiaire domine l'économie avec 78.1% de l'emploi total. En 2020, la Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine regroupe 1.1% de la population et 0.8% des emplois du Québec²³.

Près de 60% de tous les emplois occupés sur le territoire du PGMR le sont dans la MRC Avignon (tableaux 8 et 9). Dans les MRC Avignon et de Bonaventure, près de deux personnes sur cinq œuvrent dans le commerce de détail suivi par le secteur de l'hébergement et de la restauration (une personne sur cinq) et celui de la fabrication (une personne sur cinq).

Selon ces données, les secteurs dans lesquels œuvrent le plus d'entreprises sur le territoire sont: commerce de détail, hébergement et restauration; administrations publiques et soins de santé et assistance sociale (tableaux 8 et 9). Comme mentionné précédemment, ce sont les mêmes secteurs économiques qui offrent le plus d'emplois dans les MRC Avignon et de Bonaventure.

Près de 70% des emplois et entreprises de la MRC Avignon sont présents à Carleton-sur-Mer et Maria. La juxtaposition géographique de ces municipalités forme un noyau économique autour duquel en gravitent d'autres d'indice économique plus faible. La situation est différente dans la MRC de Bonaventure puisque près de 60% des entreprises et emplois sont présents dans les municipalités de New Richmond et Bonaventure distantes de près de 30 km. Cette distanciation permet de répartir sur une plus grande superficie l'activité économique de la MRC (tableaux 8 et 9).

²¹ Institut de la Statistique du Québec, [En ligne]. https://bdso.gouv.qc.ca/pls/ken/ken213_afich_tabl.page_tabl?p_iden_tran=REPERP5MO5G2428109484227u0H}S&p_lang=1&p_m_o=ISQ&p_id_sectr=508&p_id_raprt=2395#tri_sexe=1, (Consulté en mai 2021)

²² Institut de la Statistique du Québec, [En ligne]. [https://bdso.gouv.qc.ca/pls/ken/ken213_afich_tabl.page_tabl?p_iden_tran=REPERP5MO5G2428109484227u0H}S&p_lang=1&p_m_o=ISQ&p_id_sectr=508&p_id_raprt=2395#tri_sexe=1](#), (Consulté le 24 septembre 2021)

²³ Ministère de l'Économie et de l'Innovation, [En ligne]. <https://www.economie.gouv.qc.ca/pages-regionales/gaspesie-iles-de-la-madeleine/portrait-regional/structure-economique/>, (Consulté le 30 juillet 2021)

Tableau 8. Répartition des entreprises et des emplois selon le secteur d'activité dans la MRC Avignon, 2021²⁴

Municipalité	Nombre	Secteurs d'activité															TOTAL	
		Administrations publiques	Agriculture, foresterie, pêche et chasse	Arts, spectacles et loisirs	Autres services (sauf administrations publiques)	Commerce de détail	Commerce de gros	Construction	Extraction minière, exploitation de carrière et extraction de pétrole et gaz	Fabrication	Finance d' assurances	Industrie de l' information et industrie culturelle	Enseignement	Hébergement et restauration	Services professionnels et techniques	Soins de santé et assistance sociales		Transport et entreposage
Maria	Entreprise	6	2		5	7	1	9		2	2		3	2	3	8		50
	Emploi	95	162		83	147	12	154		24	24		82	70	59	127		1 039
Carleton-sur-Mer	Entreprise	3		1	2	16	2	2	1	8	4	3	7	12	4	7	2	74
	Emploi	36		47	24	293	47	37	35	234	94	59	256	328	117	84	47	1 738
Escuminac	Entreprise									2		1						3
	Emploi									47		12						59
L'Ascension-de-Patapédia	Entreprise	1	2															3
	Emploi	12	47															59
Matapédia	Entreprise	2	1	1	1	5					1		3	2		1		17
	Emploi	24	12	12	12	60					12		59	87		12		290
Nouvelle	Entreprise	2	3	1		3	1	3		2	1		1			1	2	20
	Emploi	24	59	12		59	12	59		162	12		35			12	47	493
Pointe-à-la-Croix	Entreprise			2	1	4				1			1	1		1		11
	Emploi			24	12	71				35			35	12		12		201
Ristigouche-Partie-Sud-Est	Entreprise																	
	Emploi																	
Saint-Alexis-de-Matapédia	Entreprise																	
	Emploi																	
Saint-André-de-Restigouche	Entreprise																	
	Emploi																	
Saint-François-d'Assise	Entreprise							1				1	1				1	4
	Emploi							12				12	12				12	48
MRC Avignon	Entreprise	14	8	5	9	35	4	15	1	15	8	3	17	18	7	18	5	182
	Emploi	191	280	95	131	630	71	262	35	502	142	59	491	509	176	247	106	3 927

²⁴ Institut de la Statistique du Québec, [En ligne]. http://imt.emploiquebec.gouv.gc.ca/mtg/inter/noncache/contenu/asp/ice622_resultrechr_01.asp?lang=FRAN&Porte=4&empMaxEnt=999999999999&entScroll=0&cregn=QC®np4=11&municipalite=06013%3A06060%3A06005%3A06045%3A06020%3A06030%3A06035%3A06050%3A06040%3A06055&viensde=M&empMinEnt=5, (Consulté le 28 juillet 2021)

Tableau 9. Répartition des entreprises et des emplois selon le secteur d'activité, MRC de Bonaventure, 2021²⁵

Municipalité	Nombre	Secteurs d'activité																	TOTAL	
		Administrations publiques	Agriculture, foresterie, pêche et chasse	Arts, spectacles et loisirs	Autres services (sauf administrations publiques)	Commerce de détail	Commerce de gros	Construction	Fabrication	Finance d' assurances	Industrie de l' information et industrie culturelle	Services administratifs, de soutien, de gestion des déchets et d' assainissements	Enseignement	Hébergement et restauration	Immobiliers, location et location à bail	Services professionnels et techniques	Services publiques	Soins de santé et assistance sociales		Transport et entreposage
Cascapédia-St-Jules	Entreprise								1				3						4	
	Emploi								35				59						94	
New Richmond	Entreprise	4	5	4	5	22	3	2	4	2	1	3	7	4	7		11	4	88	
	Emploi	71	209	71	83	459	99	24	111	47	35	105	176	48	107		116	94	1 855	
Caplan	Entreprise	3		1	3	5	1		3	1		1	3				2		23	
	Emploi	87		12	36	106	12		59	12		35	36				47		442	
Saint-Alphonse	Entreprise	1		1		1			2		2	1			1				9	
	Emploi	12		12		12			59		24	12			35				166	
Saint-Siméon	Entreprise	1				4	1					1	1					1	9	
	Emploi	12				38	35					12	12					35	144	
Saint-Elzéar	Entreprise	1		1		1			1								1		5	
	Emploi	12		12		12			75								12		123	
Bonaventure	Entreprise	6	2	2	1	14	5	3		1	2	5	9	1	2	1	6		60	
	Emploi	72	47	24	12	323	146	36		35	47	209	240	75	24	12	233		1 535	
New Carlisle	Entreprise	6			2	1			1		1	3	2		1			1	18	
	Emploi	170			24	12			12		12	105	24		12			12	383	
Paspébiac	Entreprise	3	1	1	1	9		1	1	2		3	6				4		32	
	Emploi	59	12	35	12	217		12	350	24		72	95				71		959	
Hope	Entreprise	1				1													2	
	Emploi	12				12													24	
Hope Town	Entreprise	1							1										2	
	Emploi	12							35										47	
Saint-Godefroi	Entreprise	1							1	1			1						4	
	Emploi	12							12	12			12						48	
Shigawake	Entreprise				1							1							3	
	Emploi				12				12			35							59	
MRC Bonaventure	Entreprise	28	8	10	13	58	10	6	16	7	3	3	18	32	5	11	1	24	6	259
	Emploi	531	268	166	167	1191	292	72	748	130	59	59	550	654	123	178	12	479	141	5 820

²⁵ Institut de la Statistique du Québec, [En ligne]. http://imt.emploi.quebec.gouv.qc.ca/mtg/inter/noncache/contenu/asp/ice622_resultrechr_01.asp?lang=FRAN&Porte=4&empMaxEnt=999999999999&entScroll=0&cregn=QC®np4=11&municipalite=05045%3A05060%3A05077%3A05025%3A05020%3A05040%3A05070%3A05032%3A05065%3A05050%3A05015%3A05055%3A05010&viensde=M&empMinEnt=5, (Consulté le 28 juillet 2021)

1.3.6 Taille des entreprises

En 2021, près de 71% des entreprises présentes sur le territoire des MRC Avignon et de Bonaventure employaient de 5 à 19 personnes suivies par les entreprises comprenant de 20 à 49 employés (tableau 10). Quatre entreprises emploient de 100 à 199 personnes (Coopérative Forestière de la Gaspésie, Hôtellerie Baie Bleue, Produits Forestiers Temrex et Entre-tiens Chaleurs), une entreprise emploie de 200 à 499 employés (Gestion Unipêche MDM Itée) et une entreprise engage plus de 1000 employés (CSSS Baie-des-Chaleurs-Hôpital de Maria).

Tableau 10. Répartition des entreprises selon le nombre d'employés dans les MRC Avignon et de Bonaventure, 2021

Nombre d'employés	MRC Avignon		MRC de Bonaventure	
	Nombre	%	Nombre	%
1 à 4	0	0	0	0
5 à 19	131	70.8	184	71
20 à 49	44	23.8	57	22
50 à 99	5	2.7	16	6.2
100 à 199	3	1.6	1	0.4
200 à 499	0	0	1	0.4
500 à 999	0	0	0	0
1000 et plus	1	0.5	0	0
Total	185	100	259	100

Pour la MRC Avignon, c'est au sein de la municipalité de Carleton-sur-Mer que l'on retrouve à la fois le plus grand nombre d'industries, de commerces et d'institutions (38.8%) ainsi que le plus grand nombre de fermes enregistrées (24.3%). Fait à noter, ce sont dans les municipalités formant la région que l'on appelle les Plateaux et composée des municipalités de Matapédia, de Saint-Alexis-de-Matapédia, de Saint-André-de-Restigouche, de Saint-François-d'Assise et de l'Ascension-de-Patapédia que l'on retrouve plus de la moitié des fermes enregistrées dans la MRC Avignon (tableau 11).

Pour ce qui est de la MRC de Bonaventure, c'est la municipalité de New Richmond qui comprend le secteur ICI le plus développé (28.0%) mais celle de Bonaventure qui possède le plus important secteur agricole avec le tiers de toutes les fermes enregistrées (33.1%).

Tableau 11. Répartition des unités d'évaluation des ICI et des exploitations agricoles par municipalités dans les MRC Avignon et de Bonaventure, 2019

MRC	Municipalité	Unités d'évaluation			TOTAL ICI		Fermes enregistrées ²⁶	
		Industrie	Commerce	Institution	Nombre	%	Nombre	%
Avignon	Carleton-sur-Mer	2	110	18	130	38.8	79	24.3
	Escuminac	1	6	5	12	3.6	2	0.6
	L'Ascension-de-Patapédia	0	4	3	7	2.1	34	10.5
	Maria	2	42	13	57	17.0	30	9.2
	Matapédia	0	14	8	22	6.6	24	7.4
	Nouvelle	2	30	9	41	12.2	45	13.8
	Pointe-à-la-Croix	2	30	9	41	12.2	1	0.3
	Ristigouche-Partie-Sud-Est	0	0	1	1	0.3	4	1.2
	Saint-Alexis-de-Matapédia	1	9	4	14	4.2	59	18.2
	Saint-André-de-Restigouche	0	2	1	3	0.9	37	11.4
	Saint-François-d'Assise	0	2	5	7	2.1	10	3.1
	Total	10	249	76	335	100	325	100
Bonaventure	Cascapédia-St-Jules	0	7	6	13	2.8	12	2.5
	New Richmond	3	113	16	132	28.0	65	13.3
	Caplan	0	44	7	51	10.8	75	15.3
	Saint-Alphonse	3	11	5	19	4.0	31	6.3
	Saint-Siméon	0	18	4	22	4.7	39	8.0
	Saint-Elzéar	3	3	7	13	2.8	13	2.7
	Bonaventure	0	77	14	91	19.3	162	33.1
	New Carlisle	4	22	19	45	9.6	6	1.2
	Paspébiac	1	44	10	55	11.7	19	3.9
	Hope	0	3	2	5	1.1	15	3.1
	Hope Town	0	1	4	5	1.1	9	1.8
	Saint-Godefroi	1	7	5	13	2.8	8	1.6
	Shigawake	3	0	4	7	1.5	35	7.2
	Total	18	350	103	471	100	489	100

Source : Altus, 2020

²⁶ Unités d'évaluation comprenant les exploitations agricoles enregistrées.

Chapitre 2

Répartition des responsabilités dans la gestion des matières résiduelles

2.1 Liste des municipalités locales visées par le plan

Le présent plan de gestion conjoint aux MRC Avignon et de Bonaventure inclus les vingt-quatre municipalités les composant. D'est en ouest, en débutant par la MRC de Bonaventure, elles s'énumèrent comme suit : Shigawake, Saint-Godefroi, Hope Town, Hope, Paspébiac, New Carlisle, Saint-Elzéar, Bonaventure, Saint-Siméon, Caplan, Saint-Alphonse, New Richmond et Cascapédia-St-Jules. Viennent ensuite Maria, Carleton-sur-Mer, Nouvelle, Escuminac, Pointe-à-la-Croix, Ristigouche-Partie-Sud-Est, Matapédia, Saint-André-de-Restigouche, Saint-Alexis-de-Matapédia, Saint-François-d'Assise, l'Ascension-de-Patapédia pour la MRC Avignon.

2.2 Distribution des compétences entre les municipalités locales et les municipalités régionales

Les municipalités des MRC Avignon et de Bonaventure ont conservé leurs compétences en ce qui a trait à la collecte et au transport de l'ensemble des matières résiduelles sur leur territoire (tableaux 12 et 13). Cependant, dans le but d'optimiser le processus d'appel d'offres et de réaliser des économies d'échelle, la plupart d'entre elles délèguent en tout ou en partie, à tous les cinq ans, la compétence de la gestion des matières recyclables aux MRC Avignon et de Bonaventure. C'est la compagnie Bouffard Sanitaire, dont le siège social est situé au 75 rue Savard à Matane (Québec), qui a obtenu le contrat pour la collecte ainsi que le transport-tri-traitement des matières recyclables pour ces municipalités. Les activités d'information, de sensibilisation et d'éducation sont partagées entre les MRC et les municipalités.

Les autres services relatifs à la gestion des matières résiduelles dans les municipalités sont offerts en partenariat direct avec l'entreprise privée ou des organismes accrédités par RECYC-Québec, notamment pour les collectes spéciales et pour la récupération des résidus domestiques dangereux (RDD). Il n'existe pas de programme municipalisé de vidange de fosses septiques et aucune collecte de matières organiques sur le territoire des MRC Avignon et de Bonaventure.

Les ICI assimilables (industries, commerces et institutions de petites tailles) utilisant les bacs de collecte de 360L et sont souvent inclus et desservis par les collectes municipales résidentielles; tandis que ceux de moyenne et de grande taille sont généralement exclus. Ces derniers ICI (désignés ICI privés dans le présent document) sont par conséquent responsables de gérer les matières résiduelles produites par leurs activités. Il en va de même pour les entreprises de construction, rénovation et démolition pour lesquelles aucun service n'est offert.

Tableau 12. Distribution des compétences en GMR pour le secteur résidentiel dans la MRC Avignon

Services	Carleton-sur-Mer	Escuminac	L'Ascension-de-Patapédia	Maria	Matapédia	Nouvelle	Pointe-à-la-Croix	Restigouche-Partie-Sud-Est	Saint-Alexis-de-Matapédia	Saint-André-de-Restigouche	Saint-François-d'Assise
Information, sensibilisation et éducation (ISÉ)	Mun. /MRC										
Déchet											
Planification	Mun.										
Collecte et transport ²⁷	Mun.										
Élimination	LET Saint-Alphonse										
Matière recyclable											
Planification	MRC										
Collecte et transport ²⁷	Mun.	MRC	Mun.	MRC	Mun.	MRC					
Traitement ²⁷	MRC										
Matière organique (collecte bac brun)											
Planification	MRC										
Collecte et transport	s.o.										
Traitement	s.o.										
Résidu vert											
Planification	Mun.										
Collecte et transport ²⁷	Mun.										
Traitement	Mun.										
Encombrant											
Planification	Mun., citoyen										
Collecte et transport	Mun., citoyen										
Traitement/élimination	LET de Saint-Alphonse										
Boue de fosse septique											
Planification	Citoyen										
Collecte et transport	Entreprise privée										
Traitement	Entreprise privée										
Boue municipale											
Planification	Mun.	s.o.			Mun.					s.o.	
Collecte et transport ²⁷	Mun.	s.o.			Mun.					s.o.	
Traitement	Mun.	s.o.			Mun.					s.o.	
Écocentre											
Exploitation d'écocentre	LET de Saint-Alphonse										
Écocentre mobile	Mun.										

²⁷ Organisme ayant la compétence dans la gestion de la matière résiduelle et ayant signé le contrat avec l'entreprise privée.

Tableau 13. Distribution des compétences en GMR pour le secteur résidentiel dans la MRC de Bonaventure

Services	Caspédia-Saint-Jules	New Richmond	Saint-Alphonse	Caplan	Saint-Siméon	Bonaventure	Saint-Elzéar	New Carlisle	Paspébiac	Hope Town	Hope	Saint-Godefroi	Shigawake
Information, sensibilisation et éducation (ISÉ)	Mun. /MRC												
Déchet													
Planification	Mun.												
Collecte et transport ²⁸	Mun.												
Élimination	LET Saint-Alphonse												
Matière recyclable													
Planification	MRC												
Collecte et transport ²⁸	MRC												
Traitement ²⁸	MRC												
Matière organique (collecte bac brun)													
Planification	MRC												
Collecte et transport	s.o.												
Traitement	s.o.												
Résidu vert													
Planification	Mun.												
Collecte et transport ²⁸	Mun.												
Traitement	Mun.												
Encombrant													
Planification	Mun., citoyen												
Collecte et transport	Mun., citoyen												
Traitement/élimination	LET de Saint-Alphonse												
Boue de fosse septique													
Planification	Citoyen												
Collecte et transport	Entreprise privée												
Traitement	Entreprise privée												
Boue municipale													
Planification	s.o.		Mun.				s.o.	Mun.	s.o.	Mun.		s.o.	
Collecte et transport ²⁸	s.o.		Mun.				s.o.	Mun.	s.o.	Mun.		s.o.	
Traitement	s.o.		Mun.				s.o.	Mun.	s.o.	Mun.		s.o.	
Écocentre													
Exploitation d'écocentres	LET de Saint-Alphonse												
Écocentre mobile	Mun.												

²⁸ Organisme ayant la compétence dans la gestion de la matière résiduelle et ayant signé le contrat avec l'entreprise privée.

2.3 Ententes intermunicipales

Les ententes intermunicipales existantes dans les MRC Avignon et de Bonaventure touchent principalement les modalités de collecte, de transport et de traitement des matières résiduelles (tableau 14). Avec la signature de l'entente intermunicipale relative à la constitution de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles Avignon-Bonaventure par les municipalités, certaines de ces ententes sont vouées à se modifier à moyen terme puisque la Régie aura pour mandat d'optimiser la gestion des matières résiduelles de toute nature sur les territoires des MRC Avignon et de Bonaventure (annexe 1). Dans la période intérimaire se déroulant entre la constitution de la Régie et la prise en charge de la totalité de son mandat, les certaines actions (telles que, entre autres, le suivi de la GMR et les activités ISÉ) seront assurées par la coordination en place à la MRC Avignon.

Tableau 14. Liste des ententes intermunicipales en vigueur sur les territoires des MRC Avignon et de Bonaventure

Objet de l'entente	Matières visées	Organismes responsables	MRC Municipalités	Durée de l'entente Échéance Renouvellement
Collecte, transport, tri et traitement des matières recyclables	Matières recyclables	Bouffard Sanitaire Inc.	<ul style="list-style-type: none"> MRC de Bonaventure: Cascapédia-St-Jules, New Richmond, Caplan, Saint-Alphonse, Saint-Siméon, Bonaventure, Saint-Elzéar, New Carlisle, Saint-Godefroi, Hope, Hope Town, Shigawake. MRC Avignon: Escuminac, Nouvelle, L'Ascension-de-Patapédia, Matapédia, Pointe-à-la-Croix, Ristigouche-Partie-Sud-Est, Saint-Alexis-de-Matapédia, Saint-André-de-Restigouche, Saint-François-d'Assise 	<ul style="list-style-type: none"> 60 mois 1/10/2016 au 30/09/2021 2021
Entente intermunicipale relative à la constitution de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles Avignon-Bonaventure (RGMRAB)	Matières résiduelles	RGMRAB	<ul style="list-style-type: none"> MRC de Bonaventure: Cascapédia-St-Jules, New Richmond, Caplan, Saint-Siméon, Bonaventure, Saint-Elzéar, New Carlisle, Paspébiac, Saint-Godefroi, Hope, Hope Town, Shigawake. MRC Avignon: Carleton-sur-Mer, Maria, Escuminac, Nouvelle, L'Ascension-de-Patapédia, Matapédia, Pointe-à-la-Croix, Ristigouche-Partie-Sud-Est, Saint-Alexis-de-Matapédia, Saint-André-de-Restigouche, Saint-François-d'Assise 	<ul style="list-style-type: none"> 360 mois 12/04/2021 au 12/04/2051 Par période de 5 ans suivant l'échéance initiale
Entente relative à la fourniture de services en matière de traitement de matières résiduelles	Matières résiduelles	Saint-Alphonse via son LET	<ul style="list-style-type: none"> MRC de Bonaventure: Cascapédia-St-Jules, New Richmond, Caplan, Saint-Siméon, Bonaventure, Saint-Elzéar, New Carlisle, Paspébiac, Saint-Godefroi, Hope, Hope Town, Shigawake. MRC Avignon: Carleton-sur-Mer, Maria, Escuminac, Nouvelle, L'Ascension-de-Patapédia, Matapédia, 	<ul style="list-style-type: none"> 300 mois 26/10/2006 au 31/12/2031 30/06/2031

			Pointe-à-la-Croix, Ristigouche-Partie-Sud-Est, Saint-Alexis-de-Matapédia, Saint-André-de-Restigouche, Saint-François-d'Assise	
Collecte et de transport des ordures ménagères et des matières recyclables	Matières recyclables et déchets	Bouffard Sanitaire Inc.	MRC Avignon : Maria et Carleton-sur-Mer	<ul style="list-style-type: none"> • 36 mois • 1/01/2019 au 31/12/2021 • 2021
Convention pour la collecte des déchets solides	Déchets	Exploitation Jaffa	MRC de Bonaventure : Saint-Godefroi, Shigawake et Hope Town	<ul style="list-style-type: none"> • 24 mois • 12/2022 • 2022
Entente intermunicipale de collecte des boues municipales	Boues municipales	Paspébiac	MRC de Bonaventure : New Carlisle et Paspébiac	<ul style="list-style-type: none"> • En vigueur depuis les dix dernières années • s.o. • n.a.

2.4 Règlements municipaux encadrant la gestion des matières résiduelles

Les municipalités des MRC Avignon et de Bonaventure ont adopté des règlements encadrant la gestion des matières résiduelles sur leur territoire. Ces règlements concernent les matières résiduelles (déchets, matières recyclables), leur traitement (compostage, herbicyclage) ou l'adoption de politique interne favorisant la réduction à la source, le réemploi et le recyclage. Une énumération de ces règlements de même que la synthèse de leur contenu apparaissent aux tableaux 15, 16 et 17.

Tableau 15. Règlements municipaux encadrant la GMR dans les MRC Avignon et de Bonaventure

MRC	Municipalité	Numéro	Date d'adoption	Matières
Avignon	Carleton-sur-Mer	2013-243 ²⁹	11/11/2013	Gestion des matières résiduelles
	Matapédia	2008-007	03/11/2008	Collecte et la disposition des matières résiduelles non recyclables
		2001-004	06/08/2001	Collecte sélective des matières recyclables
		2001-005	06/08/2001	Cueillette des ordures
	Nouvelle	275	03/12/2007	Gestion des matières résiduelles
	Maria	378-00	20/11/2000	Gestion des matières résiduelles et décrétant l'implantation de la collecte sélective porte-à-porte
	L'Ascension-de-Patapédia	173-08	01/12/2008	Collecte sélective des matières recyclables dans les limites de la municipalité
		174-08	02/12/2009	Collecte sélective des matières résiduelles dans les limites de la municipalité
	Saint-François-d'Assise	274-14	09/10/2014	Collecte et la disposition des matières résiduelles non recyclables
		226-06	06/11/2006	Collecte sélective des matières recyclables dans les limites de la municipalité
Saint-André-de-Restigouche	005-2008 ³⁰	01/12/2008	Collecte et la disposition des matières résiduelles non recyclables	
Bonaventure	Saint-Elzéar	2010-138	06/12/2010	Cueillette, transport et la disposition des déchets domestiques et des matériaux secs dans les limites de la municipalité
	Paspébiac	2009-331	08/09/2009	Cueillette des matières résiduelles, des matières recyclables et le dépôt des déchets secs dans la ville
	Caplan	84-2001 ³¹	18/06/2001	Gestion des matières résiduelles et décrétant l'implantation de la collecte sélective porte-à-porte
	Saint-Siméon	397-12	01/10/2012	Enlèvement et la disposition des déchets solides
	New Richmond	873-10	07/06/2010	Gestion des matières résiduelles et de la collecte sélective porte-à-porte
	Saint-Alphonse	250-2008	15/12/2008	Enlèvement et disposition des matières résiduelles
206-2000		06/12/2000	Collecte sélective des matières recyclables dans les limites de la municipalité	

²⁹ Ce règlement a abrogé le règlement 2009-159.

³⁰ Ce règlement abroge le règlement 04-2003.

³¹ Ce règlement a été amendé par les règlements 104-2002 et 231-2014.

Tableau 16. Synthèse du contenu des règlements municipaux dédiés à la GMR dans la MRC Avignon

Services	Carleton-sur-Mer	Escuminac	L'Ascension-de-Patapédia	Maria	Matapédia	Nouvelle	Pointe-à-la-Croix	Restigouche-Partie-Sud-Est	Saint-Alexis-de-Matapédia	Saint-André-de-Restigouche	Saint-François-d'Assise
Déchets											
Contenant autorisé	●		●	●	●	●				●	●
Matières autorisées/interdites	●			●	●	●					
Quantité excédentaire						●					●
Nombre de contenant autorisé				●						●	●
Poids maximal d'un contenant	●			●	●						
Matières recyclables											
Participation obligatoire								●			
Contenant autorisé	●		●	●	●	●					●
Matières autorisées/interdites			●	●	●						●
Matières organiques											
Collecte résidus verts	●			●		●					
Compostage domestique											
Herbicyclage											
Boues des fosses septiques											
Vidange périodique obligatoire											
Encombrants											
Collecte	●			●		●					
RDD											
Points de dépôts						●					

Tableau 17. Synthèse du contenu des règlements municipaux dédiés à la GMR dans la MRC de Bonaventure

Services	Caspédia-St-Jules	New Richmond	Saint-Alphonse	Caplan	Saint-Siméon	Bonaventure	Saint-Elzéar	New Carlisle	Paspébiac	Hope Town	Hope	Saint-Godefroi	Shigawake
Déchets													
Contenant autorisé		•		•	•		•		•				
Matières autorisées/interdites		•	•	•	•		•		•				
Quantité excédentaire				•			•						
Nombre de contenant autorisé				•									
Poids maximal d'un contenant			•	•	•				•				
Matières recyclables													
Participation obligatoire													
Contenant autorisé		•	•	•			•		•				
Matières autorisées/interdites		•	•	•					•				
Matières organiques													
Collecte résidus verts		•		•									
Compostage domestique													
Herbicyclage													
Boues des fosses septiques													
Vidange périodique obligatoire													
Encombrants													
Collecte		•	•	•			•						
RDD													
Points de dépôts							•						

Chapitre 3

Gestion des matières résiduelles

3.1 Les générateurs de matières résiduelles

3.1.1 Secteur résidentiel

Les matières résiduelles issues du secteur résidentiel proviennent des résidences permanentes et saisonnières, des petits et grands multi logements et des ICI assimilables. Ces derniers seront retirés et inclus à la section portant sur les ICI uniquement. Tel que précisé précédemment, plus de 14 000 logements sont présents sur les territoires des MRC Avignon et de Bonaventure. De ce nombre, les résidences unifamiliales représentent plus de 80% des logements, les habitations saisonnières représentent plus de 11% et les petits (2 à 9 logements) et grands (10 logements et plus) multi logements représentent moins de 7% (tableau 4).

Ce sont dans les municipalités situées au centre des MRC Avignon et de Bonaventure, plus précisément dans le secteur compris entre les municipalités de Carleton-sur-Mer et Paspébiac, que l'on retrouve près 75% de toute la population des MRC Avignon et de Bonaventure (tableau 2). Les autres municipalités situées dans les extrémités est et ouest du territoire d'application sont davantage à caractère rural avec une densité de population plus faible.

3.1.2 Secteur des ICI

C'est également dans le secteur compris entre les municipalités de Carleton-sur-Mer et Paspébiac que l'on retrouve la plus grande concentration d'ICI avec près de 75% de tous ceux présents dans les MRC Avignon et de Bonaventure. Dans ces MRC, plus de 90 entreprises œuvrent dans le commerce de détail, environ une cinquantaine offrent des services d'hébergement et de tourisme et plus de 40 fournissent des soins de santé et d'assistance à la population parmi lesquels figure le CISSS de Maria employant plus de 1000 personnes (tableaux 8 et 9).

Les matières résiduelles générées par les entreprises à nature touristique sont sensiblement similaires à celles produites par le secteur résidentiel quoiqu'en plus grande quantité et variant saisonnièrement. Les établissements de soins de santé et assistance publique sont de grands générateurs de matières, de carton et d'emballage, de plastique à usage unique (équipement de soins, de protection et d'hygiène personnelle des résidents, etc.) et de matières organiques. À noter que le CISSS de la Gaspésie-Hôpital de Maria génère également des déchets biomédicaux qui ne sont pas pris en compte dans le présent PGMR. Finalement, les entreprises de détail génèrent de grandes quantités de carton et d'emballages de toute natures utilisées lors de la réception et de l'envoi des marchandises.

Parmi les entreprises agricoles enregistrées sur le territoire (814) figurent des fermes qui génèrent des matières telles que des plastiques agricoles, des tubulures d'érablière, des sacs de moulées et des cordes (tableau 11). Ces matières ne sont pas valorisées actuellement et leur gestion présente une problématique particulière sur laquelle les MRC devront se pencher.

Finalement, sur le territoire d'application sont présentes 46 écoles primaires et secondaires produisant de grande quantité de matières recyclables et organiques.

3.1.3 Secteur des CRD

Les entreprises du secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD) produisent des matières résiduelles devant emprunter des voies de traitement et de valorisation distinctes de celles des autres secteurs. Ces résidus de construction peuvent se classer en deux catégories :

- Les résidus d'agrégats tels que le béton, l'asphalte, la pierre et la brique.
- Les résidus non-agrégats tels que le bois, le gypse, les bardeaux d'asphalte, le verre plat et les autres matériaux.

Dans les MRC Avignon et de Bonaventure, 17 entreprises œuvrent dans le domaine de la construction, soit six en construction résidentielle et commerciale, deux en génie conseil et neuf en construction spécialisée (plomberie, électricité, chauffage et climatisation, etc.).

3.2 Services municipaux en gestion des matières résiduelles pour le secteur résidentiel

3.2.1 Modalités de gestion des matières recyclables

La collecte des matières recyclables est en place dans les municipalités des MRC Avignon et de Bonaventure depuis le début des années 2000. Actuellement, toutes les municipalités des MRC offrent un service automatisé porte-à-porte de collecte de ces matières (tableaux 18 et 19). En 2019, 2 562.60 tonnes métriques de matières recyclables ont été collectées dans les municipalités. La fréquence de collecte (une fois à toutes les deux semaines) ainsi que le bac bleu de 360 L utilisé sont les mêmes pour l'ensemble du territoire.

Une fois collectées, les matières sont transportées au site de transbordement de Bouffard Sanitaire situé au 111 Industrielle à New Richmond et, de là, elles sont chargées sur des camions à destination de leur Centre de tri (1086 Industrielle) à Mont-Joli.

En 2019, les municipalités ont consacré au total 691 096\$ (393 157\$ pour la MRC Avignon et 297 939\$ pour la MRC de Bonaventure)³² pour les services associés à la gestion des matières recyclables et ont reçu plus de 551 025 \$ du Régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables de RECYC-Québec. Le coût réel moyen par unité desservie s'établit donc à environ 10 \$/u.o.

Tableau 18. Modalités de gestion des matières recyclables dans les municipalités de la MRC Avignon, 2019

		Carleton-sur-Mer	Escuminac	Pointe-à-la-Croix	Maria	Matapédia	Nouvelle	L'Ascension-de-Patapédia	Restigouche-Partie-Sud-Est	Saint-Alexis-de-Matapédia	Saint-André-de-Restigouche	Saint-François-d'Assise	
Détails de la collecte	Fréquence	Bimensuelle						Hebdomadaire en juill. et août; bimensuelle le reste de l'année					
	Jour de la collecte	Jeudi	Mercredi	Jeudi	Mercredi	Mercredi	Mercredi	Jeudi	Jeudi	Mercredi	Mercredi	Mercredi	
	Nombre/an	26						30					
	Mode de collecte							Automatisée					
	Type de collecte							Porte-à-porte					
	Contenant (L)							360					
Contrat de collecte	Entrepreneur	Bouffard Sanitaire					Exploitation Jaffa	Bouffard Sanitaire					
	Durée (mois)	36	60	36	60	60	60	60					
	Échéance	Déc. 2021	Sept. 2021	Déc. 2021	Sept. 2021	Déc. 2021	Déc. 2021						
Lieu de traitement		Centre de tri de Bouffard Sanitaire à Mont-Joli											
Quantité 2019 (tonnes)		345.90	70.79	92.51	215.15	42.86	96.20	28.33	24.87	68.77	25.24	84.22	
Nombre d'unités desservies	Unifamilial ³³	1 589	318	490	918	241	775	102	93	235	89	299	
	2 à 9 logements	138	16	67	69	18	53	1	6	18	6	19	
	10 logements et plus	10	0	3	5	3	2	0	0	0	0	1	
	ICI	134	13	42	58	24	40	7	1	14	3	8	
	Total	1 871	347	602	1 050	286	870	110	100	267	98	327	
Coûts avant taxes (\$)	Collecte/transport	58 983	10 023	17 388	34 814	8 261	17 679	3 177	2 888	7 712	2 831	9 445	
	Tri/Traitement	69 284	12 850	22 292	38 882	10 591	32 217	4 073	3 703	9 887	3 629	12 109	
	Total	128 704	22 873	39 681	73 696	18 852	49 895	7 251	6 592	17 599	6 460	21 554	
	Compensation	62 721	20 706	35 923	35 199	17 066	29 165	6 564	5 967	15 932	5 848	19 513	
	Total réel	65 983	2 167	3 759	38 498	1 786	20 731	687	624	1 667	612	2 042	
	Coût/logement	35	6	6	37	6	24	6	6	6	6	6	
Coût/tonne	191	31	41	179	42	215	24	25	24	24	24		

³³ Inclus les chalets.

Tableau 19. Modalités de gestion des matières recyclables dans les municipalités de la MRC de Bonaventure, 2019

		Casapédia- St-Jules	New Richmond	Caplan	Saint- Alphonse	Saint- Siméon	Saint- Elzéar	Bonaventure	New Carlisle	Paspébiac	Hope	Hope Town	Saint- Godefroi	Shigawake	
Détails de la collecte	Fréquence	Bimensuelle													
	Jour de la collecte	Mardi	Mercredi	Lundi	Mardi	Jeudi		Mercredi	Mardi	Lundi	Vendredi	Vendredi	Mardi	Vendredi	
	Nombre/an	26													
	Mode de collecte	Automatisée													
	Type de collecte	Porte-à-porte													
Contrat de collecte	Contenant (L)	360								n.d.	360				
	Entrepreneur	Bouffard Sanitaire								n.d.	Bouffard Sanitaire				
	Durée (mois)	60								n.d.	60				
	Échéance	Sept. 2021								n.d.	Sept. 2021				
Lieu de traitement		Centre de tri de Bouffard Sanitaire à Mont-Joli													
Quantité 2019 (tonnes)		103.03	273.08	171.07	87.54	91.95	51.16	204.38	88.06	219.60	78.56	28.31	33.92	37.10	
Nombre d'unités desservies	Unifamilial ³⁴	372	1 330	735	324	457	247	965	580	1 273	284	171	168	152	
	2 à 9 logements	15	138	78	10	47	6	103	33	82	16	5	10	4	
	10 logements et plus	0	7	4	1	3	0	4	1	4	0	0	0	0	
	ICI	13	129	51	20	22	14	81	48	59	5	6	13	8	
	Total	400	1 604	868	355	529	267	1 153	662	1 418	305	182	191	164	
Coûts avant taxes (\$)	Collecte/transport	10 550	42 306	22 894	9 363	13 953	7 042	30 411	17 461	n.d.	8 045	4 800	5 038	4 276	
	Tri/Traitement	7 296	29 255	15 831	6 475	9 648	4 870	21 029	12 074	25 863	5 563	3 320	3 484	2 956	
	Total	17 846	71 562	38 725	15 838	23 601	11 912	51 440	29 535	n.d.	13 607	8 119	8 521	7 233	
	Compensation	16 337	65 510	35 451	14 499	21 605	10 905	47 091	27 037	23 676	12 457	7 433	7 801	6 621	
	Total réel	1 509	6 051	3 275	1 339	1 996	1 007	4 350	2 497	n.d.	1 151	686	721	612	
	Coût/logement	4	4	4	4	4	4	4	4	4	n.d.	4	4	4	4
Coût/tonne	15	22	19	15	22	20	21	28	n.d.	15	24	21	16		

³⁴ Inclus les chalets.

3.2.2 Modalités de gestion des matières organiques

Actuellement, aucune collecte porte-à-porte de matières organiques n'est en place sur le territoire. Le compostage domestique représente la méthode employée par les citoyens pour valoriser ces matières. Certaines municipalités des MRC Avignon et de Bonaventure ont offert dans les dernières années ou offrent toujours des composteurs à prix réduits à leurs citoyens comme incitatif au compostage domestique. Bien que des registres comptabilisant le nombre de composteurs distribués annuellement ne sont pas généralement tenus, selon les mentions des responsables municipaux, il a été estimé que 350 composteurs sont présents dans les municipalités de la MRC Avignon et 238 le sont dans la MRC de Bonaventure (tableau 20).

Certains citoyens utilisent des composteurs domestiques de leur fabrication ou d'autres qu'ils ont acquis sans utiliser les incitatifs financiers disponibles auprès des municipalités. Ces composteurs ne figurent pas au nombre des composteurs inventoriés, car il n'a pas été possible de déterminer précisément leur nombre. Puisque ces composteurs n'ont pas été recensés, la quantité de matières organiques valorisée estimée à l'aide des outils de calculs de RECYC-Québec est inférieure à la quantité réelle.

En outre, bien que des municipalités procèdent également à la collecte de résidus verts (branches et feuilles) ou mettent à la disposition de leurs citoyens des points de dépôts, les quantités valorisées de matières organiques sont inconnues de même que les coûts de gestion sont difficilement quantifiables.

Plusieurs municipalités incitent également leurs citoyens à pratiquer l'herbicyclage dans le but de réduire la quantité de matières résiduelles enfouies au LET de Saint-Alphonse.

3.2.3 Modalités de gestion des RDD et produits sous REP

La responsabilité élargie des producteurs (REP) est une approche qui vise notamment à transférer la responsabilité de la gestion des matières résiduelles générées par la consommation de divers produits aux entreprises qui sont à l'origine de leur mise en marché.

Au Québec, le gouvernement s'est doté d'un règlement-cadre sur la REP qui est entré en vigueur le 14 juillet 2011. Ce règlement couvre cinq catégories de produits :

- Huiles, antigels, liquides de refroidissement, leurs contenants et leurs filtres et autres produits assimilables (SOGHU);
- Lampes au mercure (APR-programme Recycfluo);
- Peintures et leurs contenants (Éco-Peinture);
- Piles et batteries (Appel à Recycler Canada inc.);
- Produits électroniques (ARPE-Québec).

Tableau 20. Programmes municipaux de gestion des matières organiques dans les MRC Avignon et de Bonaventure, 2021

MRC	Municipalité	Matières organiques (nb. de collectes)		
		Feuilles et branches	Sapin de Noël	Composteurs domestiques
Avignon	Carleton-sur-Mer	2	1	300
	Escuminac	Apport volontaire	s.o.	s.o.
	L'Ascension-de-Patapédia	s.o.		s.o.
	Maria	2 ³⁵	1	200
	Matapédia	s.o.	s.o.	s.o.
	Nouvelle			50
	Pointe-à-la-Croix			
	Ristigouche-Partie-Sud-Est			
	Saint-Alexis-de-Matapédia			s.o.
	Saint-André-de-Restigouche			
	Saint-François-d'Assise			
Total	2	2	350	
Bonaventure	Cascapédia-St-Jules	s.o.	s.o.	s.o.
	New Richmond			
	Caplan			
	Saint-Alphonse			36
	Saint-Siméon			s.o.
	Saint-Elzéar			
	Bonaventure	1		186
	New Carlisle	9	2	
	Paspébiac	n.d.	n.d.	s.o.
	Hope	s.o.	s.o.	16
	Hope Town			
	Saint-Godefroi			s.o.
	Shigawake			
Total	10	2	238	

Des points de dépôts des résidus domestiques dangereux (RDD) et des produits sous responsabilité élargie des producteurs (REP) sont présents dans les municipalités des MRC Avignon et de Bonaventure (tableau 21). Ces matières sont également recueillies dans les entreprises les générant comme les ateliers de réparation automobiles entre autres (tableau 26). Il est difficile d'estimer les coûts associés à la récupération de ces matières puisqu'elles empruntent diverses voies de collecte et valorisation.

Ces résidus domestiques dangereux constituent (à l'exception des pesticides de jardins, des produits nettoyants et des médicaments) aussi des produits sous responsabilité élargie des producteurs (REP). Leur récupération est donc sous la réglementation et les modalités des valorisateurs enregistrés auprès des organismes reconnus par RECYC-Québec, tels que : *Appel à recycler* pour les piles et les batteries; la *Société de Gestion des Huiles Usagées(Soghu)* pour les huiles usagées, les contenants d'huiles, les filtres à l'huile, les aérosols, les antigels et les liquides de refroidissement; *Recycl'luo* pour les lampes au mercure; *Laurentides re/sources-Éco-peinture* pour les résidus de peinture et leurs contenants et *l'Association pour la récupération des produits électronique ARPE* pour les produits électroniques.

³⁵ La municipalité de Maria possède également un site de dépôt des résidus verts situé au Rang 2 accessible aux citoyens les samedis.

Les détails (durée, échéance et renouvellement) et les modalités de cueillette font l'objet d'ententes entre les municipalités possédant un point de dépôt pour ces matières et les valorisateurs accrédités. Les périodes et heures d'ouverture varient entre les municipalités et dépendent aussi de l'endroit où se situent les infrastructures de dépôts (ex : bureaux municipaux, déchetterie-dépôts de matériaux secs ou autres). Le dépôt de ces RDD est gratuit sur le territoire d'application du PGMR (tableau 21).

Tableau 21. Lieux de dépôts des RDD dans les MRC Avignon et de Bonaventure, 2021

MRC	Municipalité	Éco-Peinture	SOGHU	Appel à Recycler	Recycfluo	ARPE
Avignon	Maria					
	57, rue des Mésanges	•		•	•	•
	Carleton-sur-Mer					
	629, boulevard Perron					
	140, route Saint-Louis	•		•	•	
	11, rue Comeau	•	•			•
	Escuminac					
	244, boulevard Perron	•				•
	L'Ascension-de-Patapédia					
	Rue Principale				•	
	Matapédia					
	44, rue de Chamonix				•	•
	8, rue de l'Hôtel de Ville		•			
	Nouvelle					
	470, rue Francoeur	•	•	•	•	•
	Pointe-à-la-Croix					
	3 de la Carrière	•	•	•		•
	Ristigouche-Partie-Sud-Est					
	35, chemin Kempt	•	•	•	•	
	Saint-Alexis-de-Matapédia					
	121, rue Rustico Nord		•			•
	Saint-André-de-Restigouche					
	163, rue Principale	•	•	•		
	Saint-François-d'Assise					
	399, chemin Central				•	•
	457, chemin Central		•			

Bonaventure	Casapédia-St-Jules				
	75, route Gallagher			•	•
	New Richmond				
	128, boulevard Perron E	•			•
	Saint-Alphonse				
	222, 5 ^e Rang E	•	•	•	•
	Saint-Siméon				
	146, route Poirier	•			
	Bonaventure				
	127, avenue Louisbourg				•
	211, avenue Grand Pré	•			•
	Saint-Elzéar				
	148, rue Principale	•	•	•	
	New Carlisle				
	21, René-Lévesque	•		•	
	Paspébiac				
	233, rue Saint-Pie X	•			•
	Saint-Godefroi				
	109C, route 132	•			•
	Hope				
	Route Saint-Jogues	•			
	123, route Whittom				•
	330, route 132		•		
Hope Town					
2 ^e Rang	•		•		
Shigawake					
189, route 132	•				

3.2.4 Modalités de gestion des encombrants et des CRD

Les détails relatifs à la gestion des encombrants et des CRD dans les municipalités des MRC Avignon et de Bonaventure figurent au tableau suivant (22). Les quantités d'encombrants recueillis de même que leur caractérisation ne sont pas des données actuellement disponibles sur le territoire d'application.

Pour les résidus de construction-rénovation-démolition (CRD), ils ne sont actuellement pas totalement valorisés dans les municipalités des MRC Avignon et de Bonaventure et une partie est enfouie au LET

de Saint-Alphonse. Les municipalités qui les valorisent, les collectent dans des dépôts pour matériaux secs offerts dans les écocentres mobiles municipaux. Ces CRD sont valorisés par Bouffard Sanitaire et Exploitation Jaffa ou enfouis au LET de Saint-Alphonse. Finalement, les résidus CRD n'ont jamais fait l'objet d'une caractérisation sur le territoire d'application.

Tableau 22. Modalités de cueillette des CRD et des encombrants dans les MRC Avignon et de Bonaventure, 2021

MRC	Municipalité	Résidus de construction, rénovation et démolition (CRD)		Encombrants	
		Mode de cueillette	Fréquence	Mode de cueillette	Fréquence
Avignon	Carleton-sur-Mer	Écocentre mobile Municipale	Au besoin Annuelle	Municipale	Annuelle
	Escuminac	Écocentre mobile	Au besoin	Apport volontaire	Mai à oct.
	L'Ascension-de-Patapédia			Apport volontaire	Au besoin
	Maria			Municipale; apport volontaire	Annuelle; au besoin
	Matapédia			Apport volontaire	Au besoin
	Nouvelle			s.o.	n.a.
	Pointe-à-la-Croix			Apport volontaire	Au besoin
	Ristigouche-Partie-Sud-Est			s.o.	n.a.
	Saint-Alexis-de-Matapédia			Apport volontaire	Au besoin
	Saint-André-de-Restigouche			Sur demande	n.a.
	Saint-François-d'Assise			s.o.	n.a.
Bonaventure	Cascapédia-St-Jules	s.o.	n.a.	Apport volontaire	Bisannuelle
	New Richmond			Municipale	Bisannuelle
	Caplan			s.o.	n.a.
	Saint-Alphonse			Apport volontaire	Au besoin
	Saint-Siméon			Municipale	Bisannuelle
	Saint-Elzéar			Municipale	Annuelle
	Bonaventure			Municipale	Bisannuelle
	New Carlisle	Municipale	Bisannuelle		
	Paspébiac	Écocentre mobile	Au besoin	Apport volontaire	Au besoin
	Hope			s.o.	n.a.
	Hope Town			Municipale	Annuelle
	Saint-Godefroi			Municipale	Annuelle
	Shigawake			Municipale	Bisannuelle

3.2.5. Modalités de gestion des plastiques agricoles

Comme précédemment mentionné, 814 fermes ont été recensés en 2019 sur le territoire d'application selon les sommaires des rôles d'évaluation fonciers (tableau 11). À noter, cependant, que ce nombre comprend également les terrains agricoles et non seulement les fermes en activité. Selon le site web de l'Union des Producteurs Agricoles (UPA), 65 entreprises agricoles sont présentes dans la MRC Avignon dont les productions principales sont le bois et le lait. Dans la MRC de Bonaventure, ce sont 90

entreprises agricoles œuvrant principalement dans le bois et les bovins qui y sont installées.³⁶ Des plastiques agricoles sont utilisés par ces entreprises, spécialement celles faisant l'élevage de bovins. Cependant, aucune donnée n'existe sur les quantités produites de même qu'aucune collecte organisée de ces matières n'existe sur le territoire des MRC Avignon et de Bonaventure.

3.2.6 Modalités de gestion des déchets

Toutes les municipalités des deux MRC offrent un service automatisé porte-à-porte de collecte des déchets. La collecte des déchets se déroule aux deux semaines dans toutes les municipalités à l'exception de la période comprise entre mai et septembre durant laquelle elles deviennent hebdomadaires pour certaines municipalités (tableaux 23 et 24). La grande majorité des résidences du territoire sont desservies par la collecte porte-à-porte à l'exception de chalets et des habitations saisonnières pour lesquelles ce sont les propriétaires eux-mêmes qui gèrent leurs matières produites (proportion de résidences non-desservies n'ayant pas été précisée de la part des municipalités).

En 2019, les municipalités ont consacré au total 2 338 130\$³⁷ (1 045 405\$ pour la MRC Avignon et 1 292 725\$ pour la MRC de Bonaventure) pour la gestion des déchets et ont reçu 250 294\$ en redevances pour l'élimination des matières résiduelles du MELCC établissant à 160\$ le coût réel moyen par unité desservie.

³⁶ Union des producteurs agricoles, [En ligne]. <https://www.gaspesielesiles.upa.qc.ca/information-sur-la-federation/syndicats-locaux/>, (Consulté le 24 septembre 2021)

Tableau 23. Modalités de gestion des déchets dans les municipalités de la MRC Avignon, 2019

		Carleton-sur-Mer	Escuminac	Pointe-à-la-Croix	María	Matapédia	Nouvelle	L'Ascension-de-Patapédia	Restigouche-Partie-Sud-Est	Saint-Alexis-de-Matapédia	Saint-André-de-Restigouche	Saint-François-d'Assise	
Détails de la collecte	Fréquence	1x/semaine : Mai à sept. 2x/mois : Oct. à avril	1x/semaine: Juin à sept. 2x/mois: Oct. à mai	1x/semaine : Juill. et août 2x/mois : Sept. à juin	1x/semaine : Mai à sept. 2x/mois : Oct. à avril	1x/semaine : 15 juin au 14 sept. 2x/mois : 15 sept. au 14 juin	1x/semaine : Mai à sept. 2x/mois : Oct. à avril	1x/semaine : Juill. et août 2x/mois : Sept. à juin	1x/semaine : 15 juin au 14 sept. 2x/mois : 15 sept. au 14 juin	2x/mois	1x/semaine : Juill. et août 2x/mois : Sept. à juin		
	Jour de la collecte	Jeudi	Mercredi	Mardi	Jeudi	Mardi	Vendredi		Mardi	Vendredi		Mercredi	
	Nombre/an	37	35	31	37	33	37	31	32	26	31		
	Mode de collecte	Automatisée											
	Type de collecte	Porte-à-porte											
Contenant (L)	240 ou 360	360		240 ou 360	360			240, 360, 1 100	360		240, 360, 1 100		
Contrat de collecte	Entrepreneur	Bouffard Sanitaire	Exploitation Jaffa	Bouffard Sanitaire		n.d.	Exploitation Jaffa	Bouffard Sanitaire					
	Durée (mois)	36	12	12	36	n.d.	60	12	12	12	n.d.	12	
	Échéance	Déc. 2021	Déc. 2021	Déc. 2022	Déc. 2021	n.d.	Déc. 2021	Automne 2021	Déc. 2021	Déc. 2021	n.d.	Déc. 2021	
Lieu de traitement		LET de Saint-Alphonse											
Quantité 2019 (tonnes)		1 054.69	192.97	425.82	612.38	183.47	488.59	53.63	77.04	158.64	64.12	180.22	
Nombre d'unités desservies	Unifamilial ³⁸	1 834	318	561	1 011	241	846	94	112	255	89	299	
	2 à 9 logements	153	16	1	n.d.	18	60	1	0	2	6	19	
	10 logements et plus	11	0	3	n.d.	3	2	0	0	0	0	1	
	ICI	124	n.d.	30	78	n.d.	37	4	3	12	1	n.d.	
	Total	2 122	n.d.	595	1 089	n.d.	945	99	115	269	96	n.d.	
Coûts avant taxes (\$)	Collecte/transport	128 298	39 716	54 646	80 955	n.d.	25 349	6 600	6 485	17 049	5 447	23 045	
	Enfouissement	239 863	23 457	100 000	167 884	n.d.	122 590	6 139	n.d.	19 875	7 537	19 770	
	Total	368 161	63 173	154 646	248 839	n.d.	147 939	12 739	n.d.	36 924	12 984	42 815	
	Redevances	32 641	4 761	11 872	20 539	4 960	14 005	1 446	0	5 080	1 480	8 094	
	Total réel	335 520	58 412	142 774	228 300	n.d.	133 934	11 293	n.d.	31 844	11 504	34 721	
	Coût/logement	158	n.d.	240	291	n.d.	142	114	n.d.	118	120	n.d.	
	Coût/tonne	318	n.d.	335	373	n.d.	274	211	n.d.	201	179	193	

³⁸ Inclus les chalets.

Tableau 24. Modalités de gestion des déchets dans les municipalités de la MRC de Bonaventure, 2019

		Cascapédia-St-Jules	New Richmond	Caplan	Saint-Siméon	Saint-Alphonse	Saint-Elzéar	Bonaventure	Paspébiac	New Carlisle	Hope	Hope Town	Saint-Godefroi	Shigawake	
Détails de la collecte	Fréquence	1x/semaine : Sept. à mai 2x/mois : Juin à août	1x/semaine : Mai à sept. 2x/mois : Oct. à avril		1x/semaine : Mai à oct.	2x/mois		1x/semaine : Mai à sept.	2x/mois : Oct. à avril	1x/semaine : Juin à sept.	1x/semaine		1x/semaine : Mai à sept. 2x/mois : Oct. à avril		
	Jour de la collecte	Vendredi	Mardi	Jeudi	Lundi	Vendredi		Jeudi		Vendredi	Mercredi	Mardi	Mercredi	Mardi	
	Nombre/an	34	37		39	26		37		34	52	38			
	Mode de collecte	Automatisée													
	Type de collecte	Porte-à-porte													
	Contenant (L)	360					360				360				
Contrat de collecte	Entrepreneur	Exploitation Jaffa				Bouffard Sanitaire	Exploitation Jaffa	Bouffard Sanitaire	n.d.	Bouffard Sanitaire	Joyce MacWhirter	Exploitation Jaffa	Bouffard Sanitaire		
	Durée (mois)	12	60	12	24	12	12	36	n.d.	12	12	24	24	36	
	Échéance	Déc. 2019	Mai 2020	Nov. 2019	Déc. 2021	Déc. 2019	Déc. 2019	Juin 2022	n.d.	s.o.	Déc. 2019	Déc. 2022	s.o.	2021	
Lieu de traitement		LET de Saint-Alphonse													
Quantité 2019 (tonnes)		210.32	968.72	554.23	357.74	176.59	130.66	811.48	809.61	356.03	113.86	86.38	97.86	83.76	
Nombre d'unités desservies	Unifamilial ³⁹	369	1 409	882	447	325	231	1 496	1 273	620	278	171	187	177	
	2 à 9 logements	0	137	90	124	6	0	5	82	20	8	5	2	0	
	10 logements et plus	0	7	5	40	1	0	4	4	1	0	0	0	1	
	ICI	16	277	78	45	15	0	193	n.d.	40	0	0	0	7	
	Total	385	1 830	1 055	656	347	231	1 698	n.d.	681	286	176	189	185	
Coûts avant taxes (\$)	Collecte/transport	20 400	78 411	37 976	21 420	12 264	13 583	94 629	n.d.	42 480	24 440	10 336	10 345	13 670	
	Enfouissement	32 388	240 838	126 552	78 307	50 523	20 435	215 120	n.d.	69 000	30 458	17 866	19 575	11 710	
	Total	52 788	319 249	164 528	99 727	62 788	34 018	309 748	n.d.	111 480	54 898	28 202	29 920	25 379	
	Redevances	6 755	27 042	15 837	9 138	7 592	4 388	17 574	28 648	12 127	6 676	3 740	3 236	2 660	
	Total réel	46 033	292 207	148 691	90 589	55 195	29 630	292 173	n.d.	99 353	48 222	24 462	26 684	22 720	
	Coût/logement	112	160	141	138	159	128	172	n.d.	146	169	139	141	123	
Coût/tonne	219	302	268	253	313	227	360	n.d.	279	424	283	273	271		

³⁹ Inclus les chalets.

3.3 Secteur des ICI

Les ICI présents sur le territoire d'application du PGMR gèrent leurs matières résiduelles, à l'exception des ICI assimilables dont les collectes de déchets et des matières recyclables sont intégrées à la collecte municipale résidentielle porte-à-porte et qui utilisent des bacs de 360L. Afin d'obtenir la répartition entre ICI assimilables et ICI privés, le nombre total d'ICI présents sur le territoire a été déterminé en utilisant les services du Groupe Altus, firme conseil en évaluation municipale. Pour ce faire, il a été établi que l'utilisation de la maison demeure si l'utilisation commerciale ne dépasse pas 50% (soit R06) au rôle d'évaluation foncière. Au contraire, si l'utilisation commerciale dépasse 50% (soit R07), c'est l'utilisation commerciale qui est inscrite au rôle. Dans ce dernier cas, il est considéré que ce sont des ICI. De ce nombre total, les ICI assimilables ont été obtenus en les soustrayant des ICI ayant contracté un contrat de collecte des matières résiduelles auprès des entreprises privées. Ces ICI dits privés gèrent de façon autonome les matières résiduelles produites et possèdent ou louent un bac à chargement frontal tout en défrayant eux-mêmes les coûts associés à la collecte et à l'enfouissement de leurs matières.

Les tonnages de matières résiduelles provenant des ICI privés ont été obtenus auprès du LET de Saint-Alphonse et de Bouffard Sanitaire. Pour ce qui est ceux provenant des ICI assimilables, RECYC-Québec estime que 9.8% des matières recyclables issues de la collecte résidentielle origine des ICI assimilables. Cette proportion atteint 21.8% pour les matières résiduelles enfouies. Les tonnages des matières recyclables et des déchets provenant des ICI assimilables ont donc été estimés en utilisant ces approximations (tableau 25).

Tableau 25. Gestion des matières recyclables (R) et des déchets (D) dans les ICI privés et assimilables des municipalités des MRC Avignon et de Bonaventure, 2019

MRC	Municipalité	Nombre d'ICI					Quantités collectées (tonnes)					
		Assimilables		Privés		TOTAL	Assimilables		Privés		TOTAL	
		R	D	R	D		R	D	R	D	R	D
Avignon	Maria	52	50	10	12	62	21.08	133.50	55.30	541.14	76.38	674.64
	Carleton-sur-Mer	135	135	15	15	150	33.90	229.92	136.02	925.49	169.92	1 155.41
	Escuminac	9	9	2	0	11	6.94	42.07	18.59	0	25.53	42.07
	L'Ascension-de-Patapédia	6	6	0	0	6	2.78	11.69	0	0	2.78	11.69
	Matapédia	19	19	6	1	25	4.20	40.00	30.80	32.30	35.00	72.30
	Nouvelle	57	57	8	9	66	9.43	106.51	127.89	170.82	137.32	277.33
	Pointe-à-la-Croix	48	48	6	2	54	9.07	92.83	62.55	90.93	71.62	183.76
	Ristigouche-Partie-Sud-Est	1	1	2	0	3	2.44	16.79	0.89	0	3.33	16.79
	Saint-Alexis-de-Matapédia	14	14	0	0	14	6.74	34.58	0	0	6.74	34.58
	Saint-André-de-Restigouche	6	6	0	0	6	2.47	13.98	0	0	2.47	13.98
	Saint-François-d'Assise	11	11	0	0	11	8.25	39.29	0	0	8.25	39.29
Total	359	369	49	39	408	107.29	739.36	432.04	1 760.68	539.33	2 500.04	
Bonaventure	Cascapédia-St-Jules	15	17	2	0	17	10.10	45.85	0	54.95	10.10	100.80
	New Richmond	139	146	33	26	172	26.76	211.18	140.07	968.15	166.83	1 179.33
	Caplan	45	46	9	8	54	16.76	120.82	52.50	280.51	69.26	401.33
	Saint-Alphonse	22	23	1	0	23	8.58	38.50	3.90	26.39	12.48	64.89
	Saint-Siméon	17	15	4	6	21	9.01	77.99	44.30	100.27	53.31	178.26
	Bonaventure	71	72	25	24	96	20.03	176.90	92.60	513.93	112.63	690.83
	Saint-Elzéar	6	6	3	3	9	5.01	28.48	17.61	12.30	22.62	40.78
	New Carlisle	41	37	7	11	48	8.63	77.61	82.45	177.35	91.08	254.96
	Paspébiac	47	43	21	25	68	21.52	176.49	145.64	501.20	167.16	677.69
	Saint-Godefroi	10	9	1	2	11	3.32	21.33	15.28	13.30	18.60	34.63
	Hope	6	6	0	0	6	7.70	24.82	0	0	7.70	24.82
	Hope Town	2	3	2	1	4	2.77	18.83	18.57	10.54	21.34	29.37
	Shigawake	3	3	2	2	5	3.64	18.26	5.14	3.27	8.78	21.53
	Total	484	486	110	108	594	143.84	1 037.08	618.06	2 662.16	761.90	3 699.24

3.4 Installations de traitement des matières résiduelles

Les matières résiduelles recueillies sur le territoire d'application du PGMR transitent via des points de dépôts situés dans un ensemble d'écocentres mobiles municipaux. Des entreprises et organismes œuvrant en GMR ainsi que des infrastructures de traitement des matières résiduelles générées décrites à la section suivante complètent les installations de traitement des matières résiduelles sur le territoire (tableaux 21 et 26).

3.4.1 Entreprises privées

1. Centre de transbordement de New Richmond

Nom et localisation : Centre de transbordement de New Richmond, 111 rue Industrielle, New Richmond (Québec), G0C 2B0

Propriétaire et adresse : Bouffard Sanitaire inc., 75 rue Savard, Matane (Québec), G4W 0H9

Description, activité et clientèle : Site de réception des matières recyclables et des matériaux CRD en provenance des MRC Avignon et de Bonaventure. Transbordement de ces matières pour être expédiées vers le Centre de tri Bouffard inc. (usine de Mont-Joli pour les matières recyclables et usine de Matane pour les matériaux CRD). Les clientèles sont les municipalités et les ICI.

Quantités annuelles de matières reçues, transférées, traitées, refusées ou rejetées (si connues) : En 2019, 3 612.70 tonnes de matières recyclables et 2 584.43 tonnes de CRD.

Capacités de traitement et capacités résiduelles (si connues) : Site pouvant recevoir annuellement 4 000 tonnes de matières recyclables et 10 000 tonnes de CRD.

2. Centre de tri Bouffard

Nom et localisation : Centre de tri Bouffard inc., 1086 rue Industrielle, Mont-Joli (Québec), G5H 3K8

Propriétaire et adresse : Bouffard Sanitaire inc., 75 rue Savard, Matane (Québec), G4W 0H9

Description, activité et clientèle : Usine de traitement des matières recyclables. Les matières traitées sont expédiées vers des recycleurs. Les clientèles sont les municipalités et les ICI.

Quantités annuelles de matières reçues, transférées, traitées, refusées ou rejetées (si connues) : En 2019, 22 950 tonnes de matières recyclables.

Capacités de traitement et capacités résiduelles (si connues) : Usine pouvant recevoir annuellement 24 000 tonnes de matières recyclables

3. Centre de tri des CRD Bouffard

Nom et localisation : Centre de tri des CRD Bouffard inc., 75 rue Savard, Matane (Québec), G4W 0H9

Propriétaire et adresse : Bouffard Sanitaire inc., 75 rue Savard, Matane (Québec), G4W 0H9

Description, activité et clientèle : Usine de traitement des matériaux CRD. Les matières traitées sont expédiées pour de la valorisation énergétique ou pour des procédés de fabrication de composantes. Les clientèles sont les municipalités et les ICI.

Quantités annuelles de matières reçues, transférées, traitées, refusées ou rejetées (si connues) : En 2019, 12 500 tonnes de CRD

Capacités de traitement et capacités résiduelles (si connues) : Usine pouvant recevoir annuellement 30 000 tonnes de CRD

À noter que l'entreprise Exploitation Jaffa n'a pas transmis les informations demandées, c'est pourquoi la description de leurs installations est absente du présent plan de gestion.

3.4.2 Écocentres et écocentres mobiles

Certains écocentres mobiles présents dans les municipalités des MRC Avignon et de Bonaventure mettent à la disposition de leurs citoyens des conteneurs réservés aux CRD en plus de servir de points de dépôts des RDD. La liste de ces écocentres mobiles de même que l'éventail des matières qui y sont recueillies apparaissent à la section 3.4.4 (tableau 21).

Écocentre du LET de Saint-Alphonse

Nom et localisation : Écocentre du LET de Saint-Alphonse; 222 5^e Rang Est, Saint-Alphonse (Québec), G0C 2V0

Propriétaire et adresse : Municipalité de Saint-Alphonse; 127 rue Principale Est, Saint-Alphonse (Québec), G0C 2V0

Description, activités et clientèle : Écocentre offrant les services de valorisation des métaux ferreux et non ferreux, des réservoirs de gaz (propane) sous pression, des électroménagers, des équipements électroniques et informatiques, des pneus, des résidus domestiques dangereux, des peintures, des filtres à l'huile, des huiles usées, des antigels, des piles, des ampoules fluocompactes et fluorescents, des contenants de plastique (hydrocarbures), des matières recyclables, etc. Les clients sont des résidents régionaux, des entreprises et des organismes.

Quantités annuelles de matières reçues, transférées, traitées, refusées ou rejetées (si connues) : Un registre n'est pas tenu à jour pour les volumes valorisés, à l'exception des RDD et REP comptabilisés dans les bilans (tableau 51).

Capacités de traitement et capacités résiduelles (si connues): Non applicable.

3.4.3 Lieu d'enfouissement technique

Nom et localisation: Lieu d'Enfouissement Technique de Saint-Alphonse ; 222 5^e Rang Est, Saint-Alphonse (Québec), G0C 2V0

Propriétaire et adresse: Municipalité de Saint-Alphonse; 127 rue Principale Est, Saint-Alphonse (Québec), G0C 2V0

Description, activités et clientèle: Service d'enfouissement des matières résiduelles. Les clients sont les municipalités et villes des MRC Avignon et de Bonaventure, les deux communautés Mi'gmaq (Listuguj et Gesgapegiag), les entreprises en construction et rénovation, les entreprises et organismes gouvernementaux, les résidents de certaines villes du territoire desservi, occasionnellement des entreprises à l'extérieur des deux MRC et la Régie intermunicipale Matapédia/Métis (RITMR).

Quantités annuelles de matières reçues, transférées, traitées, refusées ou rejetées (si connues): En moyenne 22 000 tonnes annuellement depuis 2009. En 2019, 18 971.52 tonnes ont été traitées. Les volumes refusés et rejetés ne sont pas comptabilisés.

Capacités de traitement et capacités résiduelles (si connues): 30 000 tonnes/an

Durée de vie : L'espace utilisé dans les quatre cellules d'enfouissement depuis l'ouverture du LET est de 263 831 m³. Sachant que la capacité maximale d'enfouissement du LET étant de 1 420 544 m³, il reste donc 1 156 713 m³ d'espace disponible pour l'enfouissement futur. La capacité maximale est actuellement comblée à 18.57%.

Recouvrement journalier: Le recouvrement journalier est de trois types, soient sols contaminés, sols propres et matériaux alternatifs (résidus fins de CRD).

Captage de biogaz : Des cheminées d'évacuation passives sont présentes. Une torchère sera installée d'ici deux ans afin de brûler les biogaz pour en réduire l'effet sur l'environnement.

Projet à venir : Les matières putrescibles seront détournées de l'enfouissement par un projet de plateforme de compostage.

Droit de regard : Voir section 5.3

3.4.4 Points de dépôts

En plus des points de dépôts municipaux des RDD et CRD répartis dans les MRC Avignon et de Bonaventure mentionnés précédemment, de nombreux recycleurs et récupérateurs œuvrent également en gestion des matières résiduelles sur le territoire. Les secteurs d'activités de ces entreprises et organismes couvrent le transport des matières, l'élimination, la récupération, la valorisation, le réemploi ainsi que les actions posées en ISÉ (tableau 26). À noter que les entreprises de réparation de véhicules automobiles ne figurent pas dans cette liste mais constituent tout de même des points de dépôts des produits sous REP qu'ils utilisent dans leurs activités quotidiennes auprès de leur clientèle (batterie de véhicules, pneus, huiles et antigels, etc.).

Tableau 26. Entreprises et organismes œuvrant en GMR dans les MRC Avignon et de Bonaventure

MRC	Municipalité	Entreprise/Organisme	Type			Secteur d'activité					Services offerts	Situé sur le territoire d'application
			Public	Privé	OBNL	ISÉ	Réemploi	Récupération /valorisation	Élimination	Transport		
Avignon	Maria	Centre d'action bénévole Saint-Alphonse-Nouvelle Comptoir le Baluchon 549, boulevard Perron O			•		•				Vêtements, accessoires de maison électroménagers, nourriture et meubles fonctionnels	Oui
		Postes Canada 499, boulevard Perron	•					•			Point de dépôt Appel à Recycler	Oui
		Pharmacie Brunet 519, boulevard Perron		•					•		Récupération médicaments	Oui
	Carleton-sur-Mer	Service de réparation Joël 110, rue Nadeau		•					•		Point de dépôt SOGHU	Oui
		Comptoir Aux Trouvailles 894-D, boulevard Perron		•					•		Vêtements, accessoires de maison	Oui
		Quincaillerie Saint-Omer/BMR 134, route 132 O		•					•		Point de dépôt Recycflu	Oui
		Postes Canada 101, route 132 O	•						•		Point de dépôt Appel à Recycler	Oui
		Postes Canada 716, boulevard Perron	•						•		Point de dépôt Appel à Recycler	Oui
		Marché aux puces Saint-Omer 106, route 132 E	•						•		Vêtements, accessoires de maison	Oui
		Pharmacie Jean Coutu 523, boulevard Perron		•					•		Récupération médicaments	Oui
		Pharmacie Brunet 674, boulevard Perron		•					•		Récupération médicaments	Oui
	Matapédia	Centre d'Action Bénévole L'Ascension-Escuminac 3, rue de Carillon			•			•			Vêtements, accessoires de maison électroménagers, nourriture et meubles fonctionnels	Oui
		Postes Canada 3, rue Macdonell	•						•		Point de dépôt Appel à Recycler	Oui
		Pharmacie Familiprix Clinique 4-B, boulevard Perron O		•					•		Récupération médicaments	Oui
	Nouvelle	Comptoir Le Chiffonnier 6, rue de l'Église			•		•				Vêtements, accessoires de maison	Oui

Bonaventure		Postes Canada 91, rue Maguire	•			•		Point de dépôt Appel à Recycler	Oui	
		Postes Canada 527, route 132 O	•			•		Point de dépôt Appel à Recycler	Oui	
	Pointe-à-la-Croix	Postes Canada 23, rue Chaleur	•			•		Point de dépôt Appel à Recycler	Oui	
		PJC Arsenault 52, boulevard Interprovincial		•		•		Récupération médicaments	Oui	
	Saint-Alexis-de- Matapédia	Postes Canada 104, rue Rustico Nord	•			•		Point de dépôt Appel à Recycler	Oui	
	Saint-François- d'Assise	Postes Canada 445, chemin Central	•			•		Point de dépôt Appel à Recycler	Oui	
	Cascapédia-St- Jules	Postes Canada 263, route 299	•			•		Point de dépôt Appel à Recycler	Oui	
	New Richmond	Bouffard Matane-Sanitaire 111, rue Industrielle		•		•	•		Point de dépôt SOGHU, location conteneurs, transport de matières recyclables et résiduelles,	Oui
		GM - A.P. Chevrolet Buick GMC 189, boulevard Perron E		•		•			Point de dépôt SOGHU	Oui
		Postes Canada 152, boulevard Perron O	•			•			Point de dépôt Appel à Recycler	Oui
		Jean Coutu 145, chemin Cyr				•			Point de dépôt Appel à Recycler	Oui
		Postes Canada 270, boulevard Perron O	•						Point de dépôt Appel à Recycler	Oui
		Leblanc Environnement 200, rue William Moreau		•		•	•	•	Vidange de fosses septiques	Oui
		Pharmacie Jean Coutu 145, chemin Cyr		•			•		Récupération médicaments	Oui
	Caplan	Morrisey Informatique 34-A, boulevard Perron O		•		•			Point de dépôt MÉI	Oui
		Toyota Baie-des-Chaleurs 20, boulevard Perron O		•		•			Point de dépôt SOGHU	Oui
		Le Vide Grenier, 2, boulevard Perron E		•		•			Vêtements, accessoires de maison	Oui
Pharmacie PJC Clinique 37, boulevard Perron			•		•			Point de dépôt Appel à Recycler	Oui	
Saint-Alphonse	Postes Canada 153, rue Principale O	•			•			Point de dépôt Appel à Recycler	Oui	
	Exploitation Jaffa 268, route Saint-Alphonse		•		•	•	•	Locations conteneurs, transport et transformation de matières résiduelles	Oui	
Saint-Siméon	Postes Canada 109, boulevard Perron O	•			•			Point de dépôt Appel à Recycler	Oui	
	Ja-Ri Armatures		•		•			Point de dépôt Appel à Recycler	Oui	

	183, boulevard Perron E Les Trouvailles des Pipianes 112, avenue du viaduc			•		•				Vêtements, accessoires de maison	Oui
Bonaventure	BMR Bonaventure 154, Grand-Pré		•					•		Point de dépôt Recycflu, Appel à Recycler,	Oui
	GM Chaleurs Automobiles 88, route 132 E		•					•		Point de dépôt SOGHU	Oui
	Postes Canada 99, avenue Port-Royal	•						•		Point de dépôt Appel à Recycler	Oui
	Marché aux puces 105, avenue Grand-Pré			•		•				Vêtements, accessoires de maison	Oui
	Recyclage Chaleurs 129, route Forest		•			•	•			Véhicule hors d'usage	Oui
	Roberge Vacuum Excavation 228, avenue de Port-Royal		•					•	•	Vidange de fosses septiques	Oui
	Familiprix 171, rue Grand-Pré		•					•		Récupération médicaments	Oui
Saint-Elzéar	Postes Canada 135, chemin Principal	•						•		Point de dépôt Appel à Recycler	Oui
New Carlisle	Postes Canada 169, boulevard Gérard D. Lévesque	•						•		Point de dépôt Appel à Recycler	Oui
	Marché aux puces 164, boulevard Gérard D. Lévesque	•						•		Vêtements, accessoires de maison	Oui
Paspébiac	Centre d'action bénévole Saint-Siméon/Port-Daniel 176, boulevard Gérard D. Lévesque		•					•		Vêtements, accessoires de maison électroménagers, nourriture et meubles fonctionnels	Oui
	Canadian Tire 49, boulevard Gérard D. Lévesque		•					•		Point de dépôt Appel à Recycler	Oui
	Postes Canada 49, rang 9	•						•		Point de dépôt Appel à Recycler	Oui
	Postes Canada 21, boulevard Gérard D. Lévesque	•								Point de dépôt Appel à Recycler	Oui
	Pharmacie Jean Coutu 45, boulevard Gérard D. Lévesque O		•					•		Récupération médicaments	Oui
	Pharmacie Familiprix 86, boulevard Gérard D. Lévesque O		•					•		Récupération médicaments	Oui
Saint-Godefroi	Postes Canada	•						•		Point de dépôt Appel à Recycler	Oui

3.5 Modes de gestion des boues

3.5.1 Fosses septiques

La gestion des boues des fosses septiques n'est pas municipalisée dans les MRC Avignon et de Bonaventure et chaque propriétaire prend en charge la vidange de sa propre installation. Après avoir communiqué avec les entreprises de vidange des installations sanitaires sur le territoire, il a été impossible d'obtenir la quantité de boues vidangées en 2019 ainsi que leur destination. Bien qu'il ait été possible de préciser que certaines sont envoyées à la station d'épuration de la ville dans laquelle la vidange est réalisée, il est autrement difficile d'obtenir des données précises de la provenance et de la destination des boues des fosses septiques. Dans l'absence d'une station de traitement des boues des fosses septiques dans les MRC Avignon et de Bonaventure, une proportion des boues cueillies sur le territoire sont amenées au Centre de Traitement situé dans la MRC de Rimouski-Neigette.

Étant donné que la vidange des boues des fosses septiques est prise en charge par les propriétaires, il n'existe actuellement pas de données centralisées sur les quantités générées sur le territoire d'application. L'outil de calcul de RECYC-Québec n'a pu être utilisé pour estimer la quantité de BFS produites annuellement, en absence de données sur le nombre de fosses septiques dont les boues ont été acheminées à des stations de traitement autres que celles présentes sur le territoire d'application. Afin d'estimer les volumes générés, la taille moyenne des ménages vivant dans les habitations de type unifamilial⁴⁰ établie par Statistiques Canada lors du dernier recensement de 2016 a été utilisée. Le *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* recommande une capacité totale minimale de 3.4 m³ pour une fosse septique d'une résidence de trois chambres à coucher. Cette capacité recommandée a été multipliée par les fréquences recommandées de vidange pour les fosses saisonnières et permanentes. Ces fréquences sont établies par le *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées*⁴¹ de la LQE et correspondent à une vidange à tous les deux ans pour les fosses permanentes et à une à tous les quatre ans pour celles saisonnières à un taux de siccité de 3.5%.

On compte 7 169 fosses septiques (3 632 dans la MRC Avignon et 3 537 dans celle de Bonaventure) sur le territoire d'application du PGMR (tableau 31). Desservant respectivement 22% et 24% de la population de ces MRC, ces installations ne sont cependant pas nécessairement toutes conformes ou même existantes. Il est, en effet, impossible d'établir une distinction entre fosses septiques et puits secs (puisards) dans les données actuelles. Le nombre de fosses septiques saisonnières présentes sur le territoire équivaut aux logements de type chalet dans les municipalités, tandis que celles permanentes sont obtenues en soustrayant ces fosses saisonnières au nombre total de fosses septiques par municipalités fournies par Altus.

3.5.2 Boues municipales

Les territoires des MRC Avignon et de Bonaventure comptent 14 stations de traitement des eaux usées dont neuf sont dans la MRC Bonaventure et desservent 78% de la population (13 711 personnes) et cinq sont dans la MRC Avignon et desservent 76% de la population (9 616 personnes) (tableau 27).

Les procédés de traitement des eaux usées peuvent être regroupés en quatre grands types :

⁴⁰

⁴¹ [En ligne]. [_____](#)

- Stations avec étangs aérés incluant avec parois verticales (huit installations);
- Station avec étangs à rétention réduite incluant avec parois verticales (quatre installations);
- Station avec étangs non aérés vidange périodique (une installation);
- Station dégrillage fin (une installation).

Plus de la moitié des stations de traitement des eaux sont des étangs aérés dont les boues sont accumulées dans un bassin et vidangées périodiquement. Selon les informations recueillies auprès des responsables municipaux, certains d'entre elles n'ont pas été vidangées depuis leur mise en fonction. Lorsque vidangées, les boues municipales sont déposées dans des géotubes laissés sur place afin d'en augmenter la siccité. L'espace ainsi libéré permet d'ajouter de nouvelles boues lors de futures vidanges. Une fois remplis à pleine capacité, les géotubes sont soit apportés au LET de Saint-Alphonse ou utilisés pour de la valorisation agricole.

Sur le territoire d'application, seule la municipalité de Caplan, dans la MRC de Bonaventure, possède une station de type dégrillage fin. Elle figure parmi les 80 municipalités québécoises n'ayant pas encore de système de traitement des eaux usées répondant aux normes environnementales. Pour ce type de station, un équipement permet de retenir les matières en suspension des eaux usées, alors que la partie liquide est déversée. Les vidanges de la station s'effectuent à toutes les semaines et les matières récupérées sont enfouies au LET de Saint-Alphonse. Désignées prioritaires par le Gouvernement du Québec, il est prévu que les installations de cette municipalité soient révisées dans un avenir proche.

Les données relatives aux boues municipales proviennent des administrations municipales au sein desquelles un responsable est tenu de transmettre les informations relatives à la gestion de ces ouvrages au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) via l'utilisation de l'application interactive SOMAE (Suivi des Ouvrages Municipaux d'Assainissement des eaux) sur le Portail Gouvernemental des Affaires Municipales et Régionales (PGAMR). Dans un souci d'optimisation de cueillette de ces informations, il serait important que le responsable de la GMR dans les MRC ait accès à ce service afin de faciliter la collecte de données relatives à la gestion des ouvrages municipaux de même que la production des bilans annuels de la GMR.

3.5.3 Boues industrielles

Le recensement des ICI n'utilisant pas les infrastructures municipales de traitement des eaux a été réalisé par le Groupe Altus, entité qui procède à la mise à jour des rôles d'évaluation fonciers pour les municipalités des MRC Avignon et de Bonaventure. Sur la base de la fréquence recommandée de vidange énoncée dans le *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées*⁴² de la LQE et le taux de fréquentation des ICI, une vidange minimale par année a été retenue comme hypothèse à un taux de siccité de 3.5% (tableau 31).

Tableau 27. Gestion des boues municipales dans les MRC Avignon et de Bonaventure, 2019

MRC	Municipalité	Population desservie	Type de station	Année de mise en route	Fréquence de vidange	Dernière vidange	Charge moyenne DBO ₅ (kg/j.)	Mode de gestion des boues	Lieu de disposition
Avignon	Maria	2 650	EA	1993	2008, 2010, 2019	2019	220	Valorisation agricole	Caplan
	Carleton-sur-Mer	2 800	EA	1991	0	s.o.	4 ⁴³	n.a.	n.a.
	Matapédia	625	ERR(PV)	1999	2009 et 2013	Juill. 2013	42	Géotube	Sur place
	Nouvelle	578	EA	1994	0	s.o.	32	n.a.	n.a.
	Pointe-à-la-Croix	2 963	ERR	1997	0	s.o.	172	n.a.	n.a.
Bonaventure	New Richmond	3 745	EA	1992	0	s.o.	14	n.a.	n.a.
	New Richmond (Pin Rouge)	n.d.	ERR(PV)	2007	0	s.o.	24	n.a.	n.a.
	Caplan	1 730	DEG	1998	Hebdomadaire	Sept. 2021	Inconnue	Enfouissement	LET de Saint-Alphonse
	Saint-Alphonse	605	ERR(PV)	2001	2010	Sept. 2010	30	Géotube	Sur place
	Saint-Siméon	361	EA	1995	0	s.o.	60	n.a.	n.a.
	Bonaventure	2 491	EA	1991	2016 et 2019	Nov. 2019	362	Enfouies	LET de Saint-Alphonse
	Saint-Elzéar	333	ENA(VP)	1998	0	s.o.	18	n.a.	n.a.
	Paspébiac	4 196	EA	1993	2013	Juill. 2013	268	Géotube	Sur place
Hope	250	EA(PV)	1997	Biannuelle	2019	16	Géotube	LET de Saint-Alphonse	

⁴³ Exprimée dans ce cas-ci en mg O₂/L.

3.6 ISÉ

3.6.1 Activités ISÉ des MRC

Les MRC Avignon et de Bonaventure ont réalisé lors de la mise à jour du PGMR 2015-2019 des dépliants destinés aux citoyens listant les points de dépôts des produits sous REP et réutilisables (dont les textiles) sur leur territoire et dans lesquels figuraient également la charte des matières recyclables de RECYC-Québec. À la demande de plusieurs municipalités, il a été prévu de mettre à jour ces dépliants dans le présent PGMR.

La MRC Avignon publie régulièrement des capsules ISÉ dans les médias sociaux et compense annuellement les GES émis par ses employés depuis quelques années. Une politique interne de développement durable a été élaborée à la MRC Avignon favorisant, entre autres, la documentation électronique plutôt que sur papier et l'impression recto-verso des documents. Une politique d'émission recto-verso a également été mise en place pour tout document produit par les sous-traitants pour la MRC Avignon. Des initiatives graduelles de réduction de l'utilisation de papier à main ont été instaurées dans la MRC Avignon. Elle est également titulaire du niveau performance pour le Programme de reconnaissance *ICI on recycle* de RECYC-Québec jusqu'en 2022. Plusieurs employés de la MRC ont formé un comité vert qui a élaboré un programme de réduction à la source (section 3.6.3) et travaille présentement à un projet consigne avec des entrepreneurs locaux.

La MRC de Bonaventure a mis en place une politique de réunion sans papiers. Une section consacrée à l'environnement et regroupant des informations sur les bonnes pratiques de recyclage, la charte des matières recyclables de RECYC-Québec, le compostage et l'herbicyclage a été ajoutée lors de la refonte de son site internet. La MRC a invité les autres municipalités à ajouter un lien vers cette section sur leurs pages municipales respectives.

3.6.2 Activités ISÉ des municipalités

Les municipalités des MRC Avignon et de Bonaventure réalisent des activités ponctuelles d'ISÉ, que ce soit via la publication d'articles dans les journaux municipaux, leur site internet ou les médias sociaux (tableau 28).

Certaines municipalités telles que Saint-François-d'Assise, New Richmond et Bonaventure mettent aussi en action d'autres activités ISÉ telles que disponibiliser des composteurs communautaires pour la population, publier une édition spéciale du journal municipal exclusivement consacrée à la gestion des matières résiduelles et organiser des corvées printanières des résidents pour le nettoyage des rues, canaux et rives de la municipalité.

3.6.3 Réduction à la source

À l'occasion du Jour de la Terre 2021, la MRC Avignon a lancé OSONS VERT, un programme d'accès aux produits réutilisables (hygiène féminine et couches lavables) pour les citoyens. La création de ce programme permet de réduire à la source les produits à usage unique consommés, la quantité de matières résiduelles enfouies et valoriser les produits écoresponsables.

Le comité vert de la MRC Avignon travaille actuellement à mettre en place un programme de contenants consignés à l'échelle de la MRC.

Chapitre 4

Inventaire des matières résiduelles générées sur le territoire

4.1 Méthodologie générale

L'année **2019** sert d'année de référence pour l'inventaire des matières résiduelles générées sur le territoire des MRC Avignon et de Bonaventure. Selon les générateurs, différentes catégories de matières résiduelles ont été prises en compte (figure 12).

Les données existantes sur le territoire ont été privilégiées lors de la réalisation de l'inventaire. Dans le cas contraire ou si elles incomplètes, les quantités ont été estimées à partir de l'outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR et les divers calculateurs développés par RECYC-Québec en 2015.

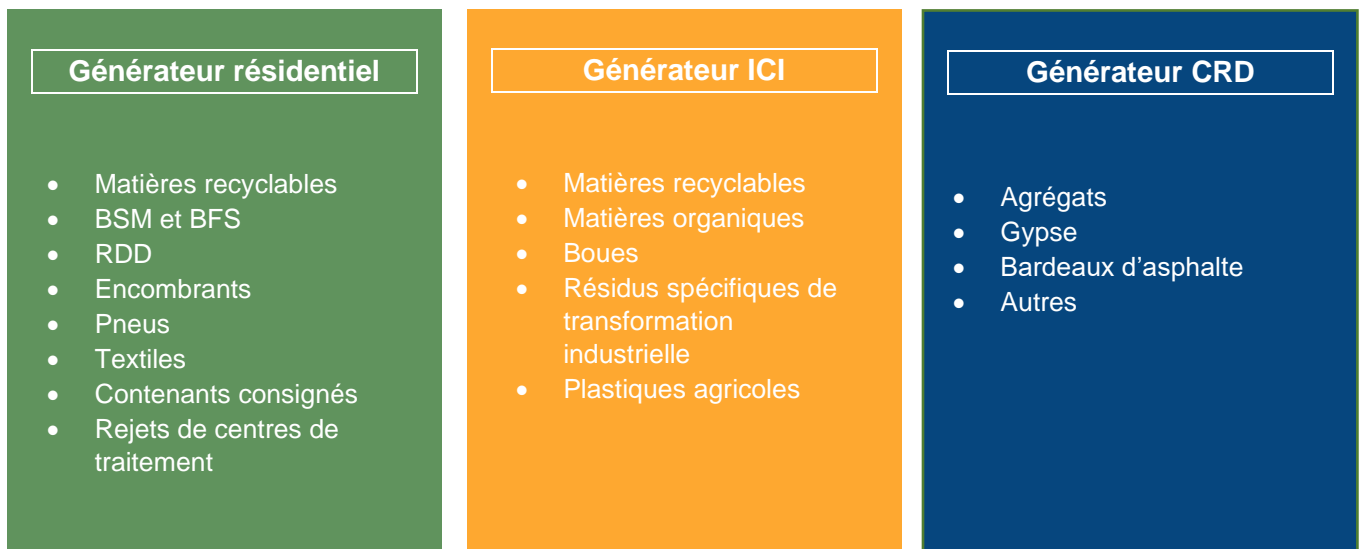


Figure 12. Catégories de matières prises en compte selon les générateurs

Il est important de noter que tous les résultats, obtenus par calcul, présentés dans cette section comportent une marge d'erreur très importante pouvant amener de la désinformation. Cette marge d'erreur s'explique notamment par le fait que certains résultats ont été calculés à l'aide de l'outil d'inventaire de RECYC-Québec qui utilise des moyennes québécoises, des indicateurs socioéconomiques et des données tirées d'une revue de littérature qui sont fortement disproportionnés par rapport à la réalité régionale.

L'outil d'inventaire recommande de considérer comme acceptable les écarts de validation inférieurs à :

- 25% pour les estimations du secteur résidentiel;

- 50% pour les estimations du secteur des ICI;
- 50% pour les estimations du secteur des résidus CRD.

Ces derniers résultats illustrent bien que l'outil d'inventaire de RECYC-Québec ne permet pas d'obtenir des données reflétant la réalité du territoire d'application et qu'il sera d'autant plus important la réalisation d'études de caractérisations planifiées dans les mesures.

4.2 Secteur résidentiel

4.2.1 Matières recyclables

Les matières recyclables incluent le papier, le carton, le plastique, le verre et le métal et sont principalement récupérées par la collecte sélective municipale. Le bilan des matières recyclables a été établi à partir des données réelles de collecte provenant de Bouffard Sanitaire et d'Exploitation Jaffa. Étant donné que la répartition de ces matières par catégories n'est pas réalisée par ces entreprises, l'outil d'inventaire de RECYC-Québec a été privilégié pour obtenir cette répartition. L'outil d'inventaire a également été utilisé pour estimer la part des ICI assimilables dont la collecte est intégrée à celle du secteur résidentiel dans chacune des municipalités. Selon ce dernier, la part des ICI assimilables est estimée à :

- 9.8% des quantités de matières recyclables récupérées;
- 21.4% des quantités de matières éliminées (déchets).

Pour 2019, la ventilation proposée estime la quantité résidentielle à 988 tonnes et la part des ICI assimilables à 107 tonnes pour la MRC Avignon. Pour la MRC de Bonaventure, 1 324 tonnes sont générées par le secteur résidentiel et 144 tonnes par les ICI assimilables.

Une fois retirée la part des ICI assimilables, la quantité de matières recyclables générées par le secteur résidentiel peut ensuite être répartie par catégories à l'aide de l'outil d'inventaire de RECYC-Québec (tableau 29). Près de 60% du PCMPV sont récupérés dans les MRC Avignon et de Bonaventure, les plastiques représentant la plus faible proportion, soit près du tiers généré.

Tableau 29. Inventaire des matières recyclables du secteur résidentiel des MRC Avignon et de Bonaventure

Matière	MRC Avignon				MRC de Bonaventure			
	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)	Taux de récupération (%)	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)	Taux de récupération (%)
Papier et carton	667	380	1 047	64	894	393	1 287	70
Métal	41	59	100	41	56	82	138	41
Plastique	105	216	321	33	140	303	443	32
Verre	175	75	250	70	234	105	339	69
Total	988	730	1 718	58	1 324	883	2 207	60

4.2.2 Matières organiques

Les matières organiques comprennent les résidus alimentaires, les résidus verts, les branches et sapins de Noël ainsi que tout autres résidus organiques.

Aucune troisième voie de collecte n'est en cours dans les MRC Avignon et de Bonaventure. Les quantités de matières organiques récupérées correspondent donc à la somme des résidus verts et alimentaires compostés sur place (considérant que 238 composteurs domestiques ont été distribués dans la MRC de Bonaventure et 550 l'ont été dans la MRC Avignon en 2019). Un taux de recyclage de 100 kg/composteur/an et un taux de recyclage de 2% des résidus verts laissés au sol ont été supposés, comme le suggère l'outil d'inventaire. Cependant, ces quantités sont sous-estimées, puisque toutes les municipalités ne comptabilisent pas les composteurs vendus à leurs citoyens et il est impossible de connaître le nombre de composteurs achetés directement auprès des détaillants ou de fabrication artisanale. En outre, les municipalités qui mettent à la disposition de leurs citoyens de sites de dépôts volontaires des résidus verts ne comptabilisent pas les matières qui y sont apportées, ce qui contribue également à sous-estimer les quantités valorisées. Tel qu'estimé, en utilisant l'outil d'inventaire de RECYC-Québec, ces mesures ont permis de détourner 69 tonnes de l'enfouissement pour la MRC Avignon et 41 tonnes pour la MRC de Bonaventure (tableau 30).

Tableau 30. Inventaire des matières organiques du secteur résidentiel des MRC Avignon et de Bonaventure

Matière	MRC Avignon				MRC de Bonaventure			
	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)	Taux de récupération (%)	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)	Taux de récupération (%)
Résidus alimentaires	55	771	826	7	24	1 047	1 071	2
Résidus verts	14	665	679	2	17	854	871	2
Branches et sapins de Noël	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres résidus organiques	0	621	621	0	0	805	805	0
Total	69	2 057	2 126	3	41	2 706	2 747	2

4.2.3 Boues municipales

Les boues municipales comprennent les boues de fosses septiques et celles provenant des stations d'épuration des eaux usées. Étant donné leur nature et le traitement particulier qu'elles exigent, ces matières organiques sont comptabilisées séparément de la section précédente.

4.2.3.1 Boues de fosses septiques

Tel que précisé à la section 3.5.1, la gestion des boues des fosses septiques n'est pas encadrée par les municipalités des MRC Avignon et de Bonaventure et chaque propriétaire prend en charge la vidange de sa propre installation. En conséquence, il n'existe actuellement pas de données centralisées sur les quantités générées sur le territoire d'application ainsi que sur leur destination pour traitement. L'outil de calcul de RECYC-Québec n'a donc pu être utilisé pour estimer la quantité de BFS produites annuellement, car il est impossible de déterminer le nombre de fosses septiques dont les boues ont été acheminées à des stations de traitement autres que celles présentes sur le territoire d'application.

Selon les modalités spécifiées à la section 3.5.1, il a été possible d'évaluer que dans la MRC Avignon, 3 632 fosses septiques ont généré 5 318 TMH de BFS en 2019. Dans la MRC de Bonaventure, 5 437 TMH ont été produites par 3 537 fosses septiques pour la même année (tableau 31). La production totale de boues en 2019 est de 6 528 TMH dans la MRC Avignon dont 81% (5 318 TMH) proviennent des fosses septiques. Dans la MRC Bonaventure, un total de 6 885 TMH de boues ont été produites pour 79% (5 437 TMH) provenant des fosses septiques.

Tableau 31. Inventaire des fosses septiques et des boues générées par municipalités dans les MRC Avignon et de Bonaventure, 2019

MRC	Municipalité	Fosses septiques					
		Nombre				Volume total à vidanger (m ³ /an)	Poids des boues (TMH)
		Permanente	Saisonnière	ICI	Total		
Avignon	María	295	91	4	390	592	571
	Carleton-sur-Mer	620	169	8	797	1 225	1 182
	Escuminac	266	69	5	340	528	510
	L'Ascension-de-Patapédia	105	8	2	115	192	185
	Matapédia	131	25	0	156	244	235
	Nouvelle	508	131	7	646	999	964
	Pointe-à-la-Croix	223	72	4	299	454	438
	Restigouche-Partie-Sud-Est	83	22	1	106	163	157
	Saint-Alexis-de-Matapédia	242	27	2	271	441	426
	Saint-André-de-Restigouche	76	25	4	105	164	158
	Saint-François-d'Assise	283	28	1	312	508	490
Total	2 832	667	38	3 537	5 511	5 318	
Bonaventure	Cascapédia-St-Jules	336	67	6	409	649	626
	New Richmond	473	103	6	582	912	880
	Caplan	113	51	1	165	239	231
	Saint-Alphonse	108	54	8	170	257	248
	Saint-Siméon	146	58	1	205	301	290
	Bonaventure	478	162	5	645	967	933
	Saint-Elzéar	140	79	6	225	326	315
	New Carlisle	156	52	3	211	320	309
	Paspébiac	145	64	7	216	325	314
	Saint-Godefroi	176	10	0	186	308	297
	Hope	268	9	0	277	463	447
	Hope Town	146	24	0	170	269	260
	Shigawake	161	3	1	165	280	270
	Total	2 846	736	50	3 632	5 634	5 437

4.2.3.2 Boues des stations d'épuration

L'outil de RECYC-Québec permet d'estimer le total des boues municipales générées à 1 210 TMH pour la MRC Avignon, dont 504 TMH récupérées pour un taux de valorisation de 42%. Pour la MRC de Bonaventure, les boues municipales sont valorisées également dans une proportion de 42% (603 TMH récupérées pour un total de 1 448 TMH générées). Encore une fois, les valeurs obtenues par l'utilisation de l'outil de RECYC-Québec sont basées sur des études provinciales et devront être validées afin de s'assurer de refléter la réalité observée sur le territoire d'application. À moins d'indication contraire à la suite de leur analyse en laboratoire, les boues municipales issues des stations d'épuration sont pour la majorité destinées à l'épandage.

4.2.4 Résidus domestiques dangereux : produits sous REP et autres RDD

Les résidus domestiques dangereux (RDD) sont divisés en deux catégories : ceux visés par un programme relié à la responsabilité élargie des producteurs (REP) et les autres. Les matières sous REP comprennent :

- Les batteries et les piles (Appel à recycler);
- Les huiles usées et les filtres, les liquides de refroidissement, les antigels et leurs contenants (Soghu);
- Les peintures et leurs contenants (Éco-Peinture);
- Les lampes au mercure (Recycfluor);
- Les produits électroniques et informatiques (ARPE).

Les autres RDD sont composés de différents produits d'usage courant présentant un danger quand ils sont mis au rebut et font entre autres référence aux acides, engrais, médicaments, pesticides, propane, produits d'entretien et nettoyeurs, produits chimiques pour les piscines, etc.

Plutôt que d'organiser des collectes de RDD, les municipalités des MRC Avignon et de Bonaventure ont opté pour le déploiement de points de dépôts sur leur territoire (tableaux 21 et 26) dans lesquels sont recueillis les RDD. Différents commerces participent également en tant que point de dépôt, principalement pour certains RDD (ex : les pharmacies pour les médicaments périmés) et produits sous REP.

Afin de déterminer le taux de mise en valeur des RDD dans les MRC Avignon et de Bonaventure, la quantité de résidus éliminés estimée par l'outil d'inventaire de RECYC-Québec a été utilisée et équivaut à 1.3% des matières résiduelles enfouies incluant les ICI assimilables. Les taux de mise en valeur des RDD sont de 45% dans la MRC Avignon et 50% dans la MRC de Bonaventure (tableaux 32 et 33).

Tableau 32. Quantités de RDD récupérées dans les MRC Avignon et de Bonaventure

MRC	Point de dépôt	Quantité récupérée (t)		Total
		RDD sous REP ⁴⁴	MÉI	
Avignon	Carleton	6.9	6.3	13.2
	Escuminac	0.7	0	0.7
	L'Ascension-de-Patapédia	0.1	0	0.1
	Maria	1.5	0	1.5
	Matapédia	0.7	0	0.7
	Nouvelle	1.5	4.3	5.8
	Pointe-à-la-Croix	2.5	0	2.5
	Ristigouche-Partie-Sud-Est	0.4	0.01	0.41
	Saint-Alexis-de-Matapédia	0.7	1.0	1.7
	Saint-André-de-Restigouche	0.2	0	0.2
	Saint-François-d'Assise	0.7	4.8	5.5
Total	15.9	20.7	36.6	
Bonaventure	Bonaventure	1.7	3.9	5.6
	Hope	0.3	1.8	2.1
	New Carlisle	0.9	10.2	11.1
	New Richmond	2.7	0	2.7
	Paspébiac	1.4	7.3	8.7
	Saint-Alphonse	4.2	13.4	17.6
	Saint-Godefroi	0.03	0	0.03
	Saint-Siméon	0.4	0	0.4
	Shigawake	0.1	0	0.1
Total	11.7	50	60.7	

Tableau 33. Taux de mise en valeur des RDD dans les MRC Avignon et de Bonaventure

RDD	Quantité (t)			Taux de mise en valeur (%)
	Récupérée	Éliminée	Générée	
MRC Avignon	36.6	44	80.6	45
MRC de Bonaventure	60.7	62	122.7	50

4.2.5 Résidus encombrants

Les encombrants sont classés en deux catégories : les encombrants métalliques et ceux non métalliques. Sur le territoire des MRC Avignon et de Bonaventure, de nombreuses municipalités organisent une collecte d'encombrants une à deux fois par année. Les encombrants métalliques sont valorisés; ceux non métalliques sont enfouis.

Compte tenu de l'absence de données de collecte sur le territoire d'application, l'outil d'inventaire de RECYC-Québec a été choisi pour estimer le taux de mise en valeur des encombrants en 2019 et il correspond à un peu plus de 90 % pour les deux MRC (tableau 34).

Tableau 34. Taux de mise en valeur des résidus encombrants dans les MRC Avignon et de Bonaventure

Matière	MRC Avignon				MRC de Bonaventure			
	Quantité (t)			Taux de mise en valeur (%)	Quantité (t)			Taux de mise en valeur (%)
	Récupérée	Éliminée	Générée		Récupérée	Éliminée	Générée	
Encombrants métalliques	323	29	352	92	386	35	422	91
Encombrants non métalliques	---	32	32	0	---	39	39	0
Total	323	61	382	92	386	74	461	91

4.2.6 Matières résiduelles nécessitant une gestion particulière

Pour certaines matières résiduelles, RECYC-Québec obtient directement les données annuelles des systèmes de récupération qui leur sont dévolus. Ces matières sont :

- Les contenants consignés;
- Les pneus hors d'usage;
- Les véhicules hors d'usage (VHU);
- Les textiles.

Basé sur les données de vente et de récupération de 2019, le calculateur de contenants consignés de RECYC-Québec estime les quantités sur la base de la population des MRC pour l'année de référence (tableau 35).

Les garages sont principalement responsables de la récupération des pneus. Selon les données disponibles auprès de RECYC-Québec en 2019, près de 620 tonnes de pneus ont été valorisés dans les MRC Avignon et de Bonaventure en 2019.

Les organismes communautaires et comptoirs d'entraide présents dans les MRC Avignon et de Bonaventure sont les principaux intervenants dans le réemploi et la réutilisation des textiles. Malheureusement, la caractérisation des matières qui y transitent n'est pas disponible. Afin de réaliser un bilan des textiles valorisés, l'outil d'inventaire de RECYC-Québec a été utilisé. Selon une étude de caractérisation 2015-2018, la part des textiles est estimée à 3,8% des matières résiduelles résidentielles enfouies.

L'outil d'inventaire de RECYC-Québec a également été utilisé pour estimer les quantités de véhicules hors d'usage valorisés en 2019 sur le territoire d'application du PGMR.

Tableau 35. Taux de mise en valeur des matières nécessitant une gestion particulière dans les MRC Avignon et de Bonaventure

Matière	MRC Avignon				MRC de Bonaventure			
	Quantité (t)			Taux de mise en valeur (%)	Quantité (t)			Taux de mise en valeur (%)
	Récupérée	Éliminée	Générée		Récupérée	Éliminée	Générée	
Textiles	95	129	224	42	113	155	268	42
Pneus	228.6	n.d.	228.6	100	392.1	n.d.	392.1	100
Véhicules hors d'usage	687	0	687	100	822	0	822	100
Contenants consignés à remplissage unique	74.4	41.4	115.8	64	89	49.6	138.6	64
Aluminium	30.9	13	43.9	70	37	15.5	52.5	70
Plastique	7.7	4.1	11.8	65	9.3	4.8	14.1	66
Verre	35.7	24.4	60.1	59	42.7	29.2	71.9	59
Total	1 159.3	211.9	1 371.2	85	1 505.1	254.1	1 759.2	86

4.2.7 Résidus ultimes

Les résidus ultimes comprennent les rejets de centres de valorisation, les particules fines ainsi que tout autre matière résiduelle trop dégradée et ne correspondant à aucune catégorie de matières résiduelles possiblement valorisables.

En 2019, le taux de rejet du centre de tri traitant les matières recyclables des MRC Avignon et de Bonaventure était de 15%⁴⁵. En appliquant ce pourcentage sur le tonnage résidentiel, cela représente 384 tonnes de rejets.

4.2.8 Bilan du secteur résidentiel

Le tableau 36 illustre le bilan pour le secteur résidentiel. Les quantités de matières résiduelles récupérées, éliminées et générées ainsi que les taux de mise en valeur de chacune des matières y sont présentés.

Excluant les boues, le total des matières récupérées du secteur résidentiel atteint 5 729 tonnes et 6 893 de matières éliminées pour un taux de mise en valeur de 44%. En incluant les boues de stations d'épuration municipales, le taux de mise en valeur demeure à 44%.

Tableau 36. Bilan des matières résiduelles pour le secteur résidentiel des MRC Avignon et de Bonaventure

Matière	MRC Avignon				MRC de Bonaventure			
	Quantité (t)			Taux de mise en valeur (%)	Quantité (t)			Taux de mise en valeur (%)
	Récupérée	Éliminée	Générée		Récupérée	Éliminée	Générée	
Papier et carton	667	380	1 047	64	894	393	1 287	69
Métal ⁴⁶	86.9	95	181.9	48	78	74.5	152.5	51
Plastique ⁴⁶	147.7	34.4	454.8	32	114.3	220.8	335.1	34
Verre ⁴⁶	269.7	129.4	399.1	68	217.7	104.2	321.9	68
Branches et sapins de Noël	0	0	0	0	0	0	0	0
Résidus verts	14	665	679	2	17	854	871	2
Résidus alimentaires	55	771	826	7	24	1 047	1 071	2
Autres matières organiques	0	621	621	0	0	805	805	0
Résidus domestiques dangereux	36.6	44	80.6	45	60.7	62	122.7	50
Encombrants métalliques	323	29	352	92	386	35	422	91
Encombrants non métalliques	---	32	32	0	---	39	39	0
Véhicules hors d'usage	687	0	687	100	822	0	822	100
Pneus	228.6	n.d.	228.6	100	392.1	n.d.	392.1	100
Textiles	95	129	224	42	113	155	268	42
Rejets de centres de tri	0	174	174	0	0	0	0	0
Rejets de centres de valorisation des MO	0	0	0	0	0	0	0	0
Total résidentiel⁴⁷	2 610.5	3 103.8	5 987	44	3 119	3 790	6 909	45

⁴⁶

⁴⁷

4.3 Secteur industries, commerces et institutions (ICI)

L'inventaire des matières produites par le secteur ICI inclut les matières recyclables, les matières organiques, les boues industrielles et les résidus spécifiques de transformation industrielle. Les rejets des centres de traitement n'ont pas été pris en considération compte tenu du manque de données disponibles pour les évaluer.

Étant donné le manque de données complètes pour le secteur ICI, l'outil d'inventaire de RECYC-Québec a été utilisé pour réaliser le bilan. Afin de déterminer les quantités produites, l'outil se base sur le nombre d'emploi par industrie par secteurs du *Système de classification des industries de l'Amérique du Nord* (SCIAN). Les tonnages des ICI assimilables extraits du secteur résidentiel ont été additionnés aux résultats obtenus par l'outil pour compléter le bilan du secteur des ICI. En 2019, près de 11 700 tonnes de matières ont été générées par le secteur ICI dans les MRC Avignon et de Bonaventure pour un taux de mise en valeur de 47% (tableau 37).

Tableau 37. Bilan des matières résiduelles pour le secteur ICI des MRC Avignon et de Bonaventure

Matière	MRC Avignon				MRC de Bonaventure			
	Récupérée	Quantité (t)		Taux de mise en valeur (%)	Récupérée	Quantité (t)		Taux de mise en valeur (%)
		Éliminée	Générée			Éliminée	Générée	
Papier et carton	1 098	843	1 941	57	1 314	1 009	2 323	57
Métal	92	117	209	44	111	140	251	44
Plastique	98	432	531	18	118	517	635	19
Verre	52	123	174	30	62	147	209	30
Industrie de transformation agroalimentaire	996	136	1 131	88	1 465	444	1 909	77
Résidus verts	0	113	113	0	0	131	131	0
Résidus alimentaires	0	788	788	0	0	909	909	0
Autres résidus organiques	0	164	164	0	0	189	189	0
Total ICI	2 336	2 716	5 051	46	3 070	3 486	6 556	47

4.3.1 Résidus spécifiques de transformation industrielle

Sur les territoires des MRC Avignon et de Bonaventure, il n'existe pas d'industries susceptibles de produire des résidus spécifiques de transformation industrielle (scories d'aciéries, sables de fonderies, poussières de chaux, poussières de cimenteries, autres résidus chaulant, boues de forage, pierre de taille, etc.). L'inventaire des matières du secteur des ICI ne comportent donc aucune de ces matières.

4.3.2 Matières recyclables

Les catégories de matières recyclables pour les ICI sont identiques au secteur résidentiel (PCPVM) mais les quantités produites sont variables selon le secteur industriel visé. Les bilans 2019 ont été complétés en utilisant le répertoire d'entreprises du site d'Emploi Québec basé sur les différents secteurs SCIAN indiqués dans l'outil d'inventaire de RECYC-Québec.

Les données ont été estimées à partir du nombre d'employés pour la région administrative Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine pour l'année 2019 ainsi que de la population de la Gaspésie et celle des MRC Avignon et de Bonaventure. Les tableaux 38 et 39 permettent de cibler les gisements potentiels basés sur une estimation détaillée des matières recyclables produites par le secteur ICI réalisée à partir de l'outil d'inventaire.

Tableau 38. Estimation détaillée des matières recyclables du secteur ICI de la MRC Avignon

Matière	Quantité (t)	Industriel				Commercial			Institutionnel				Total ICI
		Foresterie, pêche, mines et extraction de pétrole et de gaz	Manufacturier	Transport et entreposage	Total	Hébergement et services de restauration	Commerce de gros et de détail	Total	Services et bureaux	Services d'enseignement	Soins de santé	Total	
Fibres	Récupérés	9	17	4	30	148	826	974	32	43	19	94	1 098
	Éliminés	67	127	34	228	114	472	586	4	13	12	29	843
	Générés	76	144	38	258	262	1 298	1 560	36	56	31	123	1 941
	Taux de mise en valeur (%)	12	12	11	12	56	64	62	89	77	61	76	57
Métal	Récupérés	9	18	5	32	1	54	55	2	3	2	6	92
	Éliminés	9	17	5	31	13	66	79	1	2	4	7	117
	Générés	18	35	9	63	14	120	134	2	5	6	12	209
	Taux de mise en valeur (%)	50	51	56	51	7	45	41	100	60	33	50	44
Plastique	Récupérés	6	12	3	21	3	70	73	0	2	1	4	98
	Éliminés	43	81	22	145	43	218	261	2	16	9	26	432
	Générés	49	93	25	166	47	287	334	2	18	10	30	531
	Taux de mise en valeur (%)	12	13	12	13	6	24	22	0	11	10	13	18
Verre	Récupérés	1	2	1	4	13	33	46	1	1	0	2	52
	Éliminés	3	6	2	10	58	51	109	1	1	1	3	123
	Générés	4	8	2	14	71	84	155	1	2	1	5	174
	Taux de mise en valeur (%)	25	25	50	29	18	39	30	100	50	0	40	30

Tableau 39. Estimation détaillée des matières recyclables du secteur ICI de la MRC de Bonaventure

Matière	Quantité (t)	Industriel				Commercial			Institutionnel				Total ICI
		Foresterie, pêche et extraction de pétrole et de gaz	Manufacturier	Transport et entreposage	Total	Hébergement et services de restauration	Commerce de gros et de détail	Total	Services et bureaux	Services d'enseignement	Soins de santé	Total	
Fibres	Récupérés	10	20	5	36	177	989	1 166	39	52	22	113	1 314
	Éliminés	80	152	41	273	136	565	701	5	15	14	35	273
	Générés	91	172	46	309	313	1 554	1 867	44	67	37	148	2 323
	Taux de mise en valeur (%)	11	12	11	12	56	64	62	89	78	59	76	57
Métal	Récupérés	11	21	6	38	1	65	66	2	3	2	7	111
	Éliminés	11	21	6	37	16	79	95	1	2	5	8	37
	Générés	22	42	11	75	17	144	161	3	5	7	15	251
	Taux de mise en valeur (%)	50	50	55	51	6	45	41	67	60	29	47	44
Plastique	Récupérés	7	14	4	25	4	84	88	1	3	2	5	118
	Éliminés	51	97	26	174	52	260	312	2	19	10	31	174
	Générés	58	111	30	199	56	344	400	3	21	12	36	635
	Taux de mise en valeur (%)	25	13	13	13	7	24	22	33	14	17	14	19
Verre	Récupérés	1	3	1	5	16	39	55	1	1	0	2	62
	Éliminés	4	7	2	12	69	61	131	1	2	1	4	12
	Générés	5	9	3	17	85	101	186	2	3	2	6	209
	Taux de mise en valeur (%)	20	33	33	29	19	39	30	50	33	0	33	30

4.3.3 Matières organiques

Afin de quantifier les matières organiques produites par les ICI, les secteurs SCIAN des industries de transformation agroalimentaire ont été utilisées dans l'outil d'inventaire de RECYC-Québec. Pour les autres types d'industries, les matières organiques produites sont assimilables à ceux du secteur résidentiel.

En ce qui concerne le secteur commercial et institutionnel, l'outil d'inventaire estime les quantités de matières organiques à partir des taux d'élimination et des taux de génération des différents types de commerces et d'institutions. La composition des matières organiques est toutefois la même pour chacun de ces types et s'établit comme suit : résidus verts (10.7%), résidus alimentaires (74.5%) et autres matières organiques (15.5%). L'outil d'inventaire n'étant pas en mesure d'estimer les quantités récupérées, l'ensemble des matières générées est considéré comme étant éliminé. Le tableau suivant donne une indication des secteurs ICI présentant un gisement plus important de matières organiques (tableau 40).

Tableau 40. Estimation des matières organiques générées par le secteur ICI dans les MRC Avignon et de Bonaventure

Secteur SCIAN	MRC Avignon				MRC de Bonaventure			
	Quantité générée (t)			Total	Quantité générée (t)			Total
	Résidus verts	Résidus alimentaires	Autres résidus organiques		Résidus verts	Résidus alimentaires	Autres résidus organiques	
Industriel	16	110	23	149	14	98	20	132
Foresterie, pêche, mines et extraction de pétrole et de gaz	5	37	8	50	6	44	9	59
Manufacturier	8	54	11	73	4	31	6	41
Transport et entreposage	3	19	4	26	3	23	5	31
Commercial	87	608	126	821	105	728	151	984
Hébergement et services de restauration	33	226	47	306	39	271	56	366
Commerce de gros et de détail	55	382	79	516	66	457	95	618
Institutionnel	10	69	14	93	12	83	17	112
Services et bureaux	0	2	1	3	0	3	1	4
Services d'enseignement	5	36	7	48	6	43	9	58
Soins de santé	4	30	6	40	5	36	8	49
Total	113	788	164	1 065	131	909	189	1 229

4.3.4 Résidus d'activités municipales

Les résidus d'activités municipales comprennent les résidus de balayage de rues, les abrasifs et les autres types de matières résultant des activités municipales. Étant donné l'absence de données sur les quantités de résidus d'activités municipales produits dans les MRC Avignon et de Bonaventure de même que l'impossibilité de les estimer via l'outil d'inventaire de RECYC-Québec, ces données ne peuvent être incluses au présent inventaire.

4.4 Secteur de la construction, rénovation et démolition (CRD)

Les résidus de CRD comprennent les trois catégories de matières suivantes :

- Résidus d'agrégats (béton, asphalte, pierre, brique, etc.);
- Bois;
- Autres résidus non-agrégats.

Des municipalités du territoire disponibilisent des conteneurs de type roll-off pour leurs citoyens afin qu'ils y déposent leur CRD. Les données de collecte des CRD sont disponibles, mais elles ne sont pas ventilées par type de matière. Elles ont donc été mises de côté au profit de l'outil d'inventaire de RECYC-Québec. À partir de la valeur des permis de construction, l'outil estime les quantités de résidus CRD produits. Cet indicateur est représentatif des activités de l'industrie générant des résidus de CRD, puisqu'il est directement lié à la valeur des chantiers de construction.

En 2019, le taux de mise en valeur des matières résiduelles produit par le secteur CRD est estimé à 78% pour les MRC Avignon et de Bonaventure (tableau 41).

Tableau 41. Estimation des matières résiduelles générées par le secteur CRD dans les MRC Avignon et de Bonaventure

Matière	MRC Avignon				MRC Bonaventure			
	Quantité (t)			Taux de mise en valeur (%)	Quantité (t)			Taux de mise en valeur (%)
	Récupérée	Éliminée	Générée		Récupérée	Éliminée	Générée	
Agrégats	6 232	385	6 617	94	4 564	282	4 845	94
Gypse	14	375	389	4	10	274	285	4
Bardeaux d'asphalte	38	314	352	11	28	230	258	11
Bois de construction	1 477	819	2 296	64	1 082	599	1 681	64
Autres	0	324	324	0	0	237	237	0
Total	7 762	2 216	9 978	78	5 684	1 623	7 306	78

4.5 Bilan global de l'inventaire des matières résiduelles

En regroupant l'ensemble des données des différents secteurs, il est possible d'établir un bilan pour les territoires des MRC Avignon et de Bonaventure. La quantité totale estimée de matières résiduelles produites sur les territoires est de 41 787 tonnes, sans compter les boues municipales. Le taux de mise en valeur global est estimé à 59%.

Sur le territoire, 41% des matières produites proviennent du secteur CRD, 28 % des ICI et 31% du secteur résidentiel. En se basant sur la population permanente, il est possible de calculer un taux d'élimination par personne de 620.46 kg/hab. tous secteurs confondus et de 600.83 kg/hab. sur la base de la population équivalente, laquelle prend en considération la population saisonnière (tableaux 42 et 43).

En comparant ces données avec les données d'élimination publiées par le MELCC, il est possible de faire ressortir certaines limites en ce qui a trait aux estimations effectuées. En effet, selon les données d'élimination du MELCC en 2019, 3 492 tonnes de matières résiduelles ont été éliminées par le secteur résidentiel dans la MRC Avignon et 4 757 tonnes dans la MRC de Bonaventure ce qui concorde avec les estimations de l'outil d'inventaire de RECYC-Québec. Cependant, les données d'élimination du MELCC font état de 1 761 tonnes (MRC Avignon) et de 2 673 tonnes (MRC de Bonaventure) éliminées pour le secteur ICI et de 726 tonnes (MRC Avignon) et de 2 503 tonnes (MRC de Bonaventure) éliminées pour le secteur CRD. Ces données ne concordent pas avec l'outil d'inventaire qui, dans les deux cas, sur ou sous-estime les quantités éliminées. Rappelons que l'outil d'inventaire utilise des données moyennes québécoises et repose sur des études réalisées entre 2008 et 2012. Par conséquent, il est important d'utiliser avec prudence les données présentées dans l'inventaire. Cela étant dit, sur la base des données d'élimination et de la population équivalente, les taux d'élimination se chiffrent respectivement à 678.98 kg/hab./an pour la MRC Avignon et à 544 kg/hab./an pour la MRC de Bonaventure, ce qui est 220.15 kg/hab./an de moins que l'estimation provenant de l'outil d'inventaire pour la MRC Avignon. Cependant, en ce qui concerne la MRC de Bonaventure, l'écart entre ces taux est moindre et s'établit à 7.44 kg/hab./an.

Tableau 42. Synthèse des quantités de matières résiduelles générées par secteur dans la MRC Avignon

Matière	Quantité (t)			Taux de mise en valeur (%)	Données d'élimination du MELCC (t)	Taux d'élimination (kg/hab./an)			
	Récupérée	Éliminée	Générée			Inventaire		MELCC	
						Perm.	Équiv.	Perm.	Équiv.
Secteur résidentiel	2 610.5	3 103.8	5 987	44	3 492	247.04	238.19	277.94	267.98
Secteur ICI	2 336	2 716	5 051	46	1 761	280.80	270.74	140.14	135.14
Secteur CRD	7 762	2 216	9 978	78	726	176.38	170.06	57.79	55.71
Total	12 708.5	8 035.8	21 016	60	5 979	704.22	678.98	475.88	458.83

Tableau 43. Synthèse des quantités de matières résiduelles générées par secteur dans la MRC de Bonaventure

Matière	Quantité (t)			Taux de mise en valeur (%)	Données d'élimination du MELCC (t)	Taux d'élimination (kg/hab./an)			
	Récupérée	Éliminée	Générée			Inventaire		MELCC	
						Perm.	Équiv.	Perm.	Équiv.
Secteur résidentiel	3 119	3 790	6 909	45	4 757	216.71	210.51	271.47	264.22
Secteur ICI	3 070	3 486	6 556	47	2 673	255.42	248.11	152.54	148.47
Secteur CRD	5 684	1 623	7 306	78	2 503	92.80	90.15	142.83	139.02
Total	11 873	8 899	20 771	57	9 933	560.30	544.27	566.82	551.71

Le tableau suivant présente le bilan selon le type de matières (tableau 44). Les résidus CRD, les matières organiques ainsi que le papier et carton constituent les principales matières produites sur le territoire des MRC Avignon et de Bonaventure.

Tableau 44. Bilans globaux des matières résiduelles générées dans les MRC Avignon et de Bonaventure

Matière	MRC Avignon				MRC Bonaventure			
	Quantité (t)			Taux de mise en valeur (%)	Quantité (t)			Taux de mise en valeur (%)
	Récupérée	Éliminée	Générée		Récupérée	Éliminée	Générée	
Papier et carton	1 765	1 223	2 988	59	2 208	1 402	3 610	61
Métal	133	176	309	43	167	222	389	43
Plastique	203	648	852	24	258	820	1 078	24
Verre	227	198	424	54	296	252	548	54
Matières organiques	1 064	3 258	4 322	25	1 506	4 378	5 884	26
Résidus CRD	7 762	2 216	9 978	78	5684	1 623	7 306	78
Résidus de transformation industrielle	0	0	0	0	0	0	0	0
Résidus domestiques dangereux	36.6	44	80.6	45	60.7	62	122.7	49
Autres résidus	1 105	1075	2 179	51	1 322	1311	2 633	50
Résidus ultimes	0	128	128	0	0	158	158	0
Total (sans les boues)	12 259	8 929	21 188	58	11 439	10 181	21 620	47
Boues municipales	504	700	1 204	42	603	845	1 448	42

Chapitre 5

Diagnostic territorial

Le présent chapitre dresse un bilan de la mise en œuvre du PGMR 2015-2019 des MRC Avignon et de Bonaventure et énumère les forces et faiblesses du système actuel de la GMR. Il énonce également les orientations et objectifs provinciaux et régionaux en lien avec la gestion des matières résiduelles. Finalement, il aborde le droit de regard et les besoins futures en élimination des matières résiduelles sur le territoire.

Basé sur les inventaires des matières résiduelles présentés dans le chapitre 4 et le portrait de la gestion de ces matières au chapitre 3, le présent chapitre établit le lien entre la situation sur le terrain, les objectifs régionaux et les mesures permettant de les atteindre.

5.1 Bilan du PGMR 2015-2019

Le second PGMR des MRC Avignon et de Bonaventure proposait 44 mesures regroupées sous cinq thématiques :

- Information, la sensibilisation et l'éducation;
- Les services;
- Les études, acquisition de connaissances;
- La veille technologique;
- La politique et réglementation.

Pour l'année de référence 2019 du présent plan, 56% des mesures prévues au PGMR de seconde génération ont été réalisées en tout ou en partie par les MRC et les municipalités (figure 13). De plus, certaines mesures n'ont pu être réalisées car elles étaient tributaires de la réalisation d'un ou de plusieurs autres, telle que celle visant l'évaluation de la faisabilité et de la viabilité de constituer une Régie pour la gestion des matières résiduelles sur les territoires de la MRC Avignon et de Bonaventure (mesure 11). Cette mesure devait s'accomplir en amont de celles visant à mettre en place la 3^e voie de collecte sur le territoire (mesures 1 et 2). Il est, par conséquent, réaliste de constater que certaines mesures n'ont pu être atteintes comme prévu. L'atteinte des cibles de GMR des 44 mesures apparaît plus en détail à l'annexe 2.

Avec la constitution officielle de la Régie intermunicipale de Gestion des Matières Résiduelles Avignon-Bonaventure (RGMRAB) le 30 avril 2020 regroupant 23 municipalités sur 24, le présent PGMR devrait voir se réaliser d'importantes et nombreuses mesures prévues dans la version 2015-2019, dont principalement la mise en place de la troisième voie de collecte sur le territoire.

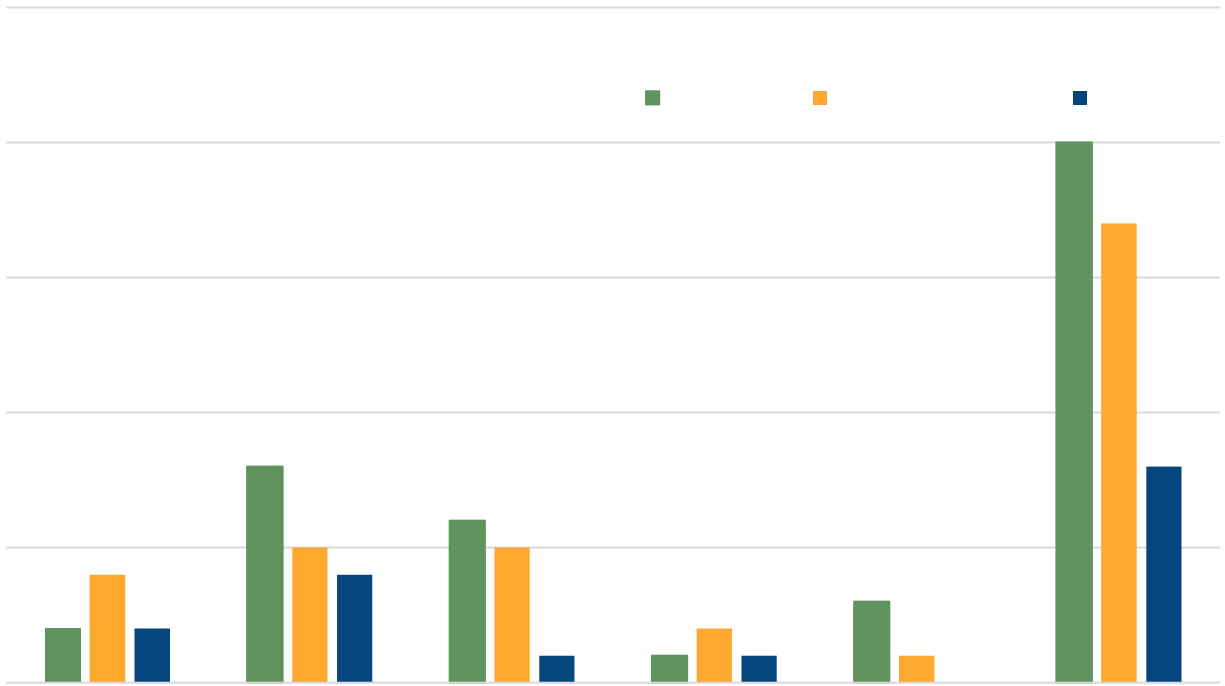


Figure 13. Bilan de l'état d'avancement des mesures du PGMR 2015-2019 des MRC Avignon et de Bonaventure

5.2 Identification des forces et des faiblesses de l'organisation de la gestion des matières résiduelles dans les MRC Avignon et de Bonaventure

Le bilan réalisé à la section précédente additionné à ceux des deux précédents PGMR permettent de souligner les forces et faiblesses du système actuel de gestion des matières résiduelles qui s'établissent comme suit :

Faiblesses:

- L'accessibilité aux données des matières résiduelles produites par tous les générateurs auprès de tous les intervenants concernés, incluant une ventilation par catégorie de ces matières.
- Un service de collecte des matières organiques pour tous les générateurs et adapté aux réalités du territoire d'application.
- La mise en place d'un service de collecte et de valorisation des résidus CRD selon le principe des 3RV-E.
- La présence de points de dépôts dans un réseau d'écocentres mobiles ne récupérant pas l'entièreté des matières résiduelles en circulation.
- La réalisation d'un suivi de la gestion des matières résiduelles au sein des entités municipales afin de s'assurer de répondre aux objectifs du PGMR.

- Le peu de compétition dans l'offre de services entraîne des coûts de traitement élevés.
- La grande superficie du territoire et son impact à la hausse sur les coûts de transport des matières et l'émission des GES.
- La gestion des boues de fosses septiques non-municipalisée.

Forces:

- La collecte des matières recyclables implantée depuis 2000.
- La presque totalité des municipalités sont membres d'une régie intermunicipale permettant une gestion optimisée et centralisée des matières résiduelles.
- L'acquisition du LET de Saint-Alphonse par la RGMRA.
- Les outils de sensibilisation réalisés dans les MRC et certaines municipalités.
- Le programme d'achat de produits d'hygiène personnelle réutilisables de la MRC Avignon.
- Le maintien des activités en GMR et d'une expertise à l'interne depuis 2013.
- L'émergence d'organismes œuvrent en réemploi et récupération permettant de concrétiser la hiérarchie des 3RV-E.
- La volonté de la population et du milieu politique de développer le territoire durablement et de protéger l'environnement.

5.3 Orientations et objectifs nationaux

S'appuyant sur la volonté gouvernementale de bâtir une économie verte et sur l'engagement collectif et individuel des Québécois à l'égard du développement durable, la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles veut encourager des comportements plus respectueux de l'environnement et de meilleures pratiques de consommation et de gestion des matières résiduelles.

Elle vise à créer une société sans gaspillage qui cherche à maximiser la valeur ajoutée par une saine gestion de ses matières résiduelles et son objectif fondamental est que la seule matière résiduelle éliminée au Québec soit le résidu ultime.

Pour participer à l'atteinte de cet objectif, la Politique propose dix stratégies d'intervention qui visent à répondre aux trois enjeux majeurs suivants de la gestion des matières résiduelles:

- Mettre un terme au gaspillage de la gestion des matières résiduelles;
- Contribuer à l'atteinte des objectifs du plan d'action sur les changements climatiques et de ceux de la stratégie énergétique du Québec;
- Responsabiliser l'ensemble des acteurs concernés par la gestion des matières résiduelles.

Le Plan d'action québécois de gestion des matières résiduelles 2019-2024, tiré de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, prévoit les objectifs suivants :

- Réduire à 525 kg ou moins la quantité de matières éliminées par habitant;
- Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal;
- Recycler et valoriser 70% des résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD);
- Recycler 60 % des matières organiques;

La Stratégie de valorisation des matières organiques (SVMO) qui découle de ce Plan d'action vient préciser les objectifs en lien avec la gestion des matières organiques :

- Instaurer la gestion de la matière organique sur 100% du territoire municipal d'ici 2025;
- Gérer la matière organique dans 100% des industries, commerces et institutions d'ici 2025;
- Recycler ou valoriser 70% de la matière organique (résidus alimentaires et verts, papier et carton et bois) en 2030;
- Réduire de 270 000 t éq. CO₂ les émissions de GES en 2030.

5.4 Orientation et objectifs régionaux

De prime abord, il est important de préciser que les objectifs régionaux peuvent être différents des objectifs nationaux en déterminant des cibles inférieures ou supérieures à celles fixées par ceux-ci. La situation particulière d'une MRC, par son contexte et ses problématiques régionales, peut justifier un écart entre les objectifs régionaux et nationaux et des cibles de gestion différentes. Néanmoins, les objectifs régionaux doivent obligatoirement être compatibles avec la Politique et tendre vers une gestion optimale des matières résiduelles produites sur le territoire. Les mesures proposées dans le présent PGMR s'orientent donc selon les trois grandes orientations suivantes :

- Réduire la quantité de matières résiduelles enfouies;
- Améliorer la gestion des matières résiduelles dans les différents secteurs (résidentiel, ICI et CRD);
- Suivre l'évolution de la gestion des matières résiduelles sur le territoire.

De ces orientations découlent des objectifs sous lesquels s'articulent différentes mesures (tableau 45). Le plan d'action ainsi obtenu permettra d'atteindre les cibles régionales de gestion fixées et améliorer la performance globale du territoire (tableau 47).

Tableau 45. Orientations et objectifs du PGMR 2022-2029 des MRC Avignon et de Bonaventure

Orientations	Objectifs	Échéance
Détourner des matières de l'élimination	Promouvoir la gestion des matières résiduelles selon le principe des 3RV-E auprès des générateurs afin qu'ils adoptent de meilleures pratiques.	2022-2029
	Réduire de 19.4 kg/an la quantité de matières éliminées par habitant pour atteindre 312 kg/hab. pour la MRC Avignon et 430 kg/hab. pour la MRC de Bonaventure	2029
Améliorer la gestion des matières résiduelles dans les différents secteurs (résidentiel, ICI et CRD)	Améliorer le tri réalisé et la qualité des matières résiduelles collectées par les citoyens et les ICI en fonction des services offerts sur le territoire.	2022-2029
	Augmenter de 5% le taux de recyclage du papier, carton, plastique, du verre et du métal pour atteindre 56% dans la MRC Avignon et 57% dans la MRC de Bonaventure;	2029
	Mettre en place la valorisation des matières organiques, incluant les boues municipales et les boues de fosses septiques, pour tous les générateurs du territoire.	2025
	Recycler ou valoriser 60% des matières organiques	2029
	Favoriser l'acheminement des CRD vers les centres de tri.	2024
	Augmenter de 5% la réutilisation, la valorisation et le recyclage des résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) pour atteindre 83% pour les MRC Avignon et de Bonaventure.	2029
Rendre compte des résultats et suivre l'évolution de la gestion des matières résiduelles sur le territoire	Suivre l'évolution de la gestion des matières résiduelles sur le territoire et diffuser les résultats auprès de la population.	2022-2029
	Faire part aux instances provinciales des défis et des enjeux régionaux et locaux relatifs à la gestion des matières résiduelles.	2022-2029

5.5 Droit de regard

L'article 59.9 de la Loi sur la qualité de l'environnement permet à une municipalité régionale de limiter ou d'interdire la mise en décharge de matières résiduelles provenant de l'extérieur de son territoire. Ce mécanisme, aussi appelé droit de regard, permet à une municipalité régionale (MR) de contrôler la quantité de déchets éliminés sur le territoire de son PGMR, ceci en raison d'impacts anticipés. Or ce droit de regard doit tenir compte des capacités d'élimination des MRC environnantes afin de ne pas compromettre la santé ou la sécurité publique.

Actuellement, le seul lieu d'enfouissement technique du territoire d'application du présent PGMR est la propriété de la municipalité de Saint-Alphonse et est situé sur le territoire de cette municipalité. En autant que les matières disposées soient conformes aux exigences du règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles (REIMR) de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) et qu'il possède la capacité de les recevoir, le lieu d'enfouissement technique de Saint-Alphonse n'impose pas de limites de quantités de matières résiduelles enfouies par année à un client. Elle pourrait cependant imposer son droit de véto sur certaines matières et refuser d'enfouir les matières provenant d'endroits situés à moins de 80 km du lieu d'enfouissement technique de la Ville de Gaspé.

La Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles Avignon-Bonaventure (RGMRAB) officiellement constituée le 30 avril 2020 est en processus d'acquisition de cette infrastructure durant la rédaction du présent PGMR 2022-2029. Dans le présent document, le droit de regard présentement en vigueur au LET est conservé⁴⁸. Il pourra être examiné dès que la Régie aura une équipe en fonction; en son absence, au moment de rédiger ce document, le statut qui a été préconisé.

5.6 Évaluation à long terme des besoins en élimination

Le PGMR doit estimer les besoins en élimination pour les matières résiduelles générées sur le territoire. Pour ce faire, l'évolution démographique, les cibles régionales à atteindre et les mesures mises en place auront une incidence sur les quantités de matières résiduelles générées et récupérées doivent être prises en considération (tableau 46). Afin de réaliser cette estimation, seule la variation de la population a été utilisée pour évaluer les quantités éliminées tout en conservant constante la quantité de matière éliminée par habitant.

L'estimation des besoins en élimination se base sur les hypothèses suivantes :

- Selon la stratégie de valorisation de la matière organique de l'élimination, un taux conservateur de mise en valeur de 60% de la matière organique résidentielle a été appliquée aux quantités générées en 2019, ce qui ramène à 474 kg/hab./an la quantité de matière éliminée en 2026;
- La diminution de la population engendrera une diminution de la quantité de matières résiduelles à éliminer;

Tableau 46. Évaluation des besoins en élimination pour les MRC Avignon et de Bonaventure, 2019 à 2036

	Année			
	2019	2026	2031	2036
Élimination (kg/hab./an)	511	474	474	474
Population	32 244	29 235	28 572	27 874
Quantité éliminée (t)	16 487	13 857	13 543	13 212

Chapitre 6

Plan d'action 2022-2029

Le Plan d'action du PGMR 2022-2029 des MRC Avignon et de Bonaventure constitue un ensemble de mesures concrètes regroupées sous trois orientations principales permettant d'atteindre les objectifs ciblés. Ces orientations sont: 1) Détourner les matières de l'élimination; 2) Améliorer la gestion des matières résiduelles dans les différents secteurs (résidentiel, ICI et CRD) et 3) Rendre compte des résultats et suivre l'évolution de la gestion des matières résiduelles sur le territoire. Ces orientations se détaillent à leur tour en 12 sous-orientations dans lesquelles s'insèrent les 28 mesures proposées sur un horizon de sept ans (tableaux 47 et 48). L'échéancier des mesures prévues, les coûts estimés pour leur mise en œuvre de même que les sources de revenus possibles apparaissent aux tableaux 49 et 50. À noter que durant la période intérimaire entre la constitution de la Régie et la prise en charge de la totalité de son mandat, les tâches prévues à l'échéancier seront assurées par la coordination en place à la MRC Avignon (tableau 14 et annexe 1).

6.1 La hiérarchie des 3RV-E

La Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et le plan d'action qui en découle visent d'importants objectifs de réduction de la quantité de matières résiduelles éliminées dans tous les secteurs d'activité. L'objectif fondamental de la Politique pour l'ensemble du Québec est l'élimination d'une seule matière : le résidu ultime, c'est-à-dire celui qui ne peut être réduit à la source, réemployé, recyclé ou valorisé dans les conditions techniques et économiques actuelles.

Cette approche constitue la hiérarchie des actions à privilégier pour une saine gestion des matières résiduelles, soit la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation; l'élimination des déchets constituant le dernier recours. Le principe s'applique à l'ensemble des matières résiduelles produites et invite à remettre en question les gestes posés: est-il possible d'éviter de produire une matière résiduelle, de donner une seconde vie à un produit avant de le recycler, de le composter avant de le jeter, quand toutes les autres étapes ne sont pas possibles (figure 14). Le plan d'action 2022-2029 repose sur cette hiérarchie.

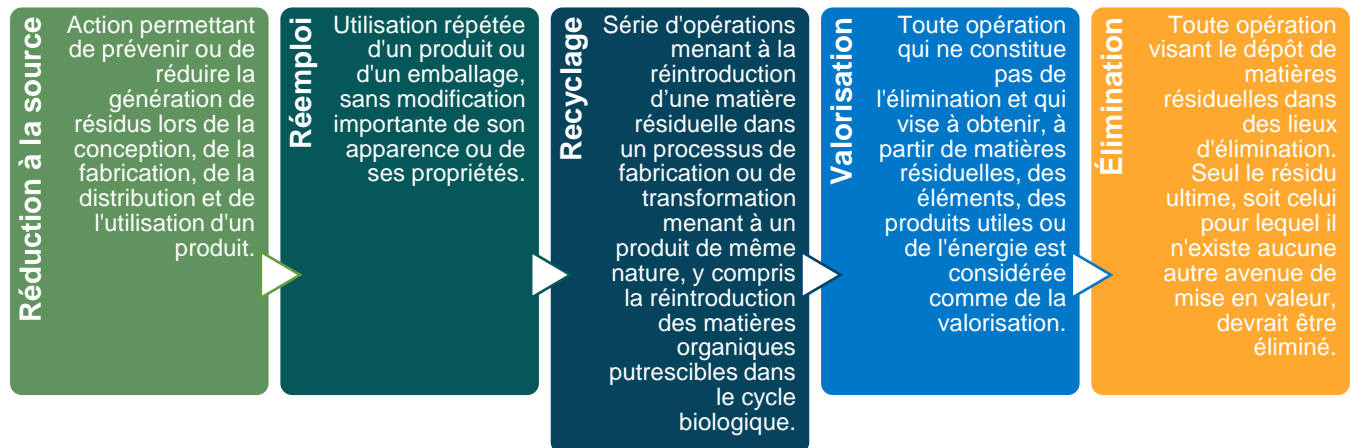


Figure 14. Hiérarchie des 3RV-E

Tableau 47. Tableau des mesures prévues au PGMR 2022-2029 des MRC Avignon et de Bonaventure

Mesures	Secteur				Type				
	Résidentiel	ICI	CRD	Municipal	ISÉ	Réduction à la source	Réemploi	Récupération/Valorisation	Élimination
Détourner les matières de l'élimination									
1. Implanter la collecte des matières organiques sur 100% du territoire municipal, incluant les matières des ICI									
1.1 Mettre en place un service de collecte et de traitement des matières organiques pour tous les générateurs	•	•						•	
1.2 Encourager la valorisation de la matière organique par les citoyens par la pratique de l'herbicyclage, du feuillicyclage et du compostage domestique	•	•			•	•		•	
1.3 Promouvoir la Campagne « La vie en brun » de RECYC-Québec	•	•			•	•			
2. Développer des débouchés pour les composts, digestats et matières résiduelles fertilisantes (MRF)									
2.1 Assurer l'utilisation du compost produit lors de la mise en place de la collecte des matières organiques	•	•			•			•	
3. Réduire le gaspillage alimentaire									
3.1 Réduire le gaspillage alimentaire en promouvant la Campagne « J'aime manger, pas gaspiller »	•				•	•			
4. Augmenter la quantité et améliorer la qualité des matières recyclables collectées									
4.1 Publiciser l'utilisation de l'application « Ça va où ? » de RECYC-Québec	•	•			•		•	•	
4.2 Sensibiliser, soutenir et encadrer les ICI, CRD et grands générateurs dans leurs efforts de valorisation des matières résiduelles produites		•	•		•			•	
5. Améliorer la performance de récupération et trouver des débouchés pour les matières problématiques non ciblées par les systèmes actuels (gisements orphelins)									
5.1 Produire des documents de références en gestion des matières résiduelles sur le territoire	•	•			•		•	•	
5.2 Documenter les gisements orphelins de matières résiduelles et explorer des scénarios de collecte et de traitement	•	•			•			•	
6. Détourner les matières de l'élimination									
6.1 Documenter les initiatives de tarification incitative au Québec	•	•		•		•	•	•	•
6.2 Adopter une réglementation municipale obligeant le tri à la source par les générateurs				•	•			•	•
6.3 Accroître la récupération des RDD et produits sous REP sur le territoire	•	•			•			•	
6.4 Inspirer l'adoption de gestes concrets au sein de la population afin de détourner le maximum de matières de l'élimination	•	•			•	•	•	•	•
7. Réduire le plastique et les produits à usage unique									
7.1 Mettre en place et soutenir le Programme de soutien financier pour l'achat de produits d'hygiène réutilisables	•				•	•			
7.2 Documenter les initiatives de bannissement des sacs de plastique et des produits à usage unique et étudier la faisabilité de l'implanter sur le territoire	•	•		•	•	•			
7.3 Conscientiser la population à la pollution marine en organisant des corvées de nettoyage de plages publiques et en implantant un réseau de Bac à Marée	•				•	•			
Améliorer la gestion des matières résiduelles dans les différents secteurs (résidentiel, ICI et CRD)									
8. Développer de nouveaux débouchés et symbioses industrielles encourageant l'économie circulaire									
8.1 Promouvoir et soutenir les démarches d'économie circulaire sur le territoire		•	•			•	•	•	

Tableau 48. Échéancier des mesures prévues au PGMR 2022-2029 des MRC Avignon et de Bonaventure

Mesures	Échéancier ⁴⁹								
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	
1.1 Mettre en place un service de collecte et de traitement des matières organiques pour tous les générateurs	●	●	●	●	●	●	●	●	
1.2 Encourager la valorisation de la matière organique par les citoyens par la pratique de l'herbicyclage, du feuillicyclage et du compostage domestique	●	●	●	●	●	●	●	●	
1.3 Promouvoir la Campagne « La vie en brun » de RECYC-Québec	●	●	●	●	●	●	●	●	
2.1 Assurer l'utilisation du compost produit lors de la mise en place de la collecte des matières organiques	●	●	●	●	●	●	●	●	
3.1 Réduire le gaspillage alimentaire en promouvant la Campagne « J'aime manger, pas gaspiller »	●	●	●	●	●	●	●	●	
4.1 Publiciser l'utilisation de l'application « Ça va où ? » de RECYC-Québec	●	●	●	●	●	●	●	●	
4.2 Sensibiliser, soutenir et encadrer les ICI, CRD et grands générateurs dans leurs efforts de valorisation des matières résiduelles produites	●	●	●	●	●	●	●	●	
5.1 Produire des documents de références en gestion des matières résiduelles sur le territoire	●	●	●	●	●	●	●	●	
5.2 Documenter les gisements orphelins de matières résiduelles et explorer des scénarios de collecte et de traitement	●	●	●	●	●	●	●	●	
6.1 Documenter les initiatives de tarification incitative au Québec	Au besoin								
6.2 Adopter une réglementation municipale obligeant le tri à la source par les générateurs	●	●	●	●	●	●	●	●	
6.3 Accroître la récupération des RDD et produits sous REP sur le territoire	●	●	●	●	●	●	●	●	
6.4 Inspirer l'adoption de gestes concrets au sein de la population afin de détourner le maximum de matières de l'élimination	Action récurrente								
7.1 Mettre en place et soutenir le Programme de soutien financier pour l'achat de produits d'hygiène réutilisables	Action récurrente								
7.2 Documenter les initiatives de bannissement des sacs de plastique et des produits à usage unique et étudier la faisabilité de l'implanter sur le territoire	●	●	●	●	●	●	●	●	
7.3 Conscientiser la population à la pollution marine en organisant des corvées de nettoyage de plages publiques et en implantant un réseau de Bac à Marée	Action récurrente								
8.1 Promouvoir et soutenir les démarches d'économie circulaire sur le territoire	Action récurrente								
9.1 Assurer la valorisation des biosolides municipaux (boues de fosses septiques et municipales)	●	●	●	●	●	●	●	●	
10.1 Implanter des points de dépôts pour les CRD dans les écocentres municipaux et au LET de Saint-Alphonse	●	●	●	●	●	●	●	●	
10.2 Sensibiliser les citoyens et les entrepreneurs à la valorisation des CRD	●	●	●	●	●	●	●	●	
11.1 Caractériser les apports de matières collectées afin d'orienter les moyens de sensibilisation	●	●	●	●	●	●	●	●	
12.1 Faciliter la réutilisation des encombrants sur le territoire	●	●	●	●	●	●	●	●	
13.1 Faire connaître les objectifs de la GMR aux générateurs et rendre compte des bilans et impacts des mesures adoptées	●	●	●	●	●	●	●	●	
13.2 Exiger des instances gouvernementales de jouer un rôle de leader et d'agir proactivement dans la GMR au sein de ses ministères et installations	Au besoin								
13.3 Communiquer les attentes de la MRC que le gouvernement maintienne son engagement à élargir la gamme de produits sous REP	Au besoin								
13.4 Sensibiliser le gouvernement aux difficultés entourant la traçabilité et le manque de fiabilité des données provenant des ICI et CRD, à l'absence de portrait des gisements régionaux de matières résiduelles et de l'incidence de ces facteurs sur les performances territoriales	Action récurrente								
13.5 Participer à la concertation régionale en GMR avec le Bas-St-Laurent et la Gaspésie	Action récurrente								
13.6 Adopter et implanter des politiques internes intégrant le principe des 3RV-E dans les organisations municipales	●	●	●	●	●	●	●	●	

Tableau 49. Coûts des mesures prévues au PGMR 2022-2029 des MRC Avignon et de Bonaventure

Mesures	Coûts annuels (K\$)								Détails des coûts ⁵⁰
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	
1.1 Mettre en place un service de collecte et de traitement des matières organiques pour tous les générateurs		150	2 500	2 500	150				<ul style="list-style-type: none"> Coûts inclus l'avant-projet et le projet.⁵¹ Les bacs roulants et de cuisine de même que les activités ISÉ et de communications sont exclus.
1.2 Encourager la valorisation de la matière organique par les citoyens par la pratique de l'herbicyclage, du feuillicyclage et du compostage domestique		7	7	7	7				<ul style="list-style-type: none"> 24K\$ Campagne publicitaire : 500\$ par année par MRC
1.3 Promouvoir la Campagne « La vie en brun » de RECYC-Québec		8	8	4	4				Campagne publicitaire : coûts annuels répartis entre deux MRC
2.1 Assurer l'utilisation du compost produit lors de la mise en place de la collecte des matières organiques									ISÉ et communications difficilement quantifiables
3.1 Réduire le gaspillage alimentaire en promouvant la Campagne « J'aime manger, pas gaspiller »		1	1	1	1				<ul style="list-style-type: none"> Adaptation des outils publicitaires et campagne: 500\$ par année par MRC
4.1 Publiciser l'utilisation de l'application « Ça va où ? » de RECYC-Québec		1	1	1	1				<ul style="list-style-type: none"> Adaptation des outils publicitaires et campagne: 500\$ par année par MRC
4.2 Sensibiliser, soutenir et encadrer les ICI, CRD et grands générateurs dans leurs efforts de valorisation des matières résiduelles produites		5	5	5					<ul style="list-style-type: none"> 15K\$ Frais de déplacements à prévoir
5.1 Produire des documents de références en gestion des matières résiduelles sur le territoire		8	8			8	8		<ul style="list-style-type: none"> 28K\$ Campagne publicitaire : 500\$ par année par MRC
5.2 Documenter les gisements orphelins de matières résiduelles et explorer des scénarios de collecte et de traitement	10	10							<ul style="list-style-type: none"> 20K\$ Frais de déplacement à prévoir
6.1 Documenter les initiatives de tarification incitative au Québec						5	5	5	15K\$
6.2 Adopter une réglementation municipale obligeant le tri à la source par les générateurs									Inclus dans le salaire
6.3 Accroître la récupération des RDD et produits sous REP sur le territoire	3	3	3	3	3	3	3	3	<ul style="list-style-type: none"> 24K\$ Frais de déplacement à prévoir
6.4 Inspirer l'adoption de gestes concrets au sein de la population afin de détourner le maximum de matières de l'élimination		1	1	1	1	1	1	1	<ul style="list-style-type: none"> Campagne publicitaire : 500\$ par année par MRC Inclus dans le salaire
7.1 Mettre en place et soutenir le Programme de soutien financier pour l'achat de produits d'hygiène réutilisables	24	24	24	24	24	24	24	24	<ul style="list-style-type: none"> 160K\$ Campagne publicitaire : 2K\$ par année par MRC Contributions municipalités : au prorata de la population visée

50

51

7.2 Documenter les initiatives de bannissement des sacs de plastique et des produits à usage unique et étudier la faisabilité de l'implanter sur le territoire	3	3	3	3					12K\$
7.3 Conscientiser la population à la pollution marine en organisant des corvées de nettoyage de plages publiques et en implantant un réseau de Bac à Marée			14	14					<ul style="list-style-type: none"> 20K\$ Campagne publicitaire : 2K\$ par année par MRC Développement d'outils ISÉ : inclus dans le salaire
8.1 Promouvoir et soutenir les démarches d'économie circulaire sur le territoire	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5	12K\$
9.1 Assurer la valorisation des biosolides municipaux (boues de fosses septiques et municipales)		5	10	2.5	2.5				20K\$
10.1 Implanter des points de dépôts pour les CRD dans les écocentres municipaux et au LET de Saint-Alphonse		25	25	10					<ul style="list-style-type: none"> 60K\$ Coûts d'implantation et de location des conteneurs difficilement quantifiable Frais de déplacements à prévoir
10.2 Sensibiliser les citoyens et les entrepreneurs à la valorisation des CRD		11	11	1	1	1	1	1	<ul style="list-style-type: none"> 20K\$ Campagne publicitaire : 500\$ par année par MRC Frais de déplacement à prévoir
11.1 Caractériser les apports de matières collectées afin d'orienter les moyens de sensibilisation				25				25	50K\$
12.1 Faciliter la réutilisation des encombrants sur le territoire	2	2	2	2	2	2	2	2	<ul style="list-style-type: none"> 16K\$ Frais de déplacement à prévoir
13.1 Faire connaître les objectifs de la GMR aux générateurs et rendre compte des bilans et impacts des mesures adoptées		1	1	1	1	1	1	1	<ul style="list-style-type: none"> Campagne publicitaire : 500\$ par année par MRC Inclus dans le salaire
13.2 Exiger des instances gouvernementales de jouer un rôle de leader et d'agir proactivement dans la GMR au sein de ses ministères et installations									Inclus dans le salaire
13.3 Communiquer les attentes de la MRC que le gouvernement maintienne son engagement à élargir la gamme de produits sous REP									Inclus dans le salaire
13.4 Sensibiliser le gouvernement aux difficultés entourant la traçabilité et le manque de fiabilité des données provenant des ICI et CRD, à l'absence de portrait des gisements régionaux de matières résiduelles et de l'incidence de ces facteurs sur les performances territoriales									Inclus dans le salaire
13.5 Participer à la concertation régionale en GMR avec le Bas-St-Laurent et la Gaspésie									Inclus dans le salaire
13.6 Adopter et implanter des politiques internes intégrant le principe des 3RV-E dans les organisations municipales									Inclus dans le salaire
Totaux frais (K\$)	43.5	266.5	2 625.5	2 606	199	49.5	46.5	63.5	5 900
Salaire coordonnatrice (K\$)	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Coûts totaux (K\$)	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.		<ul style="list-style-type: none"> Mises en action des mesures : 5 900 Salaire coordonnatrice : n.d.

Tableau 50. Revenus actuels et potentiels pour la réalisation des mesures prévues au PGMR 2022-2029 des MRC Avignon et de Bonaventure

Revenus	Revenu actuel (\$)	Revenu potentiel
Régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables	<p>2019 :</p> <ul style="list-style-type: none"> MRC Avignon : 254 601.98 MRC de Bonaventure : 296 423.00 <p>2020 :</p> <ul style="list-style-type: none"> MRC Avignon : 255 468.12 MRC de Bonaventure : 481 321.93 	La modernisation de la collecte sélective va entraîner des implications financières inconnues pour l'instant.
Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles	<p>2019 :</p> <ul style="list-style-type: none"> MRC Avignon : 104 878.41 MRC de Bonaventure : 145 415.38 <p>2020 :</p> <ul style="list-style-type: none"> MRC Avignon : 100 459.60 MRC de Bonaventure : 112 283.00 	Le Programme de redistribution a récemment connu des modifications qui seront en application dès la redistribution de décembre 2021. Une municipalité qui n'aurait pas implanté de solution de gestion des matières organiques sur son territoire en 2022 toucherait uniquement 25 % de sa subvention en 2023. Pour la redistribution 2024, la GMO sera obligatoire pour recevoir une subvention du Programme.
Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC) ⁵²	Non applicable	Installation de compostage (biométhanisation, fermée ou ouverte) ou équipement de déshydratation des BFS: 50% du financement. Contenant résidentiel de collecte ou installation de tri des matières organiques à la source : 33 1/3%.
Aide aux composteurs domestiques et communautaires (ACDC)	Non applicable	Équipements et autres frais connexes : 80% du financement ISÉ : 7\$/u.o.; 2.5K\$ frais professionnels; 500\$/composteur analyse du compost produit
Fonds municipal vert (FMV) de la Fédération Canadienne des municipalités (FCM)	Non applicable	Financement projet d'immobilisations de valorisation des matières résiduelles et réduction des déchets : les fonds reçus couvrent jusqu'à 80% des coûts admissibles pour des projets qui détournent au moins 60% des déchets solides municipaux du site d'enfouissement.
Programme d'aide financière visant l'optimisation du réseau d'écocentres québécois	Non applicable	Aide financière pour le volet 2 du programme de bonification du réseau d'écocentres mobiles : 75K\$
Total	<p>MRC Avignon</p> <ul style="list-style-type: none"> 2019 :359 480.39 2020 :355 927.72 <p>MRC de Bonaventure</p> <ul style="list-style-type: none"> 2019 :441 838.38 2020 :593 604.93 	

6.2 Surveillance et suivi de la mise en œuvre

Le PGMR doit prévoir des mesures afin de permettre de vérifier périodiquement l'évolution de la mise en œuvre des activités de gestion des matières résiduelles ainsi que l'évaluation de la contribution des activités prévues à l'atteinte des objectifs fixés par le Plan.

Parmi les 28 mesures proposées par les MRC Avignon et de Bonaventure, quatre d'entre elles concernent spécifiquement le suivi et la surveillance de la mise en œuvre du PGMR et s'énumèrent comme suit :

- 4.2 Sensibiliser, soutenir et encadrer les ICI et grands générateurs dans leurs efforts de valorisation des matières résiduelles produites
- 6.4 Inspirer l'adoption de gestes concrets au sein de la population afin de détourner le maximum de matières de l'élimination
- 11.1 Caractériser les apports de matières collectées afin d'orienter les moyens de sensibilisation
- 13.1 Faire connaître les objectifs de la GMR aux générateurs et rendre compte des impacts des mesures adoptées

En outre, la production du rapport annuel de suivi de la mise en œuvre du PGMR 2022-2029 et des inventaires de matières produites, valorisées et enfouies permettent une surveillance et un suivi de l'évolution de la GMR sur le territoire d'application.

Références bibliographiques

Chamard et Associés (2015). Outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR, Guide d'utilisation et d'accompagnement, 62 pages

Chamard et Associés (2015). Outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR, Méthodologie et calculs- Note méthodologique, 82 pages

Institut de la statistique du Québec (2020). Panorama des régions du Québec – Édition 2020, 195 pages

MELCC (2019). Politique québécoise de gestion des matières résiduelles – Plan d'action 2019-2024, 21 pages

MELCC (2020). Stratégie de valorisation de la matière organique, 50 pages

MRC Avignon et MRC Bonaventure (2016). Plan de gestion des matières résiduelles 2015-2019 MRC Bonaventure et MRC Avignon, 298 pages

MRC Memphrémagog (2020). Plan de gestion des matières résiduelles 2020-2027, 205 pages

RECYC-Québec (2020). Participation citoyenne à la révision des plans de gestion des matières résiduelles. Guide pour le déploiement d'une démarche inclusive, 12 pages.

RECYC-Québec (2020). Révision des plans de gestion des matières résiduelles (PGMR) Guide d'accompagnement à l'intention des organismes municipaux – version 2, 34 pages

Section québécoise de la Solid Waste Association of North America (SQ-SWANA) et Réseau Environnement (2021). Guide à l'intention des organisations municipales : Répertoire des bonnes pratiques en gestion municipale des matières résiduelles, 37 pages

ANNEXE 1.

Entente relative à la constitution de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles Avignon-Bonaventure

**ENTENTE RELATIVE À LA CONSTITUTION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE
GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES AVIGNON-BONAVENTURE**

- ENTRE :** **MUNICIPALITÉ L'ASCENSION-DE-PATAPÉDIA**, personne morale de droit public, légalement constituée en vertu du *Code Municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1), ayant son siège au 70, rue Principale, à L'Ascension-de-Patapédia, province de Québec, G0J 1R0, représentée par M. Guy Richard, son maire et M. Vianney Arseneault, son directeur général, dûment autorisés à agir aux fins des présentes en vertu d'une résolution numéro 70-2019 adoptée par son conseil en date du 8 juillet 2019 et dont une copie certifiée conforme est annexée « A » aux présentes et reconnue véritable par la signature des Parties;
- ET :** **MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-D'ASSISE**, personne morale de droit public, légalement constituée en vertu du *Code Municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1), ayant son siège au 399, chemin Central, à Saint-François-d'Assise, province de Québec, G0J 2N0, représentée par M. Ghislain Michaud, son maire et Mme. Pauline Gallant, sa directrice générale et secrétaire-trésorière, dûment autorisés à agir aux fins des présentes en vertu d'une résolution numéro 19-06-136 adoptée par son conseil en date du 6 mai 2019 et dont une copie certifiée conforme est annexée « B » aux présentes et reconnue véritable par la signature des Parties;
- ET :** **MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALEXIS-DE-MATAPÉDIA**, personne morale de droit public, légalement constituée en vertu du *Code Municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1), ayant son siège au 190, rue Principale, C.P. 99, à Saint-Alexis-de-Matapédia, province de Québec, G0J 2E0, représentée par M. Guy Gallant, son maire et Mme. Lise Pître, sa directrice générale, dûment autorisés à agir aux fins des présentes en vertu d'une résolution numéro 090-2019 adoptée par son conseil en date du 3 juin 2019 et dont une copie certifiée conforme est annexée « C » aux présentes et reconnue véritable par la signature des Parties;
- ET :** **MUNICIPALITÉ DE MATAPÉDIA**, personne morale de droit public, légalement constituée en vertu du *Code Municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1), ayant son siège au 8, rue MacDonnell, C.P. 207, à Matapédia, province de Québec, G0J 1V0, représentée par Mme. Nicole Lagacé, maire et Mme. Geneviève Moffatt, sa directrice générale, dûment autorisées à agir aux fins des présentes en vertu d'une résolution numéro 2019-080 adoptée par son conseil en date du 3 juin 2019 et dont une copie certifiée conforme est annexée « D » aux présentes et reconnue véritable par la signature des Parties;
- ET :** **MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-DE-RESTIGOUCHE**, personne morale de droit public, légalement constituée en vertu du *Code Municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1), ayant son siège au 163, rue Principale, C.P. 4, à Saint-André-de-Restigouche, province de Québec, G0J 2G0, représentée par Mme. Doris Deschênes, maire et Mme. Blandine Parent, sa directrice générale, dûment autorisées à agir aux fins des présentes en vertu d'une résolution numéro 109-2019 adoptée par son conseil en date du 4 juin 2019 et dont une copie certifiée conforme est annexée « E » aux présentes et reconnue véritable par la signature des Parties;
- ET :** **MUNICIPALITÉ DE RISTIGOUCHE-PARTIE-SUD-EST**, personne morale de droit public, légalement constituée en vertu du *Code Municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1), ayant son siège au 35, chemin Kempt, à Ristigouche-Sud-Est, province de Québec, G0J 1V0, représentée par M. François Boulay, son maire et M. Hervé Esch, son directeur général et secrétaire-trésorier, dûment autorisés à agir aux fins des présentes en vertu d'une résolution numéro 2019-06-009 adoptée par son conseil en date du 10 juin 2019 et dont une copie certifiée conforme est annexée « F » aux présentes et reconnue véritable par la signature des Parties;
- ET :** **MUNICIPALITÉ DE POINTE-À-LA-CROIX**, personne morale de droit public, légalement constituée en vertu du *Code Municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1), ayant son siège au 139, boul. Inter-Provincial, C.P. 159, à Pointe-à-la-Croix, province de Québec, G0C 1L0, représentée par M. Pascal Bujold, son maire et M. Claude Audet, son directeur général, dûment autorisés à agir aux fins des présentes en vertu d'une résolution numéro 19-142 adoptée par son conseil en date du 10 juin 2019 et dont une copie certifiée conforme est annexée « A » aux présentes et reconnue véritable par la signature des Parties;

ET : **MUNICIPALITÉ D'ESCUMINAC**, personne morale de droit public, légalement constituée en vertu du *Code Municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1), ayant son siège au 13, rue de l'Église, à Pointe-à-la-Garde, province de Québec, G0C 2M0, représentée par M. Bruce Wafer, son maire et Mme. Sylvie Bossé, sa directrice générale, dûment autorisés à agir aux fins des présentes en vertu d'une résolution numéro 2019-06-1528 adoptée par son conseil en date du 10 juin 2019 et dont une copie certifiée conforme est annexée « G » aux présentes et reconnue véritable par la signature des Parties;

ET : **MUNICIPALITÉ DE NOUVELLE**, personne morale de droit public, légalement constituée en vertu du *Code Municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1), ayant son siège au 470, rue Francoeur, C.P. 68, à Nouvelle, province de Québec, G0C 2E0, représentée par M. Yvan St-Pierre, son maire et/ou Mme. Arlene McBrearty, sa directrice générale, dûment autorisés à agir aux fins des présentes en vertu d'une résolution numéro 119-06-2019 adoptée par son conseil en date du 3 juin 2019 et dont une copie certifiée conforme est annexée « H » aux présentes et reconnue véritable par la signature des Parties;

ET : **VILLE DE CARLETON-SUR-MER**, personne morale de droit public, régie par la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), ayant son siège au 629, boul. Perron, à Carleton-sur-Mer, province de Québec, G0C 1J0, représentée par M. Mathieu Lapointe, son maire et M. Antoine Audet, son directeur général et greffier, dûment autorisés à agir aux fins des présentes en vertu d'une résolution numéro 19-06-458 adoptée par son conseil en date du 3 juin 2019 et dont une copie certifiée conforme est annexée « I » aux présentes et reconnue véritable par la signature des Parties;

ET : **MUNICIPALITÉ DE MARIA**, personne morale de droit public, légalement constituée en vertu du *Code Municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1), ayant son siège au 545, rue Perron, à Maria, province de Québec, G0C 1Y0, représentée par M. Christian LeBlanc, son maire et M. Thomas Romagné, son directeur général, dûment autorisés à agir aux fins des présentes en vertu d'une résolution numéro 136-19 adoptée par son conseil en date du 8 juillet 2019 et dont une copie certifiée conforme est annexée « J » aux présentes et reconnue véritable par la signature des Parties;

~~ET :~~ ~~MUNICIPALITÉ DE CASCAPOÉ~~, personne morale de droit public, légalement constituée en vertu du *Code Municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1), ayant son siège au 100, rue de l'Église, à Cascaपो, province de Québec, G0C 1A0, représentée par M. Jean-François Gauthier, son maire et Mme. Marie-Claude Gauthier, sa directrice générale, dûment autorisés à agir aux fins des présentes en vertu d'une résolution numéro 2019-06-1528 adoptée par son conseil en date du 10 juin 2019 et dont une copie certifiée conforme est annexée « K » aux présentes et reconnue véritable par la signature des Parties;

~~ET :~~ ~~VILLE DE BÉLLEVILLE~~, personne morale de droit public, régie par la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), ayant son siège au 100, rue de l'Église, à Belleville, province de Québec, G0C 1A0, représentée par M. Jean-François Gauthier, son maire et Mme. Marie-Claude Gauthier, sa directrice générale, dûment autorisés à agir aux fins des présentes en vertu d'une résolution numéro 2019-06-1528 adoptée par son conseil en date du 10 juin 2019 et dont une copie certifiée conforme est annexée « L » aux présentes et reconnue véritable par la signature des Parties;

~~ET :~~ ~~MUNICIPALITÉ DE CASCAPOÉ~~, personne morale de droit public, légalement constituée en vertu du *Code Municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1), ayant son siège au 100, rue de l'Église, à Cascaपो, province de Québec, G0C 1A0, représentée par M. Jean-François Gauthier, son maire et Mme. Marie-Claude Gauthier, sa directrice générale, dûment autorisés à agir aux fins des présentes en vertu d'une résolution numéro 2019-06-1528 adoptée par son conseil en date du 10 juin 2019 et dont une copie certifiée conforme est annexée « M » aux présentes et reconnue véritable par la signature des Parties;

~~ET :~~ ~~MUNICIPALITÉ DE BÉLLEVILLE~~, personne morale de droit public, légalement constituée en vertu du *Code Municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1), ayant son siège au 100, rue de l'Église, à Belleville, province de Québec, G0C 1A0, représentée par M. Jean-François Gauthier, son maire et Mme. Marie-Claude Gauthier, sa directrice générale, dûment autorisés à agir aux fins des présentes en vertu d'une résolution numéro 2019-06-1528 adoptée par son conseil en date du 3 juin 2019 et dont une copie certifiée conforme est annexée « N » aux présentes et reconnue véritable par la signature des Parties;

- ET :** **MUNICIPALITÉ SAINT-ELZÉAR**, personne morale de droit public, légalement constituée en vertu du *Code Municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1), ayant son siège au 148, Chemin Principal, C.P. 40, à Saint-Elzéar, province de Québec, G0C 2W0, représentée par M. Marie-Louis Bourdages, son maire et Mme. Marjolaine St-Pierre, sa directrice générale, dûment autorisés à agir aux fins des présentes en vertu d'une résolution numéro 2019-096 adoptée par son conseil en date du 8 juillet 2019 et dont une copie certifiée conforme est annexée « O » aux présentes et reconnue véritable par la signature des Parties;
- ET :** **VILLE DE BONAVENTURE**, personne morale de droit public, régie par la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), ayant son siège au 127, avenue Louisbourg, C.P. 428, à Bonaventure, province de Québec, G0C 1E0, représentée par M. Roch Audet, son maire et M. François Bouchard, son directeur général, dûment autorisés à agir aux fins des présentes en vertu d'une résolution numéro 2019-06-193 adoptée par son conseil en date du 3 juin 2019 et dont une copie certifiée conforme est annexée « P » aux présentes et reconnue véritable par la signature des Parties;
- ET :** **MUNICIPALITÉ DE NEW CARLISLE**, personne morale de droit public, légalement constituée en vertu du *Code Municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1), ayant son siège au 138, boul. Gérard-D. Levesque, C.P. 40, à New Carlisle, province de Québec, G0C 1Z0, représentée par M. Stephen Chatterton, son maire et Mme. Denise Dallain, son directeur général et secrétaire-trésorier, dûment autorisés à agir aux fins des présentes en vertu d'une résolution numéro 2019-07-100 adoptée par son conseil en date du 8 juillet 2019 et dont une copie certifiée conforme est annexée « Q » aux présentes et reconnue véritable par la signature des Parties;
- ET :** **VILLE DE PASPÉBIAC**, personne morale de droit public, régie par la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), ayant son siège au 5, boul. Gérard-D. Levesque Est, à Paspébiac, province de Québec, G0C 2K0, représentée par M. Régent Bastien, son maire et Mme. Annie Chapados, sa directrice générale par intérim, dûment autorisés à agir aux fins des présentes en vertu d'une résolution numéro 2019-08-258 adoptée par son conseil en date du 13 août 2019 et dont une copie certifiée conforme est annexée « R » aux présentes et reconnue véritable par la signature des Parties;
- ET :** **MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HOPE**, personne morale de droit public, légalement constituée en vertu du *Code Municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1), ayant son siège au 330, route 132, à Hope, province de Québec, G0C 2K0, représentée par M. Hazen Whitton, son maire et Mme. Nancy Castilloux, sa directrice générale, dûment autorisés à agir aux fins des présentes en vertu d'une résolution numéro 106-2019 adoptée par son conseil en date du 9 juillet 2019 et dont une copie certifiée conforme est annexée « S » aux présentes et reconnue véritable par la signature des Parties;
- ET :** **MUNICIPALITÉ DE HOPE TOWN**, personne morale de droit public, légalement constituée en vertu du *Code Municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1), ayant son siège au 209, route 132 Ouest, C.P. 146, à Hope Town, province de Québec, G0C 3C0, représentée par Mme. Linda MacWhirter, mairesse et Mme. Sylvie Francoeur, sa directrice générale, dûment autorisées à agir aux fins des présentes en vertu d'une résolution numéro 92-2019 adoptée par son conseil en date du 2 juillet 2019 et dont une copie certifiée conforme est annexée « T » aux présentes et reconnue véritable par la signature des Parties;
- ET :** **MUNICIPALITÉ DE SAINT-GODEFROI**, personne morale de droit public, légalement constituée en vertu du *Code Municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1), ayant son siège au 83, route 132, C.P. 157, à Saint-Godefroi, province de Québec, G0C 3C0, représentée par M. Genade Grenier, son maire et Mme. Céline Roussy, sa directrice générale, dûment autorisés à agir aux fins des présentes en vertu d'une résolution numéro 2019-69 adoptée par son conseil en date du 1^{er} mai 2019 et dont une copie certifiée conforme est annexée « U » aux présentes et reconnue véritable par la signature des Parties;
- ET :** **MUNICIPALITÉ DE SHIGAWAKE**, personne morale de droit public, légalement constituée en vertu du *Code Municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1), ayant son siège au 180, Route 132, C.P. 334, à Shigawake, province de Québec, G0C 3E0, représentée par Mme. Colette Dow, maire et Mme. Maria Marroquin, son directeur général, dûment autorisés à agir aux fins des présentes en vertu d'une résolution numéro 2019.06.66 adoptée par son conseil en date du 3 juin 2019 et dont une copie certifiée conforme est annexée « V » aux présentes et reconnue véritable par la signature des Parties;

(Ci-après désignées collectivement « **Municipalités** »)

ATTENDU QUE les Municipalités ont le pouvoir d'établir, de modifier et d'exploiter un service public de gestion des matières résiduelles favorisant leur réduction, leur valorisation et, à défaut, leur élimination;

ATTENDU QUE les Municipalités ont compétence pour confier à une personne l'exploitation de son système d'élimination ou de valorisation de matières résiduelles en vertu de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1);

ATTENDU QUE les Municipalités jugent opportun d'utiliser ces pouvoirs collectivement dans le but d'en faire bénéficier les générateurs de matières résiduelles occupant les territoires des MRC d'Avignon et de Bonaventure;

ATTENDU QUE les Municipalités considèrent que le véhicule le plus approprié pour atteindre leurs objectifs en ce qui a trait à la gestion des matières résiduelles est une régie intermunicipale;

ATTENDU QU' à cette fin, les Municipalités souhaitent se constituer en une régie intermunicipale au moyen d'une entente à être conclue entre les parties, tel que permis aux articles 14.8 et 569 et suivants du *Code Municipal* (L.R.Q., c. C-27.1, tel que ci-après défini) et des articles 468 à 469.1 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19, telle que ci-après définie), cette régie devant porter le nom de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles Avignon-Bonaventure (ci-après appelée la "RGMRAB");

ET ATTENDU QUE les Municipalités conviennent des répartitions de leurs participations respectives à cette fin.

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT:

Définitions

Les mots et expressions qui suivent, lorsqu'ils apparaissent dans l'entente ou dans toute documentation subordonnée à celle-ci, s'interprètent, à moins d'une dérogation implicite ou explicite dans le texte, en fonction des définitions qui leur sont attribuées ci-après:

"Code Municipal"

Le *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1), tel que celui-ci peut être amendé, refondu ou remplacé, de temps à autre.

"Dépenses en immobilisations"

Toute dépense de nature capitale, tels les coûts d'investissements dans les projets, les coûts d'acquisition de biens meubles et immeubles, ainsi que tous les coûts des travaux afférents nécessaires à l'aménagement, à l'organisation, au fonctionnement, à l'opération, à la mise en œuvre et à l'exercice des compétences de la RGMRAB.

"Dépenses d'exploitation et d'opération"

Toute dépense d'exploitation de nature opérationnelle et administrative, comprenant notamment les salaires et avantages sociaux, les assurances, les coûts d'électricité et de chauffage, les frais professionnels et de gestion, les contrats de service, de location, d'entretien et d'opération et les coûts de réparations mineures des installations et équipements.

"Excédent net (déficit net)"

Montant établi selon les états financiers audités de la RGMRAB. Le terme Excédent net (déficit net) fait référence à l'excédent net (déficit net) de fonctionnement de l'exercice de la RGMRAB à des fins fiscales, présenté tel que requis par le Manuel de présentation de l'information financière municipale.

"Loi sur les cités et villes"

Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), telle que celle-ci peut être amendée, refondue ou remplacée, de temps à autre.

"Richesse foncière uniformisée évolutive (RFU)"

Richesse foncière uniformisée d'une Municipalité calculée annuellement suivant les dispositions de l'article 261.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q., c. F-2.1) en tenant compte des valeurs des rôles d'évaluation applicables pour l'année.

1. Nom de la régie intercommunale

Pour réaliser l'objet de la présente entente, une régie intercommunale est créée par les Municipalités parties à l'entente. Cette régie intercommunale portera le nom de Régie intercommunale de gestion des matières résiduelles Avignon-Bonaventure (ci-après appelée la "RGMRA B").

2. Objet de la RGMRA B

La RGMRA B aura pour mandat d'optimiser la gestion des matières résiduelles de toute nature sur les territoires des MRC d'Avignon et de Bonaventure, pour le bénéfice commun des résidents, industries, commerces et institutions de son territoire ainsi que l'atteinte des objectifs fixés par le gouvernement. Ce mandat pourra s'exercer, mais non limitativement, par l'exercice des compétences suivantes:

- 2.1 enlever, transporter et traiter les matières résiduelles, recyclables, compostables et putrescibles ainsi que les boues ou toute autre matière de même nature;
- 2.2 coordonner les activités d'information, d'éducation et de sensibilisation relatives à la gestion des matières résiduelles; et
- 2.3 assurer le suivi administratif et participer à la planification de la gestion des matières résiduelles produites sur le territoire.

3. Rôles et Responsabilités de la RGMRA B

Les rôles et responsabilités de la RGMRA B sont notamment les suivantes :

- 3.1 exploiter, construire, mettre en place, par elle-même ou en partenariat, une ou plusieurs installations aux fins de gérer les matières résiduelles;
- 3.2 négocier et conclure une ou plusieurs alliances avec des partenaires privés et/ou municipaux en vue d'établir, d'acquérir, de financer et d'exploiter un ou plusieurs actifs aux fins de gérer les matières résiduelles;
- 3.3 constituer tout comité consultatif que son conseil d'administration juge utile;
- 3.4 encourager la gestion saine et les économies d'échelle en ce qui concerne la des matières résiduelles au niveau local et régional;
- 3.5 évaluer la faisabilité technique et/ou financière d'un projet de gestion des matières résiduelles donné; et
- 3.7 effectuer toutes autres opérations nécessaires à la réalisation de son objet.

4. Siège social

La RGMRA B aura son siège social sur le territoire de l'une des Municipalités parties à l'entente.

5. Conseil d'administration

Le conseil d'administration sera formé d'un (1) délégué provenant de chacune des municipalités signataires à l'entente, étant entendu qu'un représentant doit en tout temps faire partie du conseil municipal de la municipalité signataire.

Chaque Municipalité ayant un délégué au conseil d'administration peut nommer un délégué substitut, lequel sera chargé de remplacer le délégué qu'elle a nommé conformément au paragraphe précédent lorsqu'il ne peut assister à une assemblée. Ce délégué substitut a les mêmes droits et pouvoirs pour siéger sur le conseil d'administration que celui qu'il remplace, excluant les droits et pouvoirs du président, le tout, tel que fixé dans l'entente et mentionné dans le décret du ministre constituant la RGMRA B conformément aux articles 585 et suivants du *Code Municipal* et aux articles 468.16 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*.

Les assemblées du conseil d'administration sont tenues publiquement. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix (50% +1) en nombre et en population tel qu'indiqué à l'article 6 des présentes, hormis les exceptions particulières telles que l'adoption du budget, l'approbation des règlements d'emprunt, l'adhésion d'un nouveau membre, l'affectation d'un Excédent net et les conditions de départ d'un membre. Le quorum est établi à la majorité simple des délégués au conseil d'administration. Le président est élu à la majorité simple parmi les membres du conseil d'administration. Un secrétaire et un trésorier ainsi que tout fonctionnaire ou

employé que le conseil d'administration juge utile à son fonctionnement peuvent être nommés par ce dernier. Enfin, le conseil d'administration peut adopter des règlements pour sa régie interne ainsi que pour fixer la tarification de ses services.

6. Nombre de voix des délégués

Chaque membre du conseil d'administration de la RGMRA B possède une (1) voix **ET** chaque membre du conseil d'administration de la RGMRA B possède une proportion de voix représentée par la proportion de sa population sur la population totale des Municipalités signataires. Cette proportion de voix sera mise à jour annuellement, au plus tard le 31 mai de chaque année.

7. Adhésion de nouvelles parties à la présente entente

Toute autre municipalité locale peut adhérer à la présente entente si, outre les conditions énoncées dans le *Code Municipal* et la *Loi sur les cités et villes*, les conditions suivantes sont satisfaites:

- 7.1 Avoir l'assentiment unanime du conseil d'administration de la RGMRA B.
- 7.2 Avoir acquitté les droits d'adhésion fixés par le conseil d'administration de la RGMRA B.

8. Budget

Les prévisions budgétaires finales sont soumises aux Municipalités dans le délai prévu aux règles de régie interne adoptées par la RGMRA B, et sont transmises pour adoption, au plus tard avant le 1^{er} octobre de chaque année, tel que requis à l'article 603 du *Code Municipal* et 468.34 de la *Loi sur les cités et ville*.

L'adoption du budget et du projet d'affectation de l'Excédent net (Déficit net) se fait à la séance régulière du conseil par au moins les deux tiers des délégués des Municipalités parties à l'entente et est ensuite transmise à chaque Municipalités, le tout en conformité avec les articles 603 du *Code Municipal* et 468.34 de la *Loi sur les cités et ville*.

9. Mode de répartition de l'Excédent net (déficit net), des Dépenses en immobilisation et des Contributions financières

L'Excédent net (déficit net) et les Dépenses en immobilisations seront répartis entre les Municipalités dans la proportion que représente leur Richesse foncière uniformisée (RFU) sur la somme de la Richesse foncière uniformisée évolutive des Municipalités. Cette répartition sera évaluée annuellement, au plus tard le 31 mai de chaque année.

Les contributions financières des Municipalités utilisant les services fournis RGMRA B seront établies par règlement de cette dernière.

10. Répartition de l'Excédent net (déficit net)

Pour le calcul du déficit ou du surplus au sens de l'article 614 du *Code Municipal* et 468.45 de la *Loi sur les cités et villes*, la RGMRA B établit les montants applicables à partir de la définition des termes Excédent net (déficit net).

La RGMRA B pourra, par résolution, établir les modalités d'affectation de l'Excédent net (déficit net) en conformité toutefois avec les articles 614 du *Code municipal* et 468.45 de la *Loi sur les cités et villes*, soit en les portant aux revenus du budget de l'exercice suivant, ou en affectant l'utilisation de l'Excédent net à toute fin de la compétence de la régie que le conseil d'administration détermine à la majorité des deux tiers des voix exprimées.

11. Comptabilité et états financiers

La RGMRA B tient une comptabilité pour les opérations afférentes à son objet, selon les normes comptables du secteur public.

Tel que prévu au *Code Municipal* et la *Loi sur les cités et villes*, elle doit, chaque année, avant le moment déterminé aux règles de régie interne de la RGMRA B, transmettre aux Municipalités les états financiers audités relatifs aux opérations du dernier exercice financier selon le modèle prescrit par les Ministère des affaires municipales et de l'habitation. Ces états financiers doivent indiquer les renseignements nécessaires au calcul de l'Excédent net (déficit net) ainsi qu'au partage éventuel de l'actif et du passif à la fin de l'entente et au partage des quotes-parts.

12. Médiation

Les parties conviennent que tout désaccord ou différend relatif à la présente entente ou découlant de son interprétation ou de son application sera soumis à une médiation avant la conciliation prévue à l'article 622 du *Code Municipal* et à l'article 468.53 de la *Loi sur les cités et villes*. À cet effet, les parties s'engagent à participer à au moins une rencontre de médiation en y déléguant une personne en autorité.

13. Durée et renouvellement

La présente entente a une durée initiale de 30 ans. Par la suite, elle se renouvellera automatiquement par périodes successives de 5 ans à moins que l'une des Municipalités n'informe par courrier recommandé ou certifié la RGMRA B de son intention d'y mettre fin et de cesser d'être membre de la RGMRA B.

Cet avis devra être donné au moins huit mois avant l'expiration de la durée initiale ou de toute période de renouvellement. Sur avis de non-renouvellement donné par l'une des parties, les parties conviennent, s'il y a lieu, de négocier les modalités de renouvellement de l'entente avant l'expiration de ladite entente, entente qui pourra regrouper toutes ou une partie des Municipalités.

Aucune remise des réserves financières et des fonds réservés accumulés avant la date de signification du non-renouvellement ne sera distribuée à la Municipalité qui cesse d'être membre de la RGMRA B autrement que par décision du conseil d'administration, le tout, conformément au règlement à être édicté lors de la création, s'il y a lieu, de la réserve financière.

La distribution de l'Excédent net non affecté accumulé de la dernière année ne sera versée à la Municipalité qui cesse d'être membre de la RGMRA B qu'à la plus éloignée des deux dates suivantes :

- 13.1 dans les 60 jours suivant l'approbation par son conseil d'administration, des résultats audités de la RGMRA B, ou
- 13.2 lorsque les conditions de renouvellement ou de terminaison de la présente entente seront fixées entre les parties.

14. Partage de l'actif et du passif

Dans les cinq (5) dernières années de la durée initiale de la RGMRA B ainsi que pendant toute année subséquente à son renouvellement, la RGMRA B devra pourvoir à la constitution d'une réserve financière et/ou de fonds réservés selon les modalités établies dans son règlement sur les conditions financières.

À la date de la terminaison de la présente entente ou, à la date de la fin d'année financière qui suit la signification d'un avis de non-renouvellement conformément à l'article 13, les biens immeubles, meubles, le matériel roulant et la machinerie de la RGMRA B seront évalués par une firme d'ingénieurs compétente dans le domaine de la gestion des matières résiduelles et validés par une firme de comptables agréés indépendante de la première, aux fins de partage sur la base de la valeur marchande, déduction faite du passif qui leur est directement affecté.

En cas de contestation du rapport de vérification des biens de la RGMRA B, ce dernier peut faire l'objet d'une médiation par le biais du mécanisme de médiation prévu à l'article 12.

L'Excédent net (déficit net) non affecté qui résultera de la liquidation de l'actif et du passif de la RGMRA B, sera réparti entre les Municipalités, dans la même proportion que celle décrite à l'article 9, et ce, à la plus éloignée des dates suivantes :

- 14.1 dans les 60 jours suivant l'approbation, par son conseil d'administration, des états des résultats vérifiés de la RGMRA B, ou
- 14.2 lorsque les conditions de renouvellement ou de terminaison de la présente entente seront fixées entre les parties, ou
- 14.3 dans les 180 jours du dépôt du rapport d'évaluation.

La distribution de la quote-part de l'Excédent net (déficit net) affecté aux réserves financières et fonds réservés sera effectuée dans les 90 jours de la décision du conseil d'administration de la RGMRA B à cet effet.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN VINGT-TROIS (23) EXEMPLAIRES,
À _____, CE _____ JOUR DU MOIS DE _____ 2019.

ANNEXE 2.

**Ventilation des matières résiduelles par générateurs et par municipalités dans les MRC
Avignon et de Bonaventure, 2019**

Tableau 51. Bilan des matières résiduelles produites dans les municipalités de la MRC de Bonaventure, 2019

	Total	Municipalités												
		Bonaventure	Caplan	Cascapédia-St-Jules	Hope	Hope Town	New Carlisle	New Richmond	Paspébiac	Saint-Alphonse	Saint-Elzéar	Saint-Godefroi	Saint-Siméon	Shigawake
Matières recyclables (TM)														
Résidentiel	1 467.76	204.38	171.07	103.03	78.56	28.31	88.06	273.08	219.60	87.54	51.16	33.92	91.95	37.10
ICI	618.06	92.60	52.50			18.57	82.45	140.07	145.64	3.90	17.61	15.28	44.30	5.14
Total	2 085.82	296.98	223.57	103.03	78.56	46.88	170.51	413.15	365.24	91.44	68.77	49.20	136.25	42.24
Matières organiques. Boues de fosses septiques et boues municipales (TM)														
Résidentiel	29													
ICI	1 465													
Total MO	1 494													
BFS et BM	520													
Total MO. BFS et BM	2 014													
Résidus de construction-rénovation-démolition (TM)														
Gypse	8													
Bois et bardeau	854													
Total	862													
Métal	50													
Résidus verts	5													
Pneus	224.39													
Véhicules hors d'usage	823													
Textile	58													
Résidus domestiques dangereux et matériel électronique et informatique (kg)														
Acides	12.9									12.4		0.5		
Aérosols huile	10.35									10.25			0.1	
Aérosols peinture	144.4	10.7						44.15	5.3	82.6		0.7	0.95	
Antigels	2.3									2.3				
Autres aérosols	16.9							0.55	0.7	14.3		0.15	1.2	
Autres organiques	970.1	37.3			19.05		16.8	20.7	71.3	724.45		71.35	2.1	7.05
Bases	33.15							2.2	1.1	29.85				
Bonbonnes diverses														

Valorisation

	Contenants vides (sacs)														
	Extincteurs														
	Filtres huile														
	Huile	23.2									23.2				
	Huile contaminée														
	Huile végétale														
	Matières toxiques	8.55									8.55				
	MÉI	36 508	3 905			1 763			10 155	7 287	13 398				
	Non identifiables	1.05								1.05					
	Oxydants	1.05				0.5					0.55				
	Peinture	11 030.70	1 570.15			275.6		911.3	267	1 275.9	3 755.95		29.3	404.95	137.55
	Peinture non étiquetée	304.75	13.85			25.85		31.9	33.4	102.45	97.3				
	Piles	311.1	62							1.1	248				
	Propane	1.1												0.7	0.4
	Total	49 379.6	5 599			2 084		960	12 926	8 745.9	18 407.7		102	410	145
Enfouissement	Déchets (TM)														
	Résidentiel	4 757.24	811.48	554.23	210.32	113.86	86.38	356.03	968.72	809.61	176.59	130.66	97.86	357.74	83.76
	ICI	2 662.16	513.93	280.51	54.95		10.54	177.35	968.15	501.20	26.39	12.30	13.30	100.27	3.27
	CRD	2 503.01	567.85	357.72	15.99	81.85	51.65	195.18	207.94	319.64	256.40	64.74	120.80	228.63	34.52
	Sols, boues et matières organiques	419.60	367.71	3.38	1.54	10.50	1.11	2	5.28	0.17	2.93	23.36		1.48	0.14
	Total	9 922.41	2 260.97	1 195.84	282.8	206.21	149.68	730.56	2 150.09	1 630.62	462.31	231.06	231.96	688.12	121.69
	Kg/hab.	564.86	840.51	603.96	381.65	355.53	412.34	518.13	579.70	526.69	653.90	527.18	692.42	591.68	442.51

Tableau 52. Bilan des matières résiduelles produites dans les municipalités de la MRC Avignon, 2019

	Total	Municipalités											
		Carleton	Escuminac	L'Ascension-de-Patapédia	María	Matapédia	Nouvelle	Pointe-à-la-Croix	Restigouche-Partie-Sud-Est	Saint-Alexis-de-Matapédia	Saint-André-de-Restigouche	Saint-François-d'Assise	
Valorisation	Matières recyclables (TM)												
	Résidentiel	1 094.84	345.90	70.79	28.33	215.15	42.86	96.20	92.51	24.87	68.77	25.24	84.22
	ICI	432.04	136.02	18.59		55.3	30.8	127.89	62.55	0.89			
	Total	1 526.88	481.92	89.38	28.33	270.45	73.66	224.09	155.06	25.76	68.77	25.24	84.22
	Matières organiques, boues de fosses septiques et boues municipales (TM)												
	Résidentiel	58											
	ICI	996											
	Total MO	1 054											
	BFS et BM	1 430											
	Total MO, BFS et BSM	2 484											
	Résidus de construction-rénovation-démolition (TM)												
	Gypse	11											
	Bois et bardeau	1 189											
	Total	1 200											
	Métal	79											
	Résidus verts	3											
	Pneus	374.54											
	Véhicules hors d'usage	687											
	Textile	48											
	Résidus domestiques dangereux et matériel électronique et informatique (kg)												
	Acides	66.6	20.85					3.95	20.9				
	Aérosols huile	96.5	2.5		0.2	0.2	3.5	0.15	1.45			0.3	1.35
	Aérosols peinture	193.7	76	1.4	57.9	9.8	18	8.40	10.2	1.55	0.1	1.55	8.8
	Antigels	126.2	43		4.9	3.15	10.1	26.05	37.3	1.7			
	Autres aérosols	40.15	13.35		6.5	1.9	4.25	6.95	6		0.5	0.4	0.3
	Autres organiques	3 243	1 391.85	42.4	14.05	211.4	186.7	261.75	1 020.3	25.7	43.7	20.15	25
	Bases	50.1	21.7		0.65	0.35	1.25	12.15	9	3.65	1.25		0.1
	Bonbonnes diverses	6.65										6.65	
Contenants vides (sacs)	0.25	0.25											
Extincteurs	1.2	1.2											
Filtres huile	77.95	36.15					4.85	36.95					
Huile	3 665.45	1 242.25		17.1		207.1	448.45	1 570.2	41.5	10.85	125.95	2.05	
Huile contaminée	39.2						21.4	17.8					
Huile végétale	130.75	75.6					11.75	43.05	0.35				

Enfouissement	Matières toxiques	28.35	19.05		0.05	9.2	0.05						
	MÉI	16 361	6 257					4321		10	1 000		4 773
	Non identifiables												
	Oxydants	12.9	2			4.95				5.95			
	Peinture	10 982.4	5 091.4	676.70	27.10	1 456.35	448.40	929	783.45	276.7	649.1	20.6	623.6
	Peinture non étiquetée	310.35	122.6	10.50	4.05	20.70	4.85	10.7	32.95	17.70	26		30.15
	Piles	262.55	238.2		2.50		0.30	3.05	1.45	14.10		2.95	
	Propane	19.75	13.05					0.40	0.75	5.10		0.45	
	Total	35 715	14 668	731	135.00	1 718.00	884.50	6070	3 591.75	404	1 731.50	179	5 464.35
	Déchets (TM)												
	Résidentiel	3 391.57	1 054.69	192.97	53.63	612.38	183.47	488.59	425.82	77.04	158.64	64.12	180.22
	ICI	1 760.68	925.49			541.14	32.30	170.82	90.93				
	CRD	715	335.28	26.28		132.24	44.46	81.44	63.01	9.57		22.72	
	Sols, boues et matières organiques	698.16	6.97	0.31		684.80	1.03	4.93	0.06	0.06			
	Total	6 565.41	2 322.43	219.56	53.63	1 970.56	261.26	745.78	579.82	86.61	158.64	86.84	180.22
	Kg/hab.	447.30	578.44	407.35	329.02	734.46	422.75	435.62	418.34	528.11	318.55	560.03	285.61

ANNEXE 3.

Rapport annuel de suivi de la mise en œuvre du PGMR 2015-2019 – Année de référence 2019

Objectifs ou stratégies du Plan d' action 2011-2015 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles	Objectifs régionaux	Clients cibles	Mesures proposées	Description	Type d'action	Responsable	Avancement/Échéance	Commentaires
--	---------------------	----------------	-------------------	-------------	---------------	-------------	---------------------	--------------

Réduire la quantité de matières résiduelles enfouies

Ramener la quantité de matières résiduelles éliminées à 700 kg/pers. par année d' ici 2015	Ramener à 700 kg/pers. pour les municipalités n' ayant pas atteint ce seuil	Résidentiel	Faciliter la réutilisation des encombrants en collaboration avec les intervenants du milieu (#4)	Favoriser la concertation entre les organismes présents sur le territoire (ex : marchés aux puces, comités d'action bénévole, etc.) afin de maximiser la quantité de matières réutilisées et diminuer ainsi l'enfouissement.	Service	Municipalités et intervenants du milieu	Débuté en 2015/2019 -MRC Avignon : 324 TM (84%) ⁵³ d'encombrants et 49 TM (23%) de textiles ⁴⁷ . -MRC de Bonaventure : 390 TM (68%) ⁴⁷ d'encombrants et 59 TM (23%) ⁴⁷ de textiles.	Des discussions ont eu lieu avec les représentants des comités ATI et les intervenants du milieu afin d'étudier la pertinence de réaliser une ressourcerie. Il a été convenu qu'il est important d'abord de faire connaître les ressources existantes sur le territoire. Une ressourcerie est en cours d'élaboration sur le territoire de la MRC Avignon. La consolidation et le développement de points de dépôts pour les matières résiduelles sera également mis de l'avant dans le PGMR en révision.
		Résidentiel	Produire des documents de références compilant les ressources en gestion des matières résiduelles sur le territoire et les rendre accessibles (#28)	Recenser et publier la liste de toutes les organismes, entreprises, dépôts des matières réutilisables, valorisables ou recyclables (autres que les matières acceptées dans le bac bleu) dans les municipalités des MRC de Bonaventure et Avignon.	ISÉ	MRC	Réalisé/2013	En 2020, toutes les municipalités des MRC Avignon ont dépassé l'objectif de réduction et se situent sous le seuil de 700 kg/pers. tous générateurs confondus (résidentiel, ICI et CRD). En outre, exception faite des municipalités de Maria (648 kg/pers.) et Carleton-sur-Mer (638 kg/pers.), la limite de 600 kg/pers. est même atteinte pour les autres municipalités. Dans la MRC de Bonaventure, toutes les municipalités sont sous le seuil de 700 kg/pers. à l'exception des municipalités de New Carlisle (892 kg/pers.) et de Caplan (711 kg/pers.).
		Résidentiel	Favoriser la disponibilité de bacs à deux voies ou trois voies aux organisateurs d'événements publiques (#32)	Cette mesure vise à augmenter la quantité et la qualité des matières recyclables (et éventuellement de matières organiques) valorisées et ainsi diminuer la quantité de matières résiduelles enfouies.	Service	Municipalités	Non débuté/repoussé PGMR 3 ^e génération	
	Encourager les bonnes pratiques de gestion des matières résiduelles	ICI	Inventorier toutes les industries, commerces et institutions présents sur le territoire de la MRC de Bonaventure et Avignon (#20)	Obtenir l'inventaire et le portrait de tous les ICI incluant les ICI assimilables dans les municipalités des MRC de Bonaventure et Avignon	Service	Municipalités et MRC	Non débuté/ repoussé PGMR 3 ^e génération	Une méthode d'obtention de ces données sera recherchée afin de créer un registre à jour des ICI présents sur le territoire.
		ICI	Recenser et caractériser les bacs à chargement frontal des ICI dans les MRC de Bonaventure et Avignon (#21)	Il permet d'obtenir la répartition des bacs à chargement frontal des ICI sur le territoire et d'émettre des recommandations afin de les aider à améliorer leur gestion des matières recyclables.	Étude	Municipalités et MRC	Réalisé MRC de Bonaventure/2013	Le recensement des bacs à chargement frontal des ICI a été réalisé dans la MRC de Bonaventure en 2013. Les entreprises privées de collecte seront approchées afin de s'assurer de leur collaboration pour l'obtention de ces données mises à jour pour les deux MRC.
		ICI	Sensibilisation auprès des grands générateurs de matières résiduelles des municipalités concernées (#24)	Les grandes entreprises présentes sur le territoire produisent les volumes les plus importants de matières résiduelles. Des efforts supplémentaires de conscientisation, d'analyse, de recommandation et d'accompagnement doivent leur être consacrés.	Service	Municipalités	Non débuté/ repoussé PGMR 3 ^e génération	Leur identification permettra de les contacter et de leur offrir l'information, le soutien et l'accompagnement nécessaire à l'atteinte des cibles de gestion.
		ICI	Favoriser la participation des ICI au programme « ICI, on recycle » et autres programmes de RECYC-Québec (# 34)	Stimuler une meilleure gestion des matières résiduelles par les ICI en publicisant les programmes de RECYC-Québec.	Service	MRC	Réalisé MRC de Bonaventure/2013	Un dépliant du programme de reconnaissance a été envoyé aux ICI de la MRC de Bonaventure après le recensement de leur bac à chargement frontal. Un envoi pour tous les ICI des MRC sera à envisager. Une mesure sera proposée dans les PGMR en révision.

Tous	Caractériser les apports au LET afin d'orienter les efforts de réduction de l'enfouissement (#3)	Identifier les matières pouvant être détournées de l'enfouissement ainsi que les quantités. Cibler les aspects sur lesquels des campagnes ponctuelles d'ISÉ devront être réalisées.	Étude	Municipalités en collaboration avec le LET	Non débuté/ repoussé PGMR 3 ^e génération	
Tous	Faire connaître les objectifs de la Politique ainsi que les objectifs du PGMR aux générateurs (ICI et CRD) et aux citoyens (#25)	Communiquer aux générateurs les objectifs de la Politique et du PGMR dans un langage compréhensible et accessible.	ISÉ	Municipalités et MRC	Débuté 2017/2018	Texte publié dans le bulletin d'information <i>Avignon vous informe</i> dans la MRC Avignon et le site web. Un exercice similaire sera à faire pour les municipalités de la MRC de Bonaventure. Des actions ISÉ seront prévues dans le PGMR en révision.
Tous	Sensibiliser les générateurs (ICI et CRD) dans leurs efforts de valorisation (#22)	Encadrer les ICI et le secteur CRD afin d'améliorer leur GMR	Service	Municipalités	Non débuté/2018	Leur identification permettra de les contacter et de leur offrir l'information, le soutien et l'accompagnement nécessaire à l'atteinte des cibles de gestion. La participation au projet Synergie Gaspésie financé par RECYC-Québec et réalisé conjointement par Cotnoir Consultation et le CIRADD s'avèrera intéressante au point de vue de la valorisation des matières résiduelles produites sur le territoire. Ce projet consiste en un réseau d'entreprises maillées les unes avec les autres afin de mettre en commun leurs intrants et leurs extrants selon le principe de l'économie circulaire. À ce jour, 28 entreprises des MRC de Bonaventure et Avignon ont complété deux questionnaires. D'autres avenues pourraient également être explorées. Un suivi sera fait dans les prochaines semaines avec la CREGÎM maintenant responsable du projet Synergie Gaspésie. Une collaboration avec la CREGÎM responsable du projet Synergie Gaspésie sera envisagée et incluse au PGMR en révision.
Tous	Sensibiliser les générateurs (ICI et CRD) dans l'implantation d'une politique de gestion des matières résiduelles au sein de leur entreprise (#23)	Favoriser l'implantation de politiques en GMR chez les générateurs ICI et CRD.	Service	Municipalités	Non débuté/ repoussé PGMR 3 ^e génération	L'identification des ICI et la caractérisation de leurs matières résiduelles permettra de cibler les actions ISÉ à mettre en place. L'exploration des activités réalisées auprès des ICI d'autres régions sera à envisager. La participation au projet Synergie Gaspésie financé par RECYC-Québec et réalisé conjointement par Cotnoir Consultation et le CIRADD s'avère une plate-forme publique d'envergure de sensibilisation de tous les générateurs à l'implantation d'une politique de gestion des MR au sein de leur entreprise. Une collaboration avec la CREGÎM responsable du projet Synergie Gaspésie sera envisagée et incluse au PGMR en révision.
Tous	Recenser les organismes et les associations œuvrant en sensibilisation environnementale de manière à favoriser les activités ISÉ chez les générateurs (#27)	Combiner les efforts réalisés par les MRC, les municipalités, les organismes et les associations dans leur mandat de sensibiliser les générateurs au principe des 3RV-E et son impact sur la production des matières résiduelles.	ISÉ	MRC	Non débuté/ repoussé PGMR 3 ^e génération	
Tous	Disponibiliser et centraliser toute l'information relative à la gestion des matières résiduelles sur le territoire afin de répondre adéquatement aux interrogations des citoyens et des générateurs (#29)	Afin d'assurer l'uniformité et la cohérence des informations transmises en regard de la gestion des matières résiduelles produites sur le territoire, il est important que toute l'information transmise origine d'une même et seule source. Ainsi, toute ambiguïté sera évitée et les générateurs ainsi que les municipalités auront les coordonnées d'une référence à interroger et à qui adresser leurs questionnements.	ISÉ	MRC	En cours/2018	Les municipalités de la MRC de Bonaventure ont été invitées à mettre en référence le site internet de la MRC, lequel comporte une section sur une gestion optimale des matières résiduelles résidentielles produites (déchets, recyclage, herbicyclage et compostage). Un dépliant informatif sur les bonnes pratiques de recyclage et énumérant les lieux de dépôts et de récupération des matières sur le territoire a été produit et distribués aux citoyens des municipalités des deux MRC. Une mise à jour a été demandée par les municipalités. Le recours à divers médias est également à envisager.
Tous	Rédiger des articles dans les journaux municipaux ayant pour thème la réduction à la source, le réemploi, le recyclage, la valorisation, l'élimination, le compostage domestique et l'herbicyclage (#26)	Diffuser toute l'information relative à la GMR dans le plus de médias possibles constitue une stratégie gagnante afin d'améliorer la gestion des matières résiduelles par tous les générateurs dans toutes les municipalités du territoire.	ISÉ	Municipalités	En continu/2018	Les municipalités publient régulièrement des articles dans leurs journaux municipaux et sur leur site internet.

		Municipale	Adopter et implanter des politiques internes d'acquisition de biens et de services en y intégrant le principe des 3RV (#16)	Intégrer dans le cadre de la gestion municipale des critères environnementaux aux acquisitions de biens et de services. Ces critères sont basés sur le principe des 3RV en favorisant notamment les biens durables ou réutilisables et l'achat de produits à contenu recyclé et recyclables.	Politique	Municipalités et MRC	Débuté MRC Avignon 2016/ repoussé PGMR 3 ^e génération	Une politique interne de développement durable a été élaborée à la MRC Avignon favorisant, entre autres, la documentation électronique plutôt que sur papier et l'impression recto-verso des documents. Une politique d'émission recto-verso a également été mise en place pour tout document produit par les sous-traitants pour la MRC Avignon. Des initiatives graduelles de réduction de l'utilisation de papier à main ont été mises en place dans la MRC Avignon. Un comité vert est en place à la MRC Avignon. La MRC de Bonaventure a mis en place une politique de réunion sans papiers. Une Politique de développement durable est en rédaction et sera intégrée à la planification stratégique territoriale en 2023 dans la MRC Avignon.
		Municipale	Adopter une politique de gestion des matières résiduelles dans les organisations municipales (#17)	Encadrer les actions des divers représentants municipaux afin de réduire l'impact de l'organisation sur l'environnement par la mise en place de mesures en accord avec le principe des 3RV.	Politique	Municipalités	Débuté MRC Avignon 2016/ repoussé PGMR 3 ^e génération	Le compostage des résidus organiques a été instauré par le comité vert auprès du personnel de la MRC Avignon. La MRC Avignon a reçu la certification performance du programme de reconnaissance ICI on recycle de RECYC-Québec en juillet 2017. La certification est valide jusqu'en août 2022.

Améliorer la quantité et la qualité des matières récupérées par les citoyens et les ICI

Recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels (PCPVM)	Recycler 70 % du PCPVM pour les ICI et 80% pour le secteur résidentiel	Tous	Publier un guide sur les bonnes pratiques de recyclage incluant la charte de RECYC-Québec et le distribuer aux générateurs (secteur résidentiel et petits ICI assimilables) (#38)	Publiciser les points de dépôts des RDD et des produits sous REP dans les municipalités, les bonnes pratiques du recyclage ainsi que la charte de RECYC-Québec est la première étape à accomplir afin de s'assurer de la qualité et de la quantité des matières recyclables collectées. Ces informations doivent être facilement accessibles pour tous les générateurs.	Service	MRC	Réalisé /2013 -MRC Avignon: 972 TM (61%) ¹ du PCPVM pour le secteur résidentiel et 1 150 TM (47%) ¹ du PCPVM pour le secteur des ICI. -MRC de Bonaventure: 1 194 TM (58%) ¹ du PCPVM pour le secteur résidentiel et 1 388 TM (49%) ¹ du PCPVM pour le secteur des ICI.	Un dépliant informatif énumérant les lieux de dépôts et de récupération de ces matières sur le territoire a été produit et distribués aux citoyens des municipalités des deux MRC. Certaines municipalités ont manifesté le désir de faire un second envoi à leurs citoyens. La mise à jour des guides fera partie des mesures ISÉ dans le PGMR en révision.
		Tous	Publiciser l'interdiction d'enfourir du papier et du carton (#33)	La mesure vise à informer les générateurs (résidentiel, ICI et CRD) de l'interdiction d'enfourir du papier et du carton à partir de 2016. Cette mesure pourrait être réalisée après la distribution du guide sur les bonnes pratiques de recyclage afin d'informer les générateurs des matières acceptées dans le bac de recyclage.	Politique	MRC	Non débuté/ repoussé PGMR 3 ^e génération	
		ICI	Documenter la problématique des plastiques agricoles dans les MRC de Bonaventure et Avignon et examiner des alternatives de récupération (#10)	Implanter la valorisation des plastiques agricoles dans les fermes des municipalités du territoire d'application du PGMR.	Service	MRC	Non débuté/ repoussé PGMR 3 ^e génération	Une mesure sera incluse dans le PGMR en révision.
		Municipal	Implanter la collecte à deux voies (ordures et recyclage) via l'installation d'îlots de récupération dans les espaces publics sur tout le territoire (#5)	Ajouter la collecte des matières recyclables et des déchets (et éventuellement des matières organiques) dans les lieux publics tels que les parcs et les rues commerciales.	Service	Municipalités	Non débuté/ repoussé PGMR 3 ^e génération	

Éliminer les matières organiques de l'enfouissement

		Résidentiel	Encourager l'herbicyclage et le compostage domestique (#42)	Cette mesure vise à responsabiliser les générateurs en les encourageant à user d'abord de moyens simples et peu coûteux afin de détourner le maximum de matières putrescibles de l'enfouissement.	ISÉ	Municipalités	Présent dans certaines municipalités/2019 -MRC Avignon: 70 unités de compostage présentes sur le territoire pour 10 TM de MO récupérées dont 3 TM ¹ de résidus verts. -MRC de Bonaventure: 330 unités de compostage présentes sur le territoire pour 38 TM de MO récupérées dont 5 TM ¹ de résidus verts.	Certaines municipalités encouragent l'herbicyclage et le compostage domestiques auprès de leurs citoyens, que ce soit via la vente de composteurs à prix réduits, l'organisation d'ateliers d'informations ou la publication d'articles informatifs.
--	--	-------------	---	---	-----	---------------	---	--

Implanter un mode de gestion des matières organiques pour tous les générateurs sur le territoire

Résidentiel	S'assurer de la valorisation des boues municipales et des boues de fosses septiques (#39)	Cette mesure vise à déterminer les modes envisageables pour les municipalités des deux MRC de valorisation des boues municipales et des boues de fosses septiques réparties sur le territoire.	Étude	Municipalités	Non débuté/2018 -MRC Avignon: 435 TM (35%) ¹ de BM et BFS valorisées. -MRC de Bonaventure: 525 TM (35%) ¹ de BM et BFS valorisées.	
Résidentiel	Valorisation des résidus verts (feuilles et branches) via une collecte spéciale ou des points de dépôts (#6)	Mettre en place des collectes ou des points de dépôts des résidus verts dans les municipalités afin valoriser ces matières et les détourner de l'enfouissement.	Service	Municipalités	Présent dans certaines municipalités/repoussé PGMR 3 ^e génération	Certaines municipalités encouragent le compostage des résidus verts en mettant à leur disposition des points de dépôts ou en organisant des cueillettes spéciales.
Tous	Évaluer les scénarios applicables de gestion des matières organiques (#1)	Évaluer les modes de gestion envisageables de valorisation des matières organiques pour les municipalités des MRC de Bonaventure et Avignon et pour tous les générateurs (résidentiel et ICI) présents sur le territoire et sélectionner ceux permettant de répondre aux objectifs de la Politique.	Étude	Municipalités	Débuté 2016/2019	Un comité de suivi du PGMR a été mis en place en 2017 afin d'accompagner les municipalités dans l'étude d'une mode de gestion des MO et de la mise en place d'une Régie de gestion. La première assemblée du CA de la Régie de Gestion des matières résiduelles des MRC Avignon et Bonaventure (RGMRAB) constituée de 23 municipalités sur 24 s'est déroulée le 30 avril 2020. Le LET de St-Alphonse est en processus d'acquisition par la Régie. Les premiers travaux d'étude des scénarios de gestion des MO devraient se dérouler dans les prochains mois en prévision de leur implantation en 2023-2024.
Tous	Implanter la collecte et/ou le mode de gestion des matières organiques retenu (#2)	À la suite de l'évaluation des scénarios de gestion des matières organiques (mesure 1), les municipalités devront mettre en place les solutions retenues	Service	Municipalités	Non débuté/Suite à la mesure #1	Le comité de suivi du PGMR a rencontré les directeurs généraux des municipalités des MRC Avignon et de Bonaventure afin de leur proposer deux scénarios de gestion des MO (soit via une entreprise privée ou à contrat) ou via la création d'une régie et la construction d'une plateforme de compostage. Un comité de travail de la Régie a été créé afin de rédiger la première entente pour la constitution d'une Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles Avignon-Bonaventure (RGMRAB) soumise aux municipalités des MRC Avignon et de Bonaventure. La RGMRAB nouvellement constituée le 30 avril 2020 est habilitée à proposer les scénarios de gestion des matières organiques à préconiser ainsi qu'à estimer les coûts associés et le fera au cours des prochains mois après l'acquisition du LET de St-Alphonse durant l'été 2021.
Tous	Inventorier les composteurs domestiques sur le territoire et évaluer la quantité de matières putrescibles détournées du lieu d'enfouissement (#40)	Le nombre de composteurs domestiques subventionnés par les municipalités et ceux que les citoyens achètent ou construisent est impossible à évaluer précisément pour l'instant. Cette mesure vise à estimer le nombre de ces composteurs utilisés présentement par les générateurs afin de quantifier les matières putrescibles détournées de l'enfouissement.	Étude	Municipalités	Débuté dans certaines municipalités /2019 -MRC Avignon: 70 unités de compostage présentes sur le territoire. -MRC de Bonaventure: 330 unités de compostage présentes sur le territoire.	Certaines municipalités tiennent un registre des composteurs que leurs citoyens se sont procurés via un programme municipal d'achat à prix réduit. Des outils de recensement de tous les composteurs domestiques présents dans les municipalités seront recherchés et implantés afin d'obtenir des données plus représentatives. La municipalité de St-Alphonse a réalisé cet exercice auprès de ses citoyens : la procédure de même que le questionnaire seront examinés et proposés aux autres municipalités.
Tous	Établir un plan de communication permettant d'encadrer les activités de compostage (#30)	La mesure vise à supporter et encadrer les générateurs dans leurs efforts de valorisation des matières putrescibles.	ISÉ	Municipalités	Débuté dans certaines municipalités/2018	Certaines municipalités encouragent l'herbicyclage et le compostage domestique auprès de leurs citoyens, que ce soit via la vente de composteurs à prix réduits, l'organisation d'ateliers d'information ou la publication d'articles informatifs.
Tous	Assurer l'utilisation du compost produit lors de la mise en place de la collecte des matières organiques (#14)	L'utilisation du compost produit lors de la mise en place de la collecte des matières organiques ou des activités de compostage communautaire devra être assurée pour les citoyens et les organismes.	Service	Municipalités	Non débuté/Suite à la mesure #2	

Éliminer l'enfouissement des résidus de béton, brique et asphalte

Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte	Implanter un mode de gestion des résidus de béton, brique et asphalte sur	Tous	Examiner les possibilités de valorisation des résidus de béton, de brique et d'asphalte (#31)	Cette mesure vise à quantifier ces résidus sur le territoire des MRC de Bonaventure et Avignon et à documenter leurs options de valorisation.	Service	Municipalités	Non débuté/ repoussé PGMR 3 ^e génération	
		ICI	Quantifier et qualifier les résidus d'activités municipales (#44)	Développer une méthode de quantification et de qualification des résidus d'activités municipales, tels que balayures de rue, abrasifs, autres types de matières résultant des activités municipales qui sont éliminés) afin de les valoriser.	Étude	Municipalités	Non débuté/ repoussé PGMR 3 ^e génération	Des outils de collecte des données seront recherchés et examinés.

Valoriser le maximum de résidus CRD et de bois

Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) du segment du bâtiment	Implanter un mode de gestion des résidus CRD sur le territoire	CRD	Recenser les entreprises générant des résidus CRD sur le territoire et réaliser une caractérisation des résidus générés (#8)	Cette caractérisation permettra d'identifier les entreprises générant des résidus CRD sur le territoire ainsi que la nature des résidus CRD (type et quantité) produits et orientera la recherche de pistes de solutions.	Étude	Municipalités	Non débuté/ repoussé PGMR 3 ^e génération	Le registre des ICI à réaliser va permettre de les identifier. Les entreprises privées de collecte seront également rencontrées afin de s'assurer de leur collaboration pour l'obtention de ces données de caractérisation. D'autres avenues de caractérisation seront examinées.
		CRD	Examiner les scénarios applicables pour la valorisation des résidus CRD (#9)	Étudier les projets de valorisation des résidus CRD dans d'autres MRC et proposer des pistes de solutions. Il faut tenir en compte, lors de l'analyse, que ces résidus CRD représentent des matières valorisables et possèdent une valeur économique dont les municipalités peuvent tirer profit.	Service	Municipalités	Débuté 2016/ repoussé PGMR 3 ^e génération	Certaines municipalités ont signé une entente avec une entreprise privée pour la collecte et la valorisation de leurs CRD. Cette même entreprise a construit un point de dépôt pour les CRD dans une municipalité de la MRC de Bonaventure. La participation au projet Synergie Gaspésie permettra de développer un modèle d'outil de gestion/mise en commun de ces extrants produits et de les offrir à d'autres entités comme intrants. La RGMRAB devra se pencher sur la situation des CRD durant les prochains mois.
		Tous	Adoption d'un règlement sur l'interdiction d'enfouir le bois (#41)	La mesure vise à informer les générateurs (résidentiel, ICI et CRD) de l'interdiction d'enfouir du bois à partir de 2016.	Politique	Municipalités	Non débuté/ repoussé PGMR 3 ^e génération	

Augmenter et encourager la récupération des RDD et des produits sous REP

	Résidentiel	Accroître la récupération des RDD et des produits sous REP sur le territoire (#7)	Accroître la quantité de RDD et de produits sous REP récupérés dans les municipalités et multipliant les points de dépôts de ces matières sur le territoire.	Service	Municipalités	En cours/2018	La réalisation du portrait de la gestion des matières résiduelles sur le territoire d'application du PGMR a permis de recenser les points de dépôts des RDD et des produits sous REP et valider la nécessité d'en déployer de nouveau pour couvrir tout le territoire. La Régie intermunicipale (RGMRAB) en constitution pourra examiner la pertinence de déployer de nouveaux éco-centres sur le territoire.
--	-------------	---	--	---------	---------------	---------------	---

Suivre l'évolution de la gestion des matières résiduelles

	Municipal	Examiner la possibilité d'établir des regroupements de municipalités (ou de MRC) lors des appels d'offre pour l'attribution des contrats de collecte des matières résiduelles et recyclables (#15)	Uniformiser les devis de collecte et de transport des matières résiduelles des municipalités afin de diminuer les coûts et faciliter la gestion.	Service	Municipalités et MRC	Débuté 2016/2018	Réalisé pour le nouveau contrat quinquennal de collecte et de transport-tri-transbordement des matières recyclables. La Régie intermunicipale (RGMRAB) pourra examiner les possibilités et les modalités une fois constituée.
--	-----------	--	--	---------	----------------------	------------------	---

Tous	Être à l'affût des initiatives de gestion des matières résiduelles et établir ou suggérer des collaborations lorsque possible (#12)	Les cibles de la Politique de plus en plus exigeantes amènent les municipalités à développer de nouvelles avenues pour traiter les matières résiduelles générées sur leur territoire et à exercer une veille constante des nouvelles avancées.	Étude	Municipalités et MRC	En continu/2019	Participation au projet Synergie Gaspésie financé par RECYC-Québec et réalisé conjointement par Cotnoir Consultation et le CIRADD et maintenant sous la gouverne de la CREGÎM. Ce projet consiste en un réseau d'entreprises maillées les unes avec les autres afin de mettre en commun leurs intrants et leurs extrants. Présence au Symposium canadien sur les matières résiduelles en mars 2018 à Québec ainsi qu'au Colloque sur la Gestion des Matières Résiduelles du Réseau environnement et à la formation sur les matières organiques pour les gestionnaires municipaux de RECYC-Québec à l'automne 2019. Participation à une série de webinaires du Réseau-Environnement à l'hiver 2019-2020.
Tous	Évaluer la faisabilité et la viabilité de constituer une Régie ayant comme mandat de gérer les matières résiduelles sur le territoire des MRC de Bonaventure et Avignon (#11)	La GMR est exercée par plusieurs intervenants sur le territoire des MRC de Bonaventure et Avignon: chacune des 28 municipalités de ces MRC possèdent la compétence en gestion des matières résiduelles (déchets), les MRC Avignon et de Bonaventure possèdent la compétence en gestion des matières recyclables tandis que les ICI sont responsables de leurs matières résiduelles (déchets et matières recyclables). La situation, déjà complexe en ce qui a trait aux activités de suivi liées au PGMR et à celles de l'ISÉ, risque de se complexifier davantage avec la venue du compostage et de la valorisation des résidus CRD. La formation d'une Régie englobant toutes les municipalités devra être analysée.	Service	LET et Municipalités	Débuté 2016/2019	La rencontre d'information réalisée avec les directeurs généraux en mai 2018 a permis de confirmer que 87,5 % des municipalités (21 municipalités sur 24) sont intéressées à ce que le comité de suivi poursuive les démarches d'étude de formation d'une régie de gestion. Un représentant du MAMOT a été rencontré afin de documenter le processus et le présenter aux municipalités. En octobre 2018, les municipalités des MRC Avignon et de Bonaventure ont appuyé la formation du groupe de travail de la Régie. Ce groupe, sous l'égide d'une firme de consultants, a rédigé et présenté aux municipalités des MRC en mai 2019 l'entente relative à la constitution de la régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles Avignon-Bonaventure (RGMRA). En juillet 2019, à la suite de la réception des résolutions adoptées par les conseils municipaux, l'entente sera envoyée au MAMH. La RGMRA (constitué de 23 municipalités sur 24) a tenu son premier CA le 30 avril 2020. Le CA décidera des futures actions à poser en GMR sur le territoire ainsi que l'échéancier de prise en charge des différentes filières.
Tous	Favoriser la collaboration avec les MRC voisines pour améliorer la gestion des matières résiduelles (#13)	Pour un coût égal de traitement, avoir recours aux infrastructures de gestion des matières résiduelles situées dans les MRC voisines est toujours préférable et permet de réduire l'émission de gaz à effets de serre dans l'environnement. Cet aspect devra être pris en compte dans l'évaluation des coûts des futurs partenariats contractés. En établissant des collaborations avec les MRC voisines, nous aidons également à maintenir des emplois en région et renforçons notre sentiment de solidarité. Finalement ces MRC ont souvent une réalité similaire à la nôtre ce qui permet de tirer profit de leur expérience.	Veille	Municipalités et MRC	Non débuté/2018	La visite de la plate-forme de compostage de la RITMRG à Grande-Rivière a été réalisée en 2015. Une visite du Centre de tri des CRD du Groupe Bouffard de même que la nouvelle ligne de tri du verre à Grande-Rivière seraient à envisager.
Tous	Assurer, à même les redevances à l'enfouissement et/ou les compensations pour la collecte sélective versées aux municipalités locales, la présence d'une expertise en gestion des matières résiduelles au sein des MRC de Bonaventure et Avignon afin de réaliser le suivi de la gestion des matières résiduelles et ainsi de favoriser un retour maximum de ces redevances et compensations (#18)	Assurer le suivi et l'encadrement des activités en GMR et l'application des mesures prévues au PGMR en maintenant la présence d'une expertise au sein des MRC de Bonaventure et Avignon.	Veille	MRC	Non débuté/2017	Une partie de ces sommes ont servi à financer la réalisation du portrait de la gestion des matières résiduelles sur le territoire d'application du PGMR présenté en novembre 2017. En 2018, le mandat d'étude de différents modes de gestion des MO de même que la formation d'une régie de gestion a été possible grâce aux mêmes ressources financières. La présente mise à jour du PGMR de troisième génération est possible grâce aux mêmes ressources financières.

Tous	Mettre en place un système de cueillette d'information permettant une gestion et un suivi optimaux des matières résiduelles (#19)	Ce système de collecte permettra de faciliter la compilation, la mise à jour ainsi que la rédaction du rapport annuel de suivi de la mise en œuvre du PGMR. Il permettra également d'établir des correctifs rapidement et d'avoir, en tout temps, un portrait de la situation de la gestion des matières résiduelles sur le territoire.	Étude	MRC	Non débuté/Suite à la mesure #18	Un travail de réflexion de mise en commun et de transfert des données auprès des entreprises privées de collecte sera à mettre en place.
Tous	Au besoin, organiser des ateliers de travail portant sur le PGMR (#35)	Vise à ce que les municipalités puissent échanger sur l'avancement du PGMR, la mise en place des mesures et partager leur expertise.	ISÉ	MRC	En continu/Suite à la mesure #18	Une rencontre du comité de suivi du PGMR a eu lieu avec les directeurs généraux des municipalités des MRC Avignon et de Bonaventure en mai 2018. Au cours de la soirée, le bilan des MR produites sur le territoire, l'énumération des filières de gestion des MR, l'élaboration de scénarios de gestion pour les MO et même que la proposition de formation d'une régie ont été présentés. Avec la mise à jour ainsi que l'adoption du projet de PGMR de troisième génération en 2021 de même que la mise en place de la RGMRA, une rencontre avec les MRC Avignon et Bonaventure responsables du PGMR devra être organisée à l'automne 2021.
Tous	Réaliser des bilans saisonniers de la gestion des matières résiduelles sur le territoire (#36)	La réalisation de ces bilans permettra de connaître l'effet de la saisonnalité sur la production de matières résiduelles sur le territoire. Des bilans à jour périodiques seront aussi obtenus et offriront l'opportunité de réaliser des corrections rapides lorsque des situations problématiques apparaîtront en regard de certaines des matières résiduelles produites.	Étude	MRC	Non-débuté/Suite à la mesure #18	La mise en place d'un outil centralisé de collecte de données permettra de réaliser ces bilans saisonniers.
Tous	Réaliser un bilan annuel de la gestion des matières résiduelles sur le territoire (#37)	Ce bilan permettra de garder en tête les cibles fixées, d'évaluer si elles sont en cours de réalisation et d'établir des correctifs si besoin. Ce bilan constituera également le rapport annuel de suivi de la mise en œuvre qui doit être transmis à RECYC-Québec en juin de chaque année.	Étude	MRC	En continu/Suite à la mesure #18	La production du rapport de suivi des mesures prévues au PGMR permet de réaliser ce bilan. L'outil de collecte de données à mettre en place permettra de réaliser des bilans précis du flux des matières résiduelles sur le territoire.
Tous	Étudier la situation du TNO de la Rivière-De Bonaventure (#43)	Le TNO de la Rivière-Bonaventure n'est desservi par aucunes des collectes porte-à-porte des déchets et des matières recyclables. Les citoyens qui y demeurent louent des bacs à chargement frontal et se séparent la facture. Les matières qui y sont collectées ne sont pas comptabilisées. Cette mesure vise à établir un meilleur portrait de la gestion des matières résiduelles sur ce territoire.	Étude	MRC	Non débuté/ repoussé PGMR 3è génération	

ANNEXE 4.

Fiches descriptives des mesures prévues au PGMR 2022-2029 des MRC Avignon et de Bonaventure

Tableau 53. Fiches descriptives des mesures prévues⁵⁴ au PGMR 2022-2029 des MRC Avignon et de Bonaventure

1.1 Mettre en place un service de collecte et de traitement des matières organiques pour tous les générateurs	
Description de la mesure	
Type de mesure	Récupération/Valorisation
Orientations du PGMR	<ul style="list-style-type: none"> • Détourner les matières de l'élimination • Améliorer la gestion des matières résiduelles dans les différents secteurs (résidentiel, ICI et CRD)
Générateur ciblé	Résidentiel, ICI
Objectifs du PGMR	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire de 19.4 kg/an la quantité de matières éliminées par habitant pour atteindre 312 kg/hab. pour la MRC Avignon et 430 kg/hab. pour la MRC de Bonaventure. • Recycler ou valoriser 60% des matières organiques d'ici 2029.
Mise en œuvre	
Moyen de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer une démarche en étapes en visant celles permettant de détourner le maximum de matières putrescibles de l'enfouissement. • Élaborer et mettre en œuvre un plan de communication dans le but d'informer, de sensibiliser et d'éduquer (ISÉ) tous les générateurs de matières organiques. • Considérer l'ensemble des générateurs dans la caractérisation des matières putrescibles (sources et quantités). • Tenir compte des particularités des municipalités (densité de la population, présence d'ICI, distances à parcourir, etc.) dans l'éventail de solutions sélectionnées. • Étudier et comparer diverses solutions pouvant s'appliquer sur le territoire afin de s'assurer de sélectionner la (ou les) mesure(s) la (les) plus pertinente(s) (plate-forme de compostage au centre de masse, composteurs domestiques et communautaires à l'extérieur des périmètres d'urbanisations, entente avec d'autres Régies pour les municipalités aux extrémités du territoire, etc.). • Considérer l'établissement d'une plate-forme de compostage au LET de Saint-Alphonse gérée par la RGMRA ou en PPP dans les scénarios étudiés. Il serait avantageux économiquement et en termes de délai d'exécution de réaliser une infrastructure de compostage à proximité du LET. Les infrastructures existantes pourraient être partagées pour les opérations de la plate-forme de compostage ce qui permettrait de diminuer les coûts. • Étudier la faisabilité que le compost fabriqué comble les besoins en matières organiques structurantes des agriculteurs locaux (UPA). • Analyser la valorisation des boues des stations d'épuration conjointement. La solution peut également être indépendante, puisque ce besoin est ponctuel pour certaines municipalités.
Enjeu	<ul style="list-style-type: none"> • 31 mars 2023 : date limite pour soumettre les avant-projets au PTMOBC; • 31 décembre 2023 : date limite pour soumettre les projets au PTMOBC. • Délais administratifs liés au processus de soumission des demandes. • Participation des générateurs

⁵⁴ Moyen de mise en œuvre des mesures : Dans la période intérimaire se déroulant entre la constitution de la Régie et la prise en charge de la totalité de son mandat, certaines actions (telles que, entre autres, le suivi de la GMR et les activités ISÉ) seront réalisées en appui par la coordination en place à la MRC Avignon.

Responsable	RGMRAB
Échéancier	2023-2026
Coût	Coûts inclus études, plans et devis, quantification GES, infrastructures et équipements : 5 300M\$.
Résultats attendus	Diminution des matières envoyées à l'enfouissement.
Financement	PTMOBC du MELCC, Fonds municipal vert (FMV) de la Fédération canadienne des municipalités, Aide au compostage domestique et communautaire de RECYC-Québec

1.2 Encourager la valorisation de la matière organique par les citoyens par la pratique de l'herbicyclage, du feuillicyclage et du compostage domestique

Description de la mesure

Type de mesure	ISÉ, Réduction à la source, Récupération/Valorisation
Orientations du PGMR	<ul style="list-style-type: none"> Détourner les matières de l'élimination Améliorer la gestion des matières résiduelles dans les différents secteurs (résidentiel, ICI et CRD)
Générateur ciblé	Résidentiel
Objectifs du PGMR	<ul style="list-style-type: none"> Réduire de 19.4 kg/an la quantité de matières éliminées par habitant pour atteindre 312 kg/hab. pour la MRC Avignon et 430 kg/hab. pour la MRC de Bonaventure. Recycler ou valoriser 60% des matières organiques d'ici 2029.

Mise en œuvre

Moyen de mise en œuvre	<p>Cette mesure vise à responsabiliser les générateurs en les encourageant à user d'abord de moyens simples et peu coûteux pour détourner le maximum de matières putrescibles de l'enfouissement. Pour ce faire, diffuser toute l'information relative à la GMR dans le plus de médias possibles constitue une stratégie gagnante afin d'améliorer la gestion des matières résiduelles par tous les générateurs dans toutes les municipalités du territoire.</p> <ul style="list-style-type: none"> Publier des articles concernant les avantages et bienfaits de l'herbicyclage, du feuillicyclage et du compostage domestique dans les journaux municipaux et les médias sociaux. Démystifier le compostage domestique en publiant un guide expliquant les étapes, les principaux problèmes rencontrés ainsi que les solutions à apporter. Offrir des incitatifs financiers permettant de se procurer des composteurs domestiques, des kits de fabrication de composteurs ou des lames de déchiquetage pour la tondeuse à gazon à prix réduits via les municipalités. Réaliser un registre des composteurs domestiques en opération sur le territoire et quantifier les matières putrescibles détournées du Lieu d'enfouissement technique de Saint-Alphonse. Déterminer une façon de rejoindre les générateurs afin de s'assurer du maximum de participation lors du recensement des composteurs domestiques.
Enjeu	<ul style="list-style-type: none"> Assiduité de la participation des générateurs Sélection d'une méthode d'inventaire des composteurs domestiques en opération sur le territoire
Responsable	MRC (période intérimaire) et RGMRAB
Échéancier	2022-2026
Coût	<ul style="list-style-type: none"> Campagne publicitaire : 500\$ par année par MRC. Total : 4K\$ Programme de subvention d'achat de composteurs domestiques : 24K\$.
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de composteurs domestiques en activité sur le territoire d'application

	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction des matières enfouies
Financement	Aide au compostage domestique et communautaire de RECYC-Québec, financement à l'interne

1.3 Promouvoir la campagne « La vie en Brun » de RECYC-Québec

Description de la mesure

Type de mesure	ISÉ, Réduction à la source
Orientations du PGMR	<ul style="list-style-type: none"> • Détourner les matières de l'élimination • Améliorer la gestion des matières résiduelles dans les différents secteurs (résidentiel, ICI et CRD)
Générateur ciblé	Résidentiel, ICI
Objectifs du PGMR	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire de 19.4 kg/an la quantité de matières éliminées par habitant pour atteindre 312 kg/hab. pour la MRC Avignon et 430 kg/hab. pour la MRC de Bonaventure. • Recycler ou valoriser 60% des matières organiques d'ici 2029.

Mise en œuvre

Moyen de mise en œuvre	<p>Campagne d'information visant à faciliter l'implantation de la collecte des matières organiques grâce à des outils de communication et d'information s'adressant aux citoyens et aux ICI.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rassembler les informations relatives aux bonnes pratiques de compostage. • Lister les différents moyens de communication en place pour diffuser l'information (sites internet, journaux municipaux, séances d'information publique, etc.) • Réaliser les activités • Faire un suivi
Enjeu	Persistance de la participation et de l'intérêt des citoyens devant le délai de la mise en place de la troisième voie de collecte. Pour assurer le maintien de l'intérêt, il faudrait combiner la présente mesure avec la mesure 1.2.
Responsable	RGMRAB
Échéancier	2022-2025
Coût	Adaptation et diffusion des outils de communication disponibles : 24K\$ répartis entre deux MRC sur une période de 4 ans.
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Des indications claires et précises quant aux bonnes pratiques de valorisation des matières putrescibles. • S'assurer de l'adhésion des citoyens dès le départ. • Supporter et encadrer les générateurs dont les ICI, dans leurs efforts de valorisation des matières putrescibles.
Financement	Aucun

2.1 Assurer l'utilisation du compost produit lors de la mise en place de la collecte des matières organiques

Description de la mesure

Type de mesure	ISÉ, Récupération/Valorisation
Orientations du PGMR	<ul style="list-style-type: none"> • Détourner les matières de l'élimination • Améliorer la gestion des matières résiduelles dans les différents secteurs (résidentiel, ICI et CRD)
Générateur ciblé	Résidentiel, ICI
Objectifs du PGMR	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire de 19.4 kg/an la quantité de matières éliminées par habitant pour atteindre 312 kg/hab. pour la MRC Avignon et 430 kg/hab. pour la MRC de Bonaventure.

	<ul style="list-style-type: none"> Recycler ou valoriser 60% des matières organiques d'ici 2029.
Mise en œuvre	
Moyen de mise en œuvre	<p>Selon la qualité et la quantité du compost produit par les infrastructures de compostage :</p> <ul style="list-style-type: none"> Établir un plan de mise en marché du compost (coût d'achat, volume, points de vente, etc.) Prévoir d'autres utilisations (ex : jardins communautaires, plate-bande, utilisations municipales, etc.) si la production de compost excède la demande citoyenne.
Enjeu	Aucun
Responsable	MRC (période intérimaire) et RGMAB
Échéancier	Après la mesure 1.1 avec emphase en 2025-2027
Coût	Difficilement quantifiable
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> L'accès à un compost local pour les citoyens et les ICI. Sensibilisation à l'importance de composter en redistribuant gratuitement ou à faible coût le compost fabriqué. Augmentation de la durée de vie du lieu d'enfouissement.
Financement	Partiel via la vente de compost.

3.1 Réduire le gaspillage alimentaire en promouvant la campagne « J'aime manger, pas gaspiller »

Description de la mesure

Type de mesure	ISÉ, Réduction à la source
Orientations du PGMR	<ul style="list-style-type: none"> Détourner les matières de l'élimination Améliorer la gestion des matières résiduelles dans les différents secteurs (résidentiel, ICI et CRD)
Générateur ciblé	Résidentiel
Objectifs du PGMR	<ul style="list-style-type: none"> Réduire de 19.4 kg/an la quantité de matières éliminées par habitant pour atteindre 312 kg/hab. pour la MRC Avignon et 430 kg/hab. pour la MRC de Bonaventure. Recycler ou valoriser 60% des matières organiques d'ici 2029.

Mise en œuvre

Moyen de mise en œuvre	<p>Campagne d'information visant à réduire le gaspillage alimentaire grâce à des outils de communication et d'information s'adressant aux citoyens.</p> <ul style="list-style-type: none"> Rassembler les informations relatives aux moyens pour éviter le gaspillage alimentaire. Lister les différents moyens de communication en place pour diffuser l'information (sites internet, journaux municipaux, séances d'information publique, etc.) Réaliser les activités Faire un suivi
Enjeu	Intérêt des citoyens dans la prévention du gaspillage alimentaire.
Responsable	MRC (période intérimaire) et RGMAB
Échéancier	2022-2025
Coût	Adaptation et diffusion des outils de communication disponibles : 4K\$ pour les deux MRC sur une période de 4 ans.
Résultats attendus	Difficilement quantifiable. L'impact se situe plus au niveau des économies d'argent réalisées par les citoyens, la réduction des volumes de matières organiques enfouies et réduction des GES émis.
Financement	Aucun

4.1 Publiciser l'utilisation de l'application « Ça va où? » de RECYC-Québec

Description de la mesure	
Type de mesure	ISÉ, Réemploi, Récupération/Valorisation
Orientations du PGMR	<ul style="list-style-type: none"> Détourner les matières de l'élimination Améliorer la gestion des matières résiduelles dans les différents secteurs (résidentiel, ICI et CRD)
Générateur ciblé	Résidentiel, ICI
Objectifs du PGMR	<ul style="list-style-type: none"> Réduire de 19.4 kg/an la quantité de matières éliminées par habitant pour atteindre 312 kg/hab. pour la MRC Avignon et 430 kg/hab. pour la MRC de Bonaventure. Améliorer le tri des matières résiduelles réalisé par les citoyens et les ICI en fonction des services offerts sur le territoire.
Mise en œuvre	
Moyen de mise en œuvre	Publiciser, via divers moyens de communication (sites internet, journaux municipaux, etc.), l'application en ligne de RECYC-Québec conçue pour aider les citoyens dans le tri de leurs matières résiduelles. « Ça va où? » permet de localiser les points de dépôts de plus de plus de 800 produits de consommation courante. https://cavaouwebapp.recyq-quebec.gouv.qc.ca/accueil
Enjeu	Aucun
Responsable	MRC (période intérimaire) et RGMRAB
Échéancier	2022-2025
Coût	Adaptation et diffusion des outils de communication disponibles : 4K\$ pour les deux MRC sur une période de 4 ans.
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation des produits récupérés et valorisés Réduction des matières résiduelles enfouies
Financement	Aucun

4.2 Sensibiliser, soutenir et encadrer les ICI, CRD et grands générateurs dans leurs efforts de valorisation des matières résiduelles produites

Description de la mesure	
Type de mesure	ISÉ, Récupération/Valorisation
Orientations du PGMR	<ul style="list-style-type: none"> Détourner les matières de l'élimination Améliorer la gestion des matières résiduelles dans les différents secteurs (résidentiel, ICI et CRD)
Générateur ciblé	ICI, CRD
Objectifs du PGMR	<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir la gestion des matières résiduelles selon le principe des 3RV-E auprès des générateurs afin qu'ils adoptent de meilleures pratiques. Réduire de 19,4 kg/an la quantité de matières éliminées par habitant pour atteindre 312 kg/hab. pour la MRC Avignon et 430 kg/hab. pour la MRC de Bonaventure. Améliorer le tri des matières résiduelles réalisé par les citoyens et les ICI en fonction des services offerts sur le territoire. Améliorer la qualité des matières recyclables récupérées par les citoyens et les ICI Augmenter de 5% le taux de recyclage du PCPVM pour atteindre 56% dans la MRC Avignon et 57% dans la MRC de Bonaventure Augmenter de 5% la réutilisation, la valorisation et le recyclage des CRD pour atteindre 83% pour les MRC Avignon et de Bonaventure.
Mise en œuvre	
Moyen de mise en œuvre	Les CRD, ICI et grands générateurs présents sur le territoire produisent des volumes importants de matières résiduelles. Des efforts supplémentaires de conscientisation, d'analyse, de recommandation et d'accompagnement

	<p>doivent leur être consacrés. Pour ce faire, les pistes d'actions suivantes sont proposées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier les ICI et établir leur bilan de GMR • Recenser les programmes de RECYC-Québec s'adressant spécifiquement à eux, dont « ICI, on recycle. » • Rejoindre les générateurs leur communiquer les bilans et les programmes d'aide financière et technique à la GMR à leur disposition. • Leur proposer un encadrement personnalisé. • Au besoin, réaliser le portrait des pratiques actuelles et un inventaire des matières résiduelles produites.
Enjeu	<ul style="list-style-type: none"> • Financement. • Accompagnement personnalisé des entreprises. • Adhésion et participation soutenue des générateurs.
Responsable	MRC (période intérimaire) et RGMAB
Échéancier	2022-2025
Coût	<ul style="list-style-type: none"> • 15K\$ • Frais de déplacement à prévoir selon le nombre et les besoins des générateurs accompagnés, des démarches entreprises et des activités de suivi.
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de générateurs accompagnés. • Adhésion des générateurs au programme « ICI, on recycle » de RECYC-Québec. • Réduction des matières résiduelles enfouies avant et après accompagnement. • Maximisation de l'utilisation des ressources selon le principe des 3RV-E.
Financement	Aucun

5.1 Produire des documents de références en gestion des matières résiduelles sur le territoire

Description de la mesure

Type de mesure	ISÉ, Réemploi, Récupération/Valorisation
Orientations du PGMR	<ul style="list-style-type: none"> • Détourner les matières de l'élimination • Améliorer la gestion des matières résiduelles dans les différents secteurs (résidentiel, ICI et CRD)
Générateur ciblé	Résidentiel, ICI
Objectifs du PGMR	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir la gestion des matières résiduelles selon le principe des 3RV-E auprès des générateurs afin qu'ils adoptent de meilleures pratiques. • Réduire de 19.4 kg/an la quantité de matières éliminées par habitant pour atteindre 312 kg/hab. pour la MRC Avignon et 430 kg/hab. pour la MRC de Bonaventure. • Améliorer le tri des matières résiduelles réalisé par les citoyens et les ICI en fonction des services offerts sur le territoire. • Améliorer la qualité des matières recyclables récupérées par les citoyens et les ICI • Augmenter de 5% le taux de recyclage du PCPVM pour atteindre 56% dans la MRC Avignon et 57% dans la MRC de Bonaventure. • Augmenter de 5% la réutilisation, la valorisation et le recyclage des CRD pour atteindre 83% pour les MRC Avignon et de Bonaventure.

Mise en œuvre

Moyen de mise en œuvre	<p>Publiciser les points de dépôts des RDD et des produits sous REP dans les municipalités. Les bonnes pratiques du recyclage ainsi que la charte de RECYC-Québec sont les premières étapes à accomplir afin de s'assurer de la qualité et de la quantité des matières collectées. Pour ce faire, la démarche suivante est conseillée :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Recenser tous les points de dépôts des RDD et produits sous REP dans les municipalités. • Lister les autres filières de traitement des matières orphelines. • Centraliser l'information relative à la gestion des matières recyclables et les pratiques à adopter. • Élaborer le guide • Publiciser l'information auprès des générateurs. • Inviter les municipalités à l'utiliser.
Enjeu	Effectuer une cueillette d'information la plus exhaustive possible
Responsable	MRC (période intérimaire) et RGMRA
Échéancier	2023-2024; 2027-2028
Coût	<ul style="list-style-type: none"> • Recherche, mise en forme, publication et diffusion : 28K\$ répartis entre deux MRC • Campagne publicitaire : 500\$ par année par MRC. Total : 4K\$
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration des bilans annuels de récupérations des RDD et produits sous REP. • Augmentation de la quantité et amélioration de la qualité des matières recyclables récupérées. • Diminution de l'enfouissement des matières résiduelles.
Financement	Aucun

5.2 Documenter les gisements orphelins de matières résiduelles et explorer les scénarios de collecte et traitement

Description de la mesure

Type de mesure	ISÉ, Récupération/Valorisation
Orientations du PGMR	<ul style="list-style-type: none"> • Détourner les matières de l'élimination • Améliorer la gestion des matières résiduelles dans les différents secteurs (résidentiel, ICI et CRD)
Générateur ciblé	Résidentiel, ICI
Objectifs du PGMR	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire de 19.4 kg/an la quantité de matières éliminées par habitant pour atteindre 312 kg/hab. pour la MRC Avignon et 430 kg/hab. pour la MRC de Bonaventure. • Améliorer le tri des matières résiduelles réalisé par les citoyens et les ICI en fonction des services offerts sur le territoire. • Augmenter de 5% le taux de recyclage du PCPVM pour atteindre 56% dans la MRC Avignon et 57% dans la MRC de Bonaventure.

Mise en œuvre

Moyen de mise en œuvre	<p>Désignés en 2015 dans la liste des produits prioritaires à placer sous la REP par le MELCC, les textiles (entre autres) n'en font toujours pas partie. Afin de pallier ces lacunes, des alternatives de traitement de ces matières ont été mises en place au Québec. Cette mesure vise à documenter ces gisements de matières et à explorer des scénarios de collecte et de traitement.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Recenser les entreprises utilisant ces matières et évaluer les besoins d'accompagnement en GMR. • Documenter les modes de traitement de ces matières au Québec. • Proposer les scénarios de traitement adaptés aux entreprises. • Suivi et accompagnement.
------------------------	--

Enjeu	<ul style="list-style-type: none"> • Dénicher des entreprises traitant ces matières à coût abordable. • Mise en place d'un mode de collecte adapté à la réalité régionale. • Intérêt et participation des générateurs.
Responsable	MRC (période intérimaire) et RGMRA
Échéancier	2022-2023
Coût	<ul style="list-style-type: none"> • 20K\$ • Frais de déplacement à prévoir selon le nombre de filières traitées, l'extensivité des recherches, le nombre d'entreprises à accompagner.
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction de la quantité de matières résiduelles enfouies. • Augmentation de la quantité et la qualité des matières recyclables récupérées. • Développement de nouvelles filières de traitement.
Financement	Aucun

6.1 Documenter les initiatives de tarification incitative au Québec

Description de la mesure

Type de mesure	Réduction à la source, Réemploi, Récupération/Valorisation
Orientations du PGMR	<ul style="list-style-type: none"> • Détourner des matières de l'élimination • Améliorer la gestion des matières résiduelles dans les différents secteurs (résidentiel, ICI et CRD)
Générateur ciblé	Résidentiel, ICI
Objectifs du PGMR	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir la gestion des matières résiduelles selon le principe des 3RV-E auprès des générateurs afin qu'ils adoptent de meilleures pratiques. • Réduire de 19.4 kg/an la quantité de matières éliminées par habitant pour atteindre 312 kg/hab. pour la MRC Avignon et 430 kg/hab. pour la MRC de Bonaventure. • Améliorer le tri des matières résiduelles réalisé par les citoyens et les ICI en fonction des services offerts sur le territoire.

Mise en œuvre

Moyen de mise en œuvre	<p>La tarification incitative permet l'application du principe pollueur-payeur aux usagers du service. Elle constitue un outil efficace pour la réduction des matières résiduelles produites et enfouies ainsi que pour l'amélioration des taux de récupération. De nombreux cas réussis existent en Amérique du Nord et son usage se répand au Québec. Ses modalités varient selon qu'elle est appliquée de concert ou non aux services de recyclage et de compostage. Elle peut être appliquée seulement aux ordures en augmentant le tarif des services en parallèle avec l'augmentation de la demande ou en simultané avec l'amélioration des pratiques de compostage et de recyclage en réduisant les coûts qui leur sont associés. La présente mesure vise à documenter les initiatives de tarification incitative au Québec afin d'être en mesure de l'appliquer au moment jugé opportun et quand les étapes suivantes auront été réalisées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • S'assurer qu'une alternative de traitement de la matière visée existe sur le territoire pour les générateurs concernés au moment de l'introduction de la tarification incitative. • Promouvoir la participation publique et divulguer de l'information à toutes les étapes du programme, avant et après la mise en place. • Déployer des efforts législatifs et de gestion aux échelles régionales et provinciales pour favoriser le respect de la hiérarchie des 3RV-E. • Mettre sur pied un large éventail de moyens pour arriver à diminuer les quantités éliminées.
------------------------	---

	<ul style="list-style-type: none"> • Construire une stratégie communicationnelle proactive, favorisant le contact humain et direct avec les usagers, et ce, à tous les niveaux. • Évaluer régulièrement l'évolution des quantités de matières résiduelles générées et offrir plusieurs services de gestion des matières afin d'assurer le respect de la hiérarchie des 3RV-E. • Déterminer un tarif équitable et préparer la population à la tarification incitative à travers d'autres programmes préparatoires.
Enjeu	Aucun
Responsable	MRC (période intérimaire) et RGMRA
Échéancier	2022-2029 (au besoin et selon des étapes de GMR préalablement fixées et complétées)
Coût	15K\$
Résultats attendus	Un éventail de modalités de tarification incitative
Financement	Aucun

6.2 Adopter une réglementation municipale obligeant le tri à la source par les générateurs

Description de la mesure

Type de mesure	ISÉ
Orientations du PGMR	<ul style="list-style-type: none"> • Détourner des matières de l'élimination • Améliorer la gestion des matières résiduelles dans les différents secteurs (résidentiel, ICI et CRD)
Générateur ciblé	Résidentiel, ICI
Objectifs du PGMR	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire de 19.4 kg/an la quantité de matières éliminées par habitant pour atteindre 312 kg/hab. pour la MRC Avignon et 430 kg/hab. pour la MRC de Bonaventure. • Améliorer le tri des matières résiduelles réalisé par les citoyens et les ICI en fonction des services offerts sur le territoire. • Recycler ou valoriser 60% des matières organiques d'ici 2029. • Augmenter de 5% la réutilisation, la valorisation et le recyclage des CRD pour atteindre 83% pour les MRC Avignon et de Bonaventure.

Mise en œuvre

Moyen de mise en œuvre	Plusieurs municipalités au Québec ont adopté un règlement obligeant le tri à la source des matières organiques et des CRD par les citoyens et les ICI afin d'augmenter l'efficacité des collectes dédiées et de réduire la quantité de matières enfouies. Cependant, afin d'éviter que cette réglementation soit perçue comme une simple diminution de services, elle doit être précédée par la mise en place de programmes complets de récupération des matières organiques et des CRD et par la réalisation d'activités ISÉ.
Enjeu	Aucun
Responsable	MRC et municipalités
Échéancier	Après les mesures 1.2; 1.3; 4.2; 6.3; 10.1; 10.2 avec emphase en 2028-2029
Coût	Inclus dans le salaire
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation des matières organiques et CRD valorisées. • Diminution des matières enfouies.
Financement	Inclus dans les activités internes des MRC

6.3 Accroître la récupération des RDD et des produits sous REP sur le territoire

Description de la mesure

Type de mesure	ISÉ, Récupération/Valorisation
Orientations du PGMR	<ul style="list-style-type: none"> • Détourner les matières de l'élimination

	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer la gestion des matières résiduelles dans les différents secteurs (résidentiel, ICI et CRD)
Générateur ciblé	Résidentiel, ICI
Objectifs du PGMR	<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir la gestion des matières résiduelles selon le principe des 3RV-E auprès des générateurs afin qu'ils adoptent de meilleures pratiques. Réduire de 19.4 kg/an la quantité de matières éliminées par habitant pour atteindre 312 kg/hab. pour la MRC Avignon et 430 kg/hab. pour la MRC de Bonaventure. Améliorer le tri des matières résiduelles réalisé par les citoyens et les ICI en fonction
Mise en œuvre	
Moyen de mise en œuvre	<p>Accroître la quantité de RDD et de produits sous REP récupérés dans les municipalités en multipliant les points de dépôts de ces matières sur le territoire, le nombre de collectes réalisées et l'accessibilité (heures d'ouverture et jour) aux écocentres mobiles municipaux.</p> <ul style="list-style-type: none"> Déterminer un point de dépôt de ces matières dans chacune des municipalités (idéalement à l'écocentre mobile municipal). Compléter l'offre de service en établissant des ententes avec les organismes chargés de la récupération de ces matières (Laurentides re/sources, Recycflu, Soghu, Appel à Recycler, ARPE, etc.) Procéder à l'implantation des infrastructures de collecte. Élaborer un plan de communication dans le but d'informer les générateurs (résidentiel et ICI) des modalités de dépôt (matières acceptées et période d'accessibilité). Quantifier et caractériser les matières reçues.
Enjeu	Participation de la population
Responsable	MRC (période intérimaire) et RGMAB
Échéancier	2022-2029
Coût	<ul style="list-style-type: none"> 24K\$ Frais de déplacement à prévoir. Pour beaucoup d'organismes chargés de récupérer ces matières, les équipements (ex : bacs, etc.) ainsi que les collectes sont gratuits.
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> Augmenter la quantité de RDD et de produits sous REP récupérés. Quantifier et caractériser les matières reçues. Réduction des matières résiduelles enfouies.
Financement	Programme d'aide financière visant l'optimisation du réseau d'écocentres québécois

6.4 Inspirer l'adoption de gestes concrets au sein de la population afin de détourner le maximum de matières de l'élimination

Description de la mesure

Type de mesure	ISÉ, Réduction à la source, Réemploi, Réduction/Valorisation
Orientations du PGMR	<ul style="list-style-type: none"> Détourner les matières de l'élimination Améliorer la gestion des matières résiduelles dans les différents secteurs (résidentiel, ICI et CRD)
Générateur ciblé	Résidentiel, ICI
Objectifs du PGMR	<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir la gestion des matières résiduelles selon le principe des 3RV-E auprès des générateurs afin qu'ils adoptent de meilleures pratiques.

	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire de 19.4 kg/an la quantité de matières éliminées par habitant pour atteindre 312 kg/hab. pour la MRC Avignon et 430 kg/hab. pour la MRC de Bonaventure. • Améliorer le tri des matières résiduelles réalisé par les citoyens et les ICI en fonction des services offerts sur le territoire. • Améliorer la qualité des matières recyclables récupérées par les citoyens et les ICI
Mise en œuvre	
Moyen de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Publiciser les campagnes ISÉ portant sur le détournement des matières de l'élimination, telles que la Semaine québécoise de réduction des déchets et la démarche zéro déchet. • Organiser ou héberger des activités de sensibilisation.
Enjeu	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place une démarche stimulante et invitant à la participation des citoyens et des entreprises. Inclure l'adoption de changements de comportements tels que mettre son bac à la rue une fois plein, etc. • Réaliser un circuit zéro déchet pour les entreprises du territoire d'application.
Responsable	MRC (période intérimaire) et RGMAB
Échéancier	2022-2029
Coût	<ul style="list-style-type: none"> • Campagne publicitaire : 500 \$ par année par sur une période de 7 ans. • Inclus dans le salaire.
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Adhésion de la population au principe des 3RV-E. • Diminution des matières enfouies. • Nombre d'entreprises adhérant au circuit zéro déchet. • Taux de participation aux activités de sensibilisation.
Financement	Inclus dans les activités internes des MRC.

7.1 Mettre en place et soutenir le Programme de soutien financier pour l'achat de produits d'hygiène réutilisables

Description de la mesure

Type de mesure	ISÉ, Réduction à la source
Orientations du PGMR	Détourner des matières de l'élimination
Générateur ciblé	Résidentiel
Objectifs du PGMR	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir la gestion des matières résiduelles selon le principe des 3RV-E auprès des générateurs afin qu'ils adoptent de meilleures pratiques. • Réduire de 19.4 kg/an la quantité de matières éliminées par habitant pour atteindre 312 kg/hab. pour la MRC Avignon et 430 kg/hab. pour la MRC de Bonaventure.

Mise en œuvre

Moyen de mise en œuvre	<p>Soutien financier permettant aux femmes et aux familles qui le souhaitent de se procurer des produits comme des coupes menstruelles, des serviettes hygiéniques lavables, des culottes de menstruations ainsi que des couches lavables pour bébés.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un programme de soutien financier mis en place et géré par les municipalités du territoire afin d'offrir un pourcentage de remboursement de leurs factures aux femmes et aux familles qui souhaitent s'équiper de produits d'hygiène réutilisables. • Les formulaires d'inscription sont disponibles en ligne. • Vérifier la possibilité d'inclure les organismes de soutien aux femmes et aux familles comme dans la MRC Avignon.
------------------------	--

Enjeu	Réticences aux changements d'habitudes auprès des citoyens
Responsable	MRC (période intérimaire) et municipalités
Échéancier	En cours dans la MRC Avignon. À implanter dans la MRC de Bonaventure. 2022-2029
Coût	<ul style="list-style-type: none"> • 160K\$ • Campagne publicitaire : 2K\$ par année par MRC • Contribution municipalités : au prorata de la population visée
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de demandes de financement reçues. • Réduction des produits à usage unique consommées.
Financement	MRC Avignon et ses municipalités, Fondation Lucie et André Chagnon dans le cadre du fonds de soutien au développement social. À explorer pour la MRC de Bonaventure

7.2 Documenter les initiatives de bannissement des sacs de plastique et produits à usage unique et étudier la faisabilité de l'implanter sur le territoire

Description de la mesure

Type de mesure	ISÉ, Réduction à la source
Orientations du PGMR	Détourner des matières de l'élimination
Générateur ciblé	Résidentiel, ICI
Objectifs du PGMR	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire de 19.4 kg/an la quantité de matières éliminées par habitant pour atteindre 312 kg/hab. pour la MRC Avignon et 430 kg/hab. pour la MRC de Bonaventure.

Mise en œuvre

Moyen de mise en œuvre	<p>Faits la plupart du temps de polyéthylène produit à partir du pétrole, une ressource fossile et épuisable dont l'exploitation est une source majeure de gaz à effet de serre, les sacs de plastique deviennent, après souvent seulement quelques minutes d'utilisation, des déchets dont on a du mal à se débarrasser. Au Québec, entre 1,4 et 2,7 milliards de sacs d'épicerie, selon les estimations, sont distribués chaque année et seulement 14% sont récupérés.</p> <p>La plupart finissent ainsi dans les dépotoirs, mais une fraction se retrouve inmanquablement dans l'environnement puisque ces sacs très légers peuvent facilement partir au vent. Même si les Québécois sont de plus en plus conscientisés à la problématique des déchets, les sacs plastiques figurent encore dans le haut du palmarès des déchets abandonnés dans la rue ou sur le bord des routes. Ils finiront accrochés dans la végétation ou flottant dans les cours d'eau pour rejoindre ultimement les océans, devenus les dépotoirs de ces matériaux qui ne se dégradent qu'après des décennies. En octobre 2020, le gouvernement fédéral a annoncé qu'il souhaitait interdire différents articles en plastique à usage unique dès 2021, soit les sacs en plastique, les pailles, les bâtonnets à mélanger, les porte-canettes, les ustensiles et les récipients alimentaires faits de plastiques difficilement recyclables. Ces mesures n'ont toujours pas été mises en place. Face à cette inaction, plusieurs municipalités québécoises ont pris l'initiative de bannir sur leur territoire les sacs de plastique et produits à usage unique. Cette mesure vise à documenter ces initiatives et étudier la faisabilité de l'implanter sur le territoire d'application du PGMR.</p>
Enjeu	Accompagnement et écoute des utilisateurs (citoyens, commerçants) de ces produits dans le changement des habitudes en leur faisant parvenir un sondage afin de connaître leur opinion sur l'adoption éventuelle d'un règlement interdisant certains sacs de plastique.
Responsable	MRC (période intérimaire) et RGMRAB

Échéancier	2022-2025
Coût	12K\$
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation des citoyens et ICI à la pollution engendrée par ces matières. • Réduction des matières enfouies et de la pollution.
Financement	Aucun

7.3 Conscientiser la population à la pollution marine en organisant des corvées de nettoyage des plages publiques et en implantant un réseau de Bac à Marée

Description de la mesure

Type de mesure	ISÉ, Réduction à la source
Orientations du PGMR	Améliorer la gestion des matières résiduelles dans les différents secteurs (résidentiel, ICI et CRD)
Générateur ciblé	Résidentiel
Objectifs du PGMR	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir la gestion des matières résiduelles selon le principe des 3RV-E auprès des générateurs afin qu'ils adoptent de meilleures pratiques. • Améliorer le tri des matières résiduelles réalisé par les citoyens et les ICI en fonction des services offerts sur le territoire.

Mise en œuvre

Moyen de mise en œuvre	<p>Les déchets de plastique marins constituent un problème mondial qui nécessite une action mondiale pour apporter de réels changements. Le 9 juin 2018, le Canada a adopté la Charte sur les plastiques dans les océans s'engageant à prendre des mesures concrètes et ambitieuses pour aborder le problème. La Charte vient jeter les bases nécessaires afin d'assurer que les plastiques soient conçus pour être réutilisés et recyclés et à adopter une approche plus efficace en matière d'utilisation des ressources et de cycle de vie des plastiques sur terre et en mer.</p> <p>https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/gestion-reduction-dechets/engagements-internationaux/charte-plastiques-ocean.html</p> <p>En 2021, on compte près de 8 millions de tonnes de plastique dans nos océans (dont une multitude de microparticules, invisibles à l'œil nu), où évoluent de nombreuses espèces. Cette pollution cause la mort de près de 100 000 mammifères marins chaque année. Afin de réduire sa prolifération sur le territoire, la présente mesure agit sur trois axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'organisation de corvée annuelle de nettoyage des plages avec campagne de sensibilisation à l'appui; • La mise en place de Bacs à Marée dans les lieux publics à proximité de cours d'eau (rivière, plage publique, lacs, etc.) accompagnés d'affiches de sensibilisation à la pollution et au principe des 3RV-E; • L'appui de projets de recherche en pollution marine (ex : projet de récupération des engins de pêche perdus en mer de Mérimov, récupération des engins de pêche en fin de vie de l'UQAR, etc.).
Enjeu	Coûts liés à la conception et à l'installation des bacs à marée sur les plages publiques à proximité des cours d'eau dans les municipalités.
Responsable	MRC (période intérimaire) et RGMAB
Échéancier	2022-2029
Coût	<ul style="list-style-type: none"> • Campagne publicitaire : 2K\$ par MRC pour deux ans • Fabrication et matériel : 20K\$ • Inclus dans le salaire

Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Excellent moyen de sensibilisation de la population à la pollution marine et des cours d'eaux. • Diminution de la pollution de l'eau et environnementale. • Augmentation de la qualité et de la quantité des matières triées.
Financement	Inclus dans les activités internes des MRC (ISÉ)

8.1 Promouvoir et soutenir les démarches d'économie circulaire sur le territoire

Description de la mesure

Type de mesure	Réduction à la source, Réemploi, Récupération/Valorisation
Orientations du PGMR	<ul style="list-style-type: none"> • Détourner des matières de l'élimination • Améliorer la gestion des matières résiduelles dans les différents secteurs (résidentiel, ICI et CRD)
Générateur ciblé	ICI, CRD
Objectifs du PGMR	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir la gestion des matières résiduelles selon le principe des 3RV-E auprès des générateurs afin qu'ils adoptent de meilleures pratiques. • Réduire de 19.4 kg/an la quantité de matières éliminées par habitant pour atteindre 312 kg/hab. pour la MRC Avignon et 430 kg/hab. pour la MRC de Bonaventure. • Améliorer le tri des matières résiduelles réalisé par les citoyens et les ICI en fonction des services offerts sur le territoire. • Favoriser l'acheminement des CRD vers les centres de tri. • Augmenter de 5% la réutilisation, la valorisation et le recyclage des CRD pour atteindre 83% pour les MRC Avignon et de Bonaventure.

Mise en œuvre

Moyen de mise en œuvre	La participation des MRC Avignon et Bonaventure au projet Synergie Gaspésie piloté par la CRÉGIM permettra d'assurer le suivi du dossier sur le territoire de planification.
Enjeu	Aucun
Responsable	MRC (période intérimaire) et RGMRA B
Échéancier	2022-2029
Coût	12K\$
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de synergies réalisées impliquant des ICI des MRC • Portait de la gestion des matières résiduelles dans les ICI et CRD
Financement	Aucun

9.1 Assurer la valorisation des biosolides municipaux (boues fosses septiques et municipales)

Description de la mesure

Type de mesure	Récupération/Valorisation
Orientations du PGMR	Détourner des matières de l'élimination
Générateur ciblé	Municipal, résidentiel et ICI
Objectifs du PGMR	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire de 19.4 kg/an la quantité de matières éliminées par habitant pour atteindre 312 kg/hab. pour la MRC Avignon et 430 kg/hab. pour la MRC de Bonaventure. • Mettre en place la valorisation des matières organiques, incluant les boues municipales et les boues de fosses septiques. • Mettre en place la valorisation des matières organiques, incluant les boues municipales et boues de fosses septiques, pour tous les générateurs du territoire.

Mise en œuvre	
Moyen de mise en œuvre	La gestion des boues de fosses septiques n'est ni municipalisée ni réglementée sur les territoires des MRC Avignon et Bonaventure. Ce sont les propriétaires qui procèdent à la vidange de leurs installations sanitaires. Actuellement, il est impossible de retracer la provenance et la destination des boues vidangées de même que leur volume et leur méthode de valorisation. Cette mesure vise à mettre en place un outil de gestion permettant d'établir le portrait de la gestion de ces boues sur le territoire et de s'assurer de leur valorisation lorsqu'elles répondent aux normes en vigueur.
Enjeu	<ul style="list-style-type: none"> Réaliser un outil de gestion des boues de fosses septiques convivial pour les entrepreneurs privés. S'assurer de leur collaboration et les soutenir lors de l'implantation.
Responsable	MRC (période intérimaire) et RGMAB
Échéancier	2024-2026
Coût	20K\$
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> Un portrait réel de la gestion des boues sur le territoire. L'assurance de leur valorisation lorsqu'elles répondent aux normes en vigueur
Financement	Aucun

10.1 Implanter des points de dépôts pour les CRD dans les écocentres municipaux et au LET de St-Alphonse

Description de la mesure

Type de mesure	Récupération/valorisation
Orientations du PGMR	<ul style="list-style-type: none"> Détourner des matières de l'élimination Améliorer la gestion des matières résiduelles dans les différents secteurs (résidentiel, ICI et CRD)
Générateur ciblé	Résidentiel, ICI et CRD
Objectifs du PGMR	<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir la gestion des matières résiduelles selon le principe des 3RV-E auprès des générateurs afin qu'ils adoptent de meilleures pratiques. Réduire de 19.4 kg/an la quantité de matières éliminées par habitant pour atteindre 312 kg/hab. pour la MRC Avignon et 430 kg/hab. pour la MRC de Bonaventure. Améliorer le tri des matières résiduelles réalisé par les citoyens et les ICI en fonction des services offerts sur le territoire. Favoriser l'acheminement des CRD vers les centres de tri. Augmenter de 5% la réutilisation, la valorisation et le recyclage des CRD pour atteindre 83% pour les MRC Avignon et de Bonaventure.

Mise en œuvre

Moyen de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer l'accessibilité aux écocentres mobiles et la desserte sur le territoire pour offrir un service de proximité complet. Disposer dans les écocentres des infrastructures permettant un tri à la source efficace, réduisant la contamination des conteneurs qui ne trouvent plus preneur chez les recycleurs et qui se finissent à l'élimination.
Enjeu	Coûts associés à la location de conteneurs pour les CRD.
Responsable	MRC (période intérimaire) et RGMAB
Échéancier	2022-2025
Coût	<ul style="list-style-type: none"> 60K\$ Coûts de location des conteneurs : difficilement quantifiable Frais de déplacement à prévoir

Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de la quantité et qualité des résidus CRD récupérés dans les écocentres mobiles • Données d'élimination des CRD, incluant la ventilation/type de matière • Diminution des matières résiduelles enfouies
Financement	Aucun

10.2 Sensibiliser les citoyens et les entrepreneurs à la valorisation des CRD

Description de la mesure

Type de mesure	ISÉ, Récupération/valorisation
Orientations du PGMR	<ul style="list-style-type: none"> • Détourner des matières de l'élimination • Améliorer la gestion des matières résiduelles dans les différents secteurs (résidentiel, ICI et CRD)
Générateur ciblé	Résidentiel, ICI et CRD
Objectifs du PGMR	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir la gestion des matières résiduelles selon le principe des 3RV-E auprès des générateurs afin qu'ils adoptent de meilleures pratiques. • Réduire de 19.4 kg/an la quantité de matières éliminées par habitant pour atteindre 312 kg/hab. pour la MRC Avignon et 430 kg/hab. pour la MRC de Bonaventure. • Améliorer le tri des matières résiduelles réalisé par les citoyens et les ICI en fonction des services offerts sur le territoire. • Favoriser l'acheminement des CRD vers les centres de tri. • Augmenter de 5% la réutilisation, la valorisation et le recyclage des CRD pour atteindre 83% pour les MRC Avignon et de Bonaventure.

Mise en œuvre

Moyen de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer un outil de sensibilisation à la déconstruction et la saine gestion des résidus CRD à remettre lors de l'émission d'un permis de construction/rénovation. • Évaluer la possibilité d'acheminer l'outil de sensibilisation aux principaux entrepreneurs œuvrant sur le territoire. • Maintenir à jour l'outil de sensibilisation en fonction de travaux pour augmenter les possibilités de valorisation.
Enjeu	Trier les résidus CRD lors de la réalisation de travaux pour augmenter les possibilités de valorisation.
Responsable	MRC (période intérimaire), municipalités et RGMAB
Échéancier	2022-2024
Coût	<ul style="list-style-type: none"> • 20K\$ • Frais de déplacement à prévoir
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de la quantité et qualité des résidus CRD récupérés dans les écocentres mobiles • Données d'élimination des CRD • Diminution des matières résiduelles enfouies
Financement	Aucun

11.1 Caractériser les apports de matières collectées afin d'orienter les moyens de sensibilisation

Description de la mesure

Type de mesure	ISÉ
Orientations du PGMR	<ul style="list-style-type: none"> • Détourner des matières de l'élimination

	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer la gestion des matières résiduelles dans les différents secteurs (résidentiel, ICI et CRD)
Générateur ciblé	Résidentiel, ICI, CRD
Objectifs du PGMR	<ul style="list-style-type: none"> Réduire de 19.4 kg/an la quantité de matières éliminées par habitant pour atteindre 312 kg/hab. pour la MRC Avignon et 430 kg/hab. pour la MRC de Bonaventure. Améliorer le tri des matières résiduelles réalisé par les citoyens et les ICI en fonction des services offerts sur le territoire. Améliorer la qualité des matières recyclables récupérées par les citoyens et les ICI Augmenter de 5% le taux de recyclage du PCPVM pour atteindre 56% dans la MRC Avignon et 57% dans la MRC de Bonaventure.
Mise en œuvre	
Moyen de mise en œuvre	<p>Identifier les matières fautives ainsi que les quantités afin de cibler les aspects sur lesquels des campagnes ponctuelles d'ISÉ devront être réalisées. Les actions à poser sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> Élaborer une méthodologie de caractérisation. Élaborer un calendrier de caractérisation couvrant les différents générateurs, les différentes sections du territoire, les différentes périodes de l'année et les différents sites d'étude (LET de Saint-Alphonse, Centre de transbordement des matières recyclables, dépôts CRD dans les éco-centres mobiles municipaux, etc. Procéder à la caractérisation et analyser les résultats. Réaliser des activités ISÉ selon la problématique rencontrée.
Enjeu	Élaborer une méthodologie de caractérisation en collaboration avec les MRC environnantes afin d'en réduire les coûts et en augmenter la disponibilité.
Responsable	MRC (période intérimaire) et RGMRAB
Échéancier	2025 et 2029
Coût	Caractérisation : 25K\$ par site Total : 50K\$
Résultats attendus	La caractérisation fournira les données nécessaires afin d'orienter les efforts et les stratégies en ISÉ et GMR des MRC et municipalités.
Financement	Aucun

12.1 Faciliter la réutilisation des encombrants sur le territoire

Description de la mesure

Type de mesure	Réemploi
Orientations du PGMR	Détourner les matières de l'élimination
Générateur ciblé	Résidentiel
Objectifs du PGMR	<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir la gestion des matières résiduelles selon le principe des 3RV-E auprès des générateurs afin qu'ils adoptent de meilleures pratiques. Réduire de 19.4 kg/an la quantité de matières éliminées par habitant pour atteindre 312 kg/hab. pour la MRC Avignon et 430 kg/hab. pour la MRC de Bonaventure.
Mise en œuvre	
Moyen de mise en œuvre	<p>Favoriser la concertation entre les organismes présents sur le territoire (ex : marchés aux puces, comités d'action bénévole, etc.) afin de maximiser la quantité de matières réutilisées et diminuer ainsi l'enfouissement. La démarche suivante est proposée :</p> <ul style="list-style-type: none"> Maintenir à jour la liste des organismes sur le territoire œuvrant dans le réemploi des encombrants. Rencontrer ces organismes afin de connaître les embûches rencontrées dans leur gestion et leur valorisation de ces matières.

	<ul style="list-style-type: none"> • Travailler en collaboration avec les intervenants du milieu à proposer des solutions pour les soutenir dans leurs activités. • Évaluer la solution proposée et procéder à des ajustements. • Caractériser les encombrants et comptabiliser les quantités détournées de l'enfouissement pour orienter les efforts en ISÉ.
Enjeu	Disponibilité de soutien financier pour ces organismes.
Responsable	MRC (période intérimaire) et RGMRA
Échéancier	2022-2029
Coût	<ul style="list-style-type: none"> • 16K\$ • Frais de déplacement à prévoir pour l'accompagnement des intervenants.
Résultats attendus	Réduction du tonnage des encombrants enfouis.
Financement	Aucun

13.1 Faire connaître les objectifs de la GMR aux générateurs et rendre compte des impacts des mesures adoptées

Description de la mesure

Type de mesure	ISÉ
Orientations du PGMR	<ul style="list-style-type: none"> • Détourner les matières de l'élimination. • Rendre compte des résultats et suivre l'évolution de la gestion des matières résiduelles sur le territoire
Générateur ciblé	Résidentiel, ICI et CRD
Objectifs du PGMR	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire de 19.4 kg/an la quantité de matières éliminées par habitant pour atteindre 312 kg/hab. pour la MRC Avignon et 430 kg/hab. pour la MRC de Bonaventure. • Suivre l'évolution de la gestion des matières résiduelles sur le territoire et diffuser les résultats auprès de la population.

Mise en œuvre

Moyen de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Publiciser les cibles à atteindre en GMR sur le territoire ainsi que les progrès réalisés. • Traduire ces objectifs atteints sous forme de réalisations et de retombées économiques et environnementales pour les contribuables. • Expliquer à la population ce qu'il advient des matières et les inviter à visiter les lieux où sont traitées les matières résiduelles afin qu'elle puisse mieux comprendre les conséquences de ses gestes. • Évaluer l'avancement des actions et le respect de l'échéancier pour l'année en cours. • Identifier les ajustements à réaliser pour respecter l'échéancier et suggérer des ajustements afin qu'il soit réalisable. • Cibler les mesures terrains à adopter pour améliorer les bilans en GMR. • Élaborer le bilan annuel. • Transmettre le bilan au gouvernement à l'intérieur des délais prévus et le diffuser auprès des générateurs et des acteurs municipaux.
Enjeu	Ressource permanente en GMR
Responsable	MRC (période intérimaire) et RGMRA
Échéancier	2022-2029
Coût	Inclus dans le salaire
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Des bilans réguliers de la GMR sur le territoire. • Un suivi serré permettant de réaliser des correctifs rapides en regard des cibles à atteindre.

	<ul style="list-style-type: none"> Un portrait réel et chiffré de l'impact des efforts des générateurs sur les coûts de la GMR.
Financement	Compensations pour la collecte sélective des matières recyclables et redevances à l'enfouissement des matières résiduelles.

13.2 Exiger des instances gouvernementales de jouer un rôle de leader et d'agir proactivement dans la GMR au sein de ses ministères et installations

Description de la mesure

Type de mesure	ISÉ
Orientations du PGMR	<ul style="list-style-type: none"> Détourner des matières de l'élimination Rendre compte des résultats et suivre l'évolution de la gestion des matières résiduelles sur le territoire
Générateur ciblé	Municipal
Objectifs du PGMR	<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir la gestion des matières résiduelles selon le principe des 3RV-E auprès des générateurs afin qu'ils adoptent de meilleures pratiques. Réduire de 19.4 kg/an la quantité de matières éliminées par habitant pour atteindre 312 kg/hab. pour la MRC Avignon et 430 kg/hab. pour la MRC de Bonaventure. Faire part aux instances provinciales des défis et des enjeux régionaux et locaux relatifs à la gestion des matières résiduelles.

Mise en œuvre

Moyen de mise en œuvre	Les installations de santé et d'éducation produisent d'importants volumes de matières résiduelles et demandent une gestion particulière. Selon les MRC, il revient au gouvernement gestionnaire de ces établissements et institutions de s'assurer que ces derniers soient équipés adéquatement et soutenus dans leurs efforts collectifs de détournement de matières résiduelles de l'enfouissement. L'adoption de résolutions lors des séances de conseils des MRC et la transmission aux autres MRC au Québec permettront de s'assurer que le gouvernement joue un rôle de leader dans la GMR au sein de ses établissements et institutions.
Enjeu	Sensibilisation du gouvernement à mettre en place ses propres mesures dans ses organismes et ministères.
Responsable	MRC et RGMRAB
Échéancier	2022-2029
Coût	Inclus dans le salaire
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> Rôle de leader et proactif assumé par les instances gouvernementales en GMR dans ses installations et bâtiments. Réduction des matières résiduelles enfouies
Financement	Inclus dans les activités internes des MRC

13.3 Communiquer les attentes de la MRC que le gouvernement maintienne son engagement à élargir la gamme de produits sous REP

Description de la mesure

Type de mesure	ISÉ
Orientations du PGMR	<ul style="list-style-type: none"> Détourner des matières de l'élimination Améliorer la gestion des matières résiduelles dans les différents secteurs (résidentiel, ICI et CRD) Rendre compte des résultats et suivre l'évolution de la gestion des matières résiduelles sur le territoire
Générateur ciblé	Municipal

Objectifs du PGMR	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire de 19.4 kg/an la quantité de matières éliminées par habitant pour atteindre 312 kg/hab. pour la MRC Avignon et 430 kg/hab. pour la MRC de Bonaventure. • Améliorer le tri des matières résiduelles réalisé par les citoyens et les ICI en fonction des services offerts sur le territoire. • Faire part aux instances provinciales des défis et des enjeux régionaux et locaux relatifs à la gestion des matières résiduelles.
Mise en œuvre	
Moyen de mise en œuvre	Certaines matières (ex : plastiques agricoles, bonbonnes de propane à usage unique, matelas, tubulures érablières, textiles, polystyrène, équipements de protection individuels, etc.) présentent des enjeux de valorisation importants. Une prise en charge de ces matières par les producteurs permettrait d'améliorer les taux de valorisation ainsi que les débouchés disponibles. Dans ce domaine, le leadership des instances gouvernementales est vital.
Enjeu	Sensibilisation du gouvernement à maintenir son engagement et à agir proactivement dans la GMR
Responsable	MRC et RGMRA
Échéancier	2022-2029
Coût	Inclus dans le salaire
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Élargissement de la gamme des produits sous REP • Mise en place de nouvelles filières de traitement des matières orphelines • Diminution des matières résiduelles enfouies
Financement	Inclus dans les activités internes des MRC

13.4 Sensibiliser le gouvernement aux difficultés entourant la traçabilité et le manque de fiabilité des données provenant des ICI et CRD, à l'absence de portrait des gisements régionaux de matières résiduelles et de l'incidence de ces facteurs sur les performances territoriales.

Description de la mesure

Type de mesure	ISÉ
Orientations du PGMR	<ul style="list-style-type: none"> • Détourner des matières de l'élimination • Améliorer la gestion des matières résiduelles dans les différents secteurs (résidentiel, ICI et CRD) • Rendre compte des résultats et suivre l'évolution de la gestion des matières résiduelles sur le territoire
Générateur ciblé	Municipal, ICI et CRD
Objectifs du PGMR	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire de 19.4 kg/an la quantité de matières éliminées par habitant pour atteindre 312 kg/hab. pour la MRC Avignon et 430 kg/hab. pour la MRC de Bonaventure. • Améliorer le tri des matières résiduelles réalisé par les citoyens et les ICI en fonction des services offerts sur le territoire. • Faire part aux instances provinciales des défis et des enjeux régionaux et locaux relatifs à la gestion des matières résiduelles.
Mise en œuvre	
Moyen de mise en œuvre	L'atteinte des objectifs de gestion et leur suivi exigent la collaboration de tous les acteurs et générateurs de matières sur le territoire et des entreprises privées impliquées à diverses étapes dans les filières de traitement de ces dernières. La mise en place d'outil centralisé de collecte de ces données permettrait de réaliser des bilans des matières résiduelles produites et des études des gisements de ces matières représentatifs de la réalité régionale. Pour ce faire, cette mesure s'articule selon les quatre axes suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser le gouvernement aux difficultés entourant la traçabilité des matières provenant des ICI et CRD.

	<ul style="list-style-type: none"> • Demander au gouvernement d'assurer l'accessibilité des données (leur ventilation) auprès des entreprises privées impliquées dans les filières de traitement (dont les services de collecte privée et de location de bacs à chargement frontal). • Mettre en place un système centralisé et convivial de cueillette de données lié à la gestion des matières résiduelles pour tous ces générateurs. • Demander la réalisation d'études régionales de caractérisation des gisements des matières résiduelles afin d'avoir un portrait réaliste et des objectifs atteignables de la GMR loin des grands centres urbains.
Enjeu	<ul style="list-style-type: none"> • Convaincre les autres générateurs et acteurs en GMR à utiliser l'outil de gestion dans leurs activités quotidiennes. • Obtenir la collaboration des entreprises privées impliquées dans les filières de traitement pour la transmission des informations relatives à la GMR • Persuader le gouvernement d'adapter la GMR aux réalités régionales, entre autres par la réalisation d'études de caractérisation des gisements de matières
Responsable	MRC et RGMRAB
Échéancier	2022-2029
Coût	Inclus dans le salaire
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Une cueillette d'information en GMR et la production de bilan facilités par l'utilisation d'un outil centralisé de gestion des matières résiduelles implanté auprès de tous les acteurs en GMR sur le territoire. • Des portraits des gisements des matières résiduelles représentatifs de la réalité vécue en région. • Des retours financiers maximisés pour les municipalités à la suite du contrôle des facteurs influençant les performances territoriales.
Financement	Inclus dans les activités internes des MRC pour les axes visant le gouvernement. Aucun pour celui visant l'outil centralisé.

13.5 Participer à la concertation régionale en GMR avec le Bas-St-Laurent et la Gaspésie

Description de la mesure

Type de mesure	ISÉ, Réduction à la source, Réemploi, Récupération/Valorisation, Élimination
Orientations du PGMR	Rendre compte des résultats et suivre l'évolution de la gestion des matières résiduelles sur le territoire
Générateur ciblé	ICI (MRC)
Objectifs du PGMR	<ul style="list-style-type: none"> • Suivre l'évolution de la gestion des matières résiduelles sur le territoire et diffuser les résultats auprès de la population. • Faire part aux instances provinciales des défis et des enjeux régionaux et locaux relatifs à la gestion des matières résiduelles.

Mise en œuvre

Moyen de mise en œuvre	<p>L'exigence des cibles de la Politique GMR menant à l'obtention maximale des redevances à l'enfouissement des matières résiduelles et des compensations pour la collecte sélective forcent les municipalités à développer de nouvelles avenues pour traiter ces matières générées sur leur territoire. Une veille continue est donc primordiale pour assurer une offre de service en gestion des matières résiduelles plus complète et étendue sur tout le territoire d'application du présent PGMR. Pour ce faire, les actions suivantes sont suggérées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maintenir un contact avec les intervenants en GMR dans les MRC voisines.
------------------------	---

	<ul style="list-style-type: none"> • Suivre les activités des autres Régies au Québec • Consulter la littérature • Participer à des rencontres du comité GMR Bas-St-Laurent-Gaspésie ainsi qu'à des congrès et colloques • Tenter d'établir les partenariats lorsque des avenues de traitement de nouvelles matières sont mises en place.
Enjeu	Convaincre les municipalités des MRC Bonaventure et Avignon de la nécessité d'engager une ressource humaine permanente en GMR est essentiel au maintien de cette mesure.
Responsable	MRC (période intérimaire) et RGMRA
Échéancier	2022-2029
Coût	Inclus dans le salaire
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien et pérennité de l'expertise en GMR développée à l'interne. • Partenariat locaux et régionaux avec les autres acteurs de la GMR en région. • Expertises partagées.
Financement	Redevances pour l'élimination des matières résiduelles

13.6 Adopter et implanter des politiques internes intégrant le principe des 3RV-E dans les organisations municipales

Description de la mesure

Type de mesure	ISÉ, Réduction à la source
Orientations du PGMR	Détourner les matières de l'élimination
Générateur ciblé	ICI (Municipal et MRC)
Objectifs du PGMR	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire de 19.4 kg/an la quantité de matières éliminées par habitant pour atteindre 312 kg/hab. pour la MRC Avignon et 430 kg/hab. pour la MRC de Bonaventure.

Mise en œuvre

Moyen de mise en œuvre	<p>Encadrer les actions des diverses instances municipales afin d'en réduire l'impact sur l'environnement par la mise en place de mesures en accord avec le principe des 3RV-E et par l'adoption de politiques internes d'acquisition de biens et de services et de gestion des matières résiduelles. Ces mesures et politiques basées sur le principe des 3RV-E favoriseront notamment les biens durables ou réutilisables et l'achat de produits à contenu recyclé et recyclables.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Déterminer les actions devant être mises en place et les critères de sélection de biens et de services respectant le principe des 3RV-E. • Élaborer et adopter une politique interne d'acquisition de biens et de services conformes au principe des 3RV-E. • Implanter la politique et en assurer l'application.
Enjeu	Application de la Politique au sein des municipalités
Responsable	MRC et municipalités
Échéancier	2022-2029
Coût	Inclus dans le salaire
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation des élus au principe des 3RV-E. • Nombre d'instances municipales ayant adopté et implanté des politiques internes intégrant le principe des 3RV-E
Financement	Inclus dans les activités internes des MRC.

